317 1959 1

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXX

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Mario Roques, Pour une introduction à l'édition du *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes 1
Charles Samaran, Deux documents inédits sur Pierre Bersuire .. 19
Jan de Vries, La chanson de *Gormont et Isembart* 34
Henri Yvon, Les expressions négatives dans la *Queste Del Saint Graal* .. 63

MÉLANGES

A. Rosetti, Du nouveau sur la date des premières traductions roumaines de livres religieux 79
Félix Lecoy, Sur les vers 1461-1462 du *Tristan* de Béroul 82
Hans Helmut Christmann, Sur un passage du *Tristan* de Béroul. 85

COMPTES RENDUS

G. Raynaud de Lage, Faut-il attribuer à Béroul tout le *Tristan* ? (F. Lecoy) 88
Massaud Moisés, A novela de Cavalaria no quinhentismo português (P. Le Gentil) 89
Ghino Ghinassi, Il volgare letterario nel Quattrocento e le « Stanze » del Poliziano (Ida Maïer) 90
Ponzela Gaia, Cantare dialettale inedito del sec. XV, a cura di Giorgio Varanini (A. Pézard) 95
Ponzela Gaia, ... aggiunta e correzioni (A. Pézard) 109
Studi in onore di Angelo Monteverdi (Mario Roques) 110
Gunnar Tilander, Nouveaux essais d'étymologie cynégétique (Mario Roques) 113
— Mélanges d'étymologie cynégétique (Mario Roques) 115

DISCUSSION

Armand Machabey, A propos de la « Discussion » sur la *Danse Macabre* (*Rom.*, LXXIX, 4) 118

PÉRIODIQUES 130
CHRONIQUE 135
ERRATA 144

Les prochains fascicules contiendront :

Cl. Brunel, Recettes médicales d'Avignon en ancien provençal.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
Jean Frappier, Pour le commentaire de Villon, *Testament*, 751-752.
Albert Henry, Ancien français *saime*.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).
Roger S. Loomis, Morgain la fée in oral tradition.
A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

88e ANNÉE — 1959

Tome LXXX

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

POUR UNE INTRODUCTION A L'ÉDITION DU *CHEVALIER AU LION* DE CHRÉTIEN DE TROYES

I. Manuscrits, éditions. — *Yvain* ou *Le Chevalier au Lion* est tenu pour le meilleur des romans de Chrétien par la variété de ses épisodes, l'intérêt de ses situations psychologiques et la délicatesse de ses études de sentiment. Le moyen âge nous en a transmis plusieurs manuscrits et quelques fragments qui en attestent aussi la diffusion : les éditions modernes en ont eu un succès répété, et ont suscité des études importantes.

Parmi les manuscrits d'*Yvain*, figure, comme pour les autres romans de Chrétien, la copie de Guiot (B. N. fr. 794), qui n'est peut-être pas de façon continue aussi excellente qu'elle l'est par exemple pour le *Lancelot*, et dont les rapports avec les autres manuscrits d'*Yvain* restent assez compliqués, mais qui n'en est pas moins une copie fort satisfaisante et que nous pouvons être parfaitement autorisés à continuer de prendre pour base de notre édition.

Yvain a été conservé par les copies suivantes :

— Paris Bibl. nat. 794 (H de Foerster; copie de Guiot, sur laquelle on pourra consulter l'article paru dans la *Romania*, t. LXXIII(1952),p. 177-199).
— Paris Bibl. nat. 1433 (P de Foerster)
— — — — 1450 (F de Foerster)
— — — — 12.560 (G de Foerster)
— — — — 12.603 (S de Foerster)
— Rome Vatican, Christine 1725 (V de Foerster)
— Chantilly 432 (A de Foerster)

Nous avons de plus des fragments :

— ceux de Montpellier (M de Foerster)
— et ceux d'Annonay (ou de Serrières), publiés en partie par A. Pauphilet (1954, et *Romania*, t. LXIII, p. 310-323) et par L. F. Flutre (*Romania*, LXXV, p. 1-21).

Le texte d'*Yvain* a été publié en 1887 par Wendelin Foerster au tome II de son édition complète de Chrétien, puis à plusieurs reprises de 1891 à 1925 dans sa *Romanische Bibliotek* ; cette édition a été reproduite en 1943 et en 1948, d'après l'édition Foerster de 1912, par J. B. W. Reid ; enfin la copie de Guiot a déjà servi de base à H. W. Linker pour son édition de 1940. Le texte d'*Yvain* n'a pas toujours beaucoup profité à toutes ces reprises, mais les éditions successives de W. Foerster constituent un essai de commentaire continu auquel nous aurons plus d'une fois à nous référer.

On doit à André Mary (*Le Chevalier au Lion*, Paris, 1925) une traduction en français moderne qui peut servir utilement de guide dans la lecture du récit de Chrétien.

II. Le récit. — Un chevalier du roi Arthur, Calogrenant, raconte à la cour assemblée après table un jour de Pentecôte, l'aventure peu glorieuse qui lui arriva quelques années auparavant dans la forêt de Brocéliande. Cherchant, un peu au hasard, une aventure merveilleuse, il se trouva auprès d'une fontaine ombragée d'un beau pin, au voisinage d'une chapelle ancienne et d'un perron de pierre précieuse. En répandant sur le perron l'eau prise à la fontaine dans un bassin de métal pendu au pin par une longue chaîne, on faisait éclater une terrible tempête qui brisait les arbres alentour et dévastait le pays. Calogrenant, ayant fait l'essai de cette merveille, avait vu bientôt arriver un puissant chevalier : celui-ci lui avait demandé raison de la dévastation qu'il avait, sans motif et sans défi, fait subir à son fief ; dans la lutte qui avait suivi, Calogrenant, vaincu et renversé, n'avait eu d'autre ressource que de s'enfuir piteusement à pied.

Les auditeurs attentifs ont des réactions diverses : tandis que Keu, le sénéchal, avantageux et piquant, comme à l'ordinaire, se répand en railleries et en sarcasmes, Arthur, toujours curieux

de merveilles et magnifique en desseins, se propose d'aller dans la quinzaine avec une suite brillante de guerriers pour retrouver l'aventure et en découvrir la merveille.

Cependant un autre chevalier, que l'aventure intéresse particulièrement, car c'est un cousin germain du malchanceux Calogrenant, Yvain, fils du roi Urien, sans forfanterie et sans étalage de projets, se propose en lui-même de reprendre l'aventure à son compte, en ne laissant pas aux gens d'Arthur le temps de la lui enlever. Renseigné par le récit de Calogrenant, il retrouve fort bien le pin et la fontaine, fait à son tour l'épreuve de l'eau répandue sur le perron, déchaîne de nouveau tempête et désolation, et attend le défenseur du pays ainsi ravagé sans raison. Ce seigneur arrive promptement et un combat violent s'engage où Yvain blesse à mort le défenseur de la fontaine, lequel s'enfuit en hâte à son tour, tandis que le vainqueur le poursuit, en le serrant de près, jusque dans son château; mais une porte, descendant brusquement devant Yvain contraint de s'arrêter, met le seigneur à l'abri de cette poursuite, tandis que, derrière Yvain et au ras de ses éperons, une autre porte tranchante s'abat, coupe son cheval en deux et enferme le chevalier ainsi pris au piège entre les parois de l'entrée et les fermetures coulissantes.

Mais soudain une étroite ouverture de la muraille laisse paraître une avenante demoiselle ; celle-ci reconnaît Yvain, auquel elle doit quelque remerciement pour avoir éprouvé sa courtoisie un jour où cette suivante, envoyée par sa dame comme messagère au château d'Arthur, n'y avait pas rencontré chez tous autant d'empressement. En remerciement, la jeune fille se propose de sauver le chevalier en lui trouvant une retraite dans la demeure même du défunt, dont la « maisnie » brûle de se saisir du meurtrier. La pucelle y parvient en passant au doigt d'Yvain un anneau qui le rendra invisible de tous ceux qui voudraient le saisir, même s'il se trouve au milieu d'eux. En effet, leur recherche insistante reste vaine ; Yvain invisible verra passer le cortège funèbre que mène, dans la douleur, la veuve du chevalier mort ; il aura ainsi tout le loisir d'admirer la beauté de la dame qui, dans l'excès même de son désespoir et de sa colère, reste une des plus belles femmes que la terre ait portées ; il ne peut détacher d'elle ses

regards, et, plus il l'essaie, plus il se sent prisonnier en une captivité plus étroite, bien que toute volontaire, la captivité de l'amour. Folie peut-être, Yvain le reconnaît, mais que l'aide de la demoiselle secourable pourra mettre sur le chemin du possible et de la réalité. La demoiselle s'est en effet imaginé, de façon assez audacieuse, mais fort bien raisonnée, de persuader sa maîtresse qu'elle doit non seulement renoncer à s'enfermer dans sa douleur, mais aussi à tirer vengeance de la mort de son époux, Esclados-le-Roux, tué en combat loyal et régulier. Le plus grave, pour la dame, est que la mort de son valeureux époux va laisser sans défense son fief et sa fontaine, au moment où la curiosité d'Arthur et de ses chevaliers est attirée vers ce fief et en fait l'objet de dangereuses convoitises. Et puisque son vaillant mari a été vaincu, la dame, qui ne peut pas compter sur le secours de ses vassaux, ni sur leur vaillance douteuse, n'a d'autre ressource que de se confier à celui-là même qui a mené victorieusement l'attaque et qui peut assurer la défense de la fontaine. Protestations et colère de la dame, dont l'habile dialectique de la suivante finit par triompher.

Mais où est le meurtrier ? La jeune fille se fait forte de le retrouver à la cour d'Arthur, et c'est maintenant la dame qui insiste pour qu'il en vienne d'urgence. La demoiselle, qui l'a caché et nourri jusqu'ici, le fait alors paraître ; la dame cède à la beauté de ce chevalier et à la franchise de ses réponses enflammées d'amour. Leurs noces sont célébrées assez à temps pour qu'Arthur, venu à la fontaine, ayant versé l'eau sur le perron et déchaîné la tempête, soit surpris par l'arrivée d'un chevalier puissant : c'est Yvain, qui jette à bas l'outrecuidant Keu et se fait reconnaître de Gauvain et du roi. La joie est générale, mais elle se terminera bientôt en douleur pour les deux amants par la faute d'Yvain lui-même : un nouveau roman va commencer, avec la deuxième partie du récit de Chrétien, plus compliquée et plus dramatique que la première, et peut-être aussi plus humaine.

Gauvain, tout heureux d'avoir retrouvé son compagnon Yvain dans le bonheur de son état nouveau, lui rappelle qu'il ne doit pas sacrifier sa gloire de chevalier aux joies d'un amour, si beau soit-il et si pleinement partagé. Il demande à Yvain de reprendre avec lui leur campagne de tournois, de valeur et de

gloire, et la dame, dont nous savons peut-être maintenant le nom, Laudine (de même que celui de sa belle et habile suivante, qui d'ailleurs plaît fort à Gauvain, Lunete), malgré sa peine de se séparer de son nouvel époux, consent à son départ pour ne pas être un obstacle à sa gloire, mais elle limite strictement à une année l'absence qu'elle accepte, sous la peine, si ce délai est dépassé, que son amour généreusement accordé disparaîtra sans rémission devant un si outrageant oubli.

Le doute de la dame n'est que trop justifié. Malgré son amour certain, Yvain, par entraînement de chevalerie, peut-être aussi par quelque légèreté égoïste d'esprit, a laissé passer le moment du retour : quand il s'en rend compte, il est trop tard et la suivante de la dame de la Fontaine vient de nouveau à la cour d'Arthur, mais cette fois pour apporter à Yvain des paroles de colère et de mépris : sa dame désespérée, outragée, victime d'un larron d'amour, reprend cet amour, bien résolue à ne jamais le rendre.

Pour Yvain, le coup est effroyable : sa raison s'envole, il se persuade qu'il ne peut plus rester dans la société des hommes, et il va vivre dans les bois, sans vêture, se nourissant de gibier cru, en « homme sauvage », pauvrement aidé par un ermite un peu effrayé de son voisinage, jusqu'au jour où les demoiselles de la dame de Noroison retrouvent Yvain sans vêtement, le reconnaissent à une cicatrice de son visage et finissent par lui rendre l'esprit par l'effet d'un onguent qu'a donné à leur dame la fée Morgane.

Yvain, revenu à la raison, ne paraît pas croire qu'il puisse chercher à reconquérir son épouse. Il semble qu'il ait pris conscience de la nécessité, pour en obtenir son pardon, d'une sorte de réhabilitation supérieure. Il va en effet, dès ce moment, mettre sa valeur au service des déshérités, surtout des femmes malheureuses et persécutées. Pour commencer, il apporte le concours de sa vaillance à la dame de Noroison dont le merveilleux onguent a réussi à le sauver : il la délivre des entreprises guerrières d'un seigneur voisin, le comte Allier, qui, avec son armée, ravage le pays pour le conquérir en même temps que la main de la dame. Les gens du pays menacé sont ainsi délivrés, et leur dame elle-même souhaiterait garder ce vaillant défenseur à titre de seigneur, c'est-à-dire d'époux. Mais

Yvain après sa victoire quitte, à leur grand regret, ceux qu'il a délivrés.

Une nouvelle occasion de charité expiatoire se présente bientôt. Il s'agit cette fois d'un noble animal, un lion, qu'Yvain trouve aux prises avec un serpent dont la gueule jette des flammes et qui a déjà saisi le lion par la queue et les reins. Yvain hésite un instant, puis se décide à porter secours à la noble bête au risque d'avoir ensuite à se défendre contre celui qu'il aura secouru. Il tue le serpent, dégage le lion, et il a la surprise de voir celui-ci lui faire manifestement hommage à sa manière : le lion va devenir son compagnon fidèle, d'une fidélité merveilleuse et symbolique de la vertu du souvenir. Yvain va devenir le *Chevalier au lion* ; la bête reconnaissante l'accompagne désormais à tout instant et pourra lui apporter une aide utile, en le pourvoyant de gibier, et en prenant part à l'occasion à ses combats.

A ce moment, Yvain se retrouve par aventure, à la fontaine du pin ; il est pris, à la pensée qu'il a perdu à tout jamais l'amour de la dame de la Fontaine, d'une nouvelle crise de désespoir à laquelle le lion lui-même semble s'associer. Mais, de la vieille chapelle qui est auprès, Yvain entend sortir des gémissements et des lamentations de femme : il reconnaît, enfermée à l'intérieur, l'amie qui lui fut jadis si secourable, Lunete. Les autres serviteurs de sa maîtresse, jaloux de sa confiance, ont accusé Lunete de trahison à cause de la défection d'Yvain, et elle est en danger d'être brûlée vive si elle ne trouve pas le défenseur capable de la protéger contre ses adversaires déclarés qui sont trois. Or Gauvain, défenseur possible, n'est pas à la cour d'Arthur (il est dans la quête de Guenièvre, ce qui relie *Yvain* à *Lancelot*) et Yvain a disparu. Mais c'est justement lui qui entend les plaintes de Lunete ; il se fait reconnaître de la malheureuse et promet qu'il viendra dès le lendemain la défendre.

En attendant, il reçoit cette nuit l'hospitalité dans un château où règne la désolation ; les fils du seigneur sont menacés d'être pris et mis à mort par un géant, Harpin de la Montagne, qui, dans sa colère de ne pas obtenir la fille du seigneur, se propose de la livrer à la luxure de ses plus ignobles serviteurs. Or cette jeune fille est la propre nièce de Gauvain ;

Yvain voudra donc voler au secours des malheureux parents de son compagnon le plus cher.

Le lendemain, en effet, il se mesure au géant Harpin qu'il tue, aidé par son lion, et il délivre ainsi de leurs craintes la sœur de Gauvain et ses neveux. Puis il vole au secours de Lunete, triomphe de ses trois ennemis et réussit ainsi à lui rendre, comme en vertu d'une décision de justice, la faveur de sa dame. Ce serait un pas possible vers une réconciliation de celle-ci avec Yvain, mais nous n'en sommes pas là.

Auparavant, le chevalier repentant se trouve engagé dans une autre intervention. Le seigneur de la Noire-Épine, dont nous ne savons rien de plus, meurt en laissant deux filles, mais l'aînée refuse d'abandonner une part d'héritage à la cadette. Cette dernière veut trouver un défenseur de sa cause, pense à Gauvain, mais elle a été devancée par l'aînée qui s'est assuré la protection de ce célèbre chevalier. C'est Yvain qui aura, un peu plus tard, le soin de défendre les droits de la déshéritée. Un combat singulier, aussi courtois qu'inattendu, aura lieu alors entre les deux brillants chevaliers et amis pour régler la question de l'héritage à la satisfaction générale, en même temps qu'il assurera la connaissance réciproque des deux héros que le hasard aura opposés sans qu'ils l'aient voulu et sans même qu'ils se reconnaissent.

Mais ceci ne se produira qu'après l'épisode du château de la Pesme Aventure, qui vient encore s'intercaler, sans nécessité absolue et sans lien indispensable, dans les aventures d'Yvain. Il ne fera que retarder d'autant la réconciliation souhaitée, mais il a le mérite de nous présenter une peinture surprenante d'une situation économique et sociale fort curieuse. Yvain est en effet reçu un soir, assez peu courtoisement d'ailleurs, en un château qu'on nomme de Pesme Aventure et dont on fait vainement effort pour lui déconseiller l'entrée. Le trait le plus frappant de cette demeure est qu'elle comporte, en un grand enclos entouré de très forts pieux, un vaste atelier, un « ouvroir » où sont réunies trois cents jeunes filles qui y travaillent à des ouvrages d'or et de soie au mieux de leur habileté ; celle-ci n'a d'égale que l'extrême misère où sont tenues ces ouvrières, en haillons malpropres, si peu nourries qu'elles sont maigres, épuisées de fatigue et que leur visage est baigné de larmes. Ces filles sont là comme tribut payé, à

la suite d'une guerre, par un seigneur voisin, aux châtelains, personnages démoniaques aidés par deux fils de diable, nés d'une femme et d'un « noton », qui sont de terribles adversaires. Yvain, parcourant le château, en découvre enfin les seigneurs, un riche homme, sa femme et sa fille, qui vivent une vie d'oisiveté et de luxe grâce au travail des ouvrières exploitées. Yvain décide de délivrer celles-ci ; il convient d'abord qu'il se délivre lui-même, car le seigneur refuse de le laisser partir à moins que, vainqueur des « fils de diable », il n'épouse sa fille, aussi belle d'ailleurs que désireuse d'être unie à ce chevalier. Quant à obtenir la libération des ouvrières, il n'y faut pas songer avant qu'il se soit mesuré avec les deux monstrueux sergents et qu'il ait obtenu la main de la fille du seigneur en même temps que ses biens. De cette union nous savons bien qu'il ne peut être question pour Yvain. Quant aux monstres, non sans peine et sans blessures, Yvain et son lion en triomphent et les tuent.

A partir de là, Chrétien ne nous présente plus de nouvelle aventure offerte à Yvain ; le duel avec Gauvain pour l'héritière de la Noire-Épine n'est qu'une suite. Il semble qu'Yvain n'ait plus à songer qu'à lui-même et à son bonheur perdu. La première partie d'*Yvain* était le récit audacieux d'un amour conquis par une valeur exceptionnelle, perdu par l'impardonnable légèreté d'un chevalier oublieux, pénétré d'un sentiment intense, mais peut-être sans profondeur suffisante.

La seconde partie sera le récit d'une rédemption acceptée pour la réparation de cet oubli à force d'entreprises toujours nouvelles et plus hardiment dangereuses et peut-être en progrès de générosité : service à la dame de Noroison contre les demandes brutalement appuyées du comte Allier, lutte avec le serpent pour sauver le lion, combat disproportionné contre les ennemis de Lunete ; le premier épisode du château de Noroison étant d'une courtoisie chevaleresque assez banale et après tout simple reconnaissance de la guérison réussie, le second marquant l'effort pour le lion contre le reptile, service, mais aussi récompense, de la confiance accordée par le noble animal, le troisième, plus dangereux, juste paiement de services rendus par Lunete. Le quatrième, celui d'Harpin de la Montagne, plus difficile encore par la force de l'adversaire, rehaussait Yvain dans l'échelle des valeurs et dans l'estime de tous,

puisqu'il sauvait du deuil et du déshonneur la famille du plus noble des chevaliers, Gauvain ; enfin le cinquième triomphe d'Yvain, au château de la Pesme Aventure, apporte le salut, non pas seulement à un être ou à quelques personnes, mais à trois cents malheureuses, en même temps qu'il marque le dédain d'Yvain pour toutes les richesses que lui eût assurées leur abominable exploiteur, avec la main et la beauté de son héritière. Tout cet effort continu d'Yvain pour les malheureux constitue une œuvre voulue de haute charité et de supérieure rédemption.

Or Yvain, après son retour à la raison, n'a pas un moment cessé de penser à son bonheur enfui, par exemple quand il se retrouve inopinément auprès de la fontaine, ou quand il demande à Lunete délivrée de se souvenir de lui auprès de sa maîtresse. La question était de savoir quand il pourrait avoir l'audace de demander à sa dame un pardon qu'elle avait assez le droit de lui refuser.

Au terme de ses succès en bonnes œuvres, justifié par l'indécision même de sa bataille avec Gauvain, chevalier sans pair, il peut se croire digne du pardon, étant bien décidé à mourir s'il ne l'obtient pas. Alors il se trouve amené à reprendre les choses au début de ses rapports avec sa dame en lui forçant la main au sujet de la tempête, et en venant, avec l'aide de Lunete, se jeter à ses pieds. C'est ainsi que Lancelot hésitera longtemps devant l'apparent dédain de Guenièvre, et prend le courage de parler librement à celle qu'il aime quand il se sent assez grandi et excusé par tant de traverses et de dangers affrontés pour elle. Mais Yvain ne demandera pas son pardon à une reconnaissance personnelle, il veut l'obtenir par la preuve, si longuement donnée, d'une valeur morale qui domine et efface un manque d'attention amoureuse plus blâmable que vraiment déshonorant et destructeur d'amour.

L'amour de Lancelot allait sortir vainqueur par sa persistante soumission à la légitime volonté de Guenièvre ; l'amour d'Yvain triomphe grâce à un effort conscient et continu de sentiment chrétien et de perfectionnement humain.

III. Tableaux et scènes, portraits et silhouettes. — Le récit d'*Yvain* ne comporte qu'un petit nombre de personnages

principaux agissant, pensant ou souffrant : Yvain, la dame de la Fontaine, Lunete, qui apparaissent en un petit nombre de décors généraux : cour d'Arthur, château d'Esclados-le-Roux avec son domaine, sa forêt et sa fontaine défendue, pour des actions peu variées, joutes de chevaliers ou longues chevauchées. Mais il comporte un assez grand nombre de silhouettes plus ou moins poussées, et des circonstances diverses, qui rompent la monotonie de l'action, et varient la liste des personnages aussi bien que les décors.

Parmi les rôles ainsi esquissés figure la Reine (c'est Guenièvre, mais elle n'est pas nommée), suzeraine, claire dans ses propos et ferme dans la tenue de sa cour, mais courtoise et conciliante ; le roi Arthur, loyal justicier dont l'initiative et l'activité personnelles sont réduites, mais que séduit facilement l'idée et le projet d'une entreprise hardie et merveilleuse ; son neveu Gauvain, le parfait chevalier, toujours prêt à s'engager dans la défense d'une juste cause et d'une héroïne malheureuse, mais qui, dans *Yvain*, est de peu d'efficacité et sert plutôt par son amitié à mettre en haut relief la valeur du héros principal. Quant aux guerriers d'Arthur, qui nous sont connus par ailleurs, au moins de nom, ils n'ont pas ici de caractères bien définis si ce n'est le sénéchal Keu, toujours taquin, caustique et agressif au point de s'attirer les reproches de la Reine, et plein d'une forfanterie que punit vite son échec dans les joutes qu'il réclame ; et, tout différent, le sage et modeste Calogrenant, aussi brave que Keu, mais sans outrance, et reconnaissant facilement ses incapacités ou ses échecs ; cette opposition entre l'outrecuidance de l'un et la discrétion de l'autre vaut d'être signalée ; on y peut reconnaître une qualité de famille propre aux deux cousins, Calogrenant et Yvain.

Hors de la cour d'Arthur, l'on remarquera le vavasseur courtois qui fait bon accueil à Calogrenant, comme le fait à Erec le pauvre vavasseur père d'Enide, de même les hôtes successifs de Lancelot. Mais cette fois l'hôte obligeant se fait un mérite d'accueillir volontiers les « chevaliers errants » (l'expression est rare), et paraît regretter de n'en plus recevoir autant qu'il le désirerait.

Esclados-le-Roux, époux de Laudine, est un seigneur fier et brutal, dont l'ardeur ne va pas jusqu'à la démesure et qui, dure-

ment frappé, n'hésite pas à fuir pour trouver refuge en son château.

Le comte Allier qui veut s'emparer de la terre de Noroison et obtenir du même coup la main de la dame ne fait pas meilleure figure quand il se trouve devant la défense organisée et soutenue par Yvain.

La charité de l'ermite n'empêche pas qu'il souhaite de ne plus revoir auprès de sa cellule l'« homme sauvage » qu'il a secouru.

Harpin de la Montagne n'est pas un chevalier, c'est un géant féroce et infâme qui ne veut que pillage, massacre ou déshonneur pour ce qu'il déteste ; il n'a d'un chevalier ni l'armure, avec son vêtement de peau d'ours, ni l'armement avec l'énorme pieu qu'il brandit à deux mains et son impuissance à se défendre contre les coups d'estoc et de taille de l'épée d'Yvain.

Laudine et Lunete ne paraissent pas priser très haut l'ardeur et la vaillance des chevaliers défenseurs éventuels de leur château et les officiers de Laudine sont obligés de se mettre à trois pour soutenir la lutte avec celui qui voudrait arracher Lunete à leur perfide rigueur.

Quant au seigneur du château de Pesme Aventure, avec son apparence de prudhomme et le charme tranquille de sa vie familiale, ce n'est qu'un impitoyable exploiteur des habiles et malheureuses ouvrières laissées à sa discrétion, et il ne se soucie que de garder le bénéfice de cette situation, même à l'aide du concours de véritables « maufés ».

Si bien que le personnage le plus sympathique parmi ces rôles secondaires paraît être le gardien de taureaux sauvages, sauvage lui-même et hideux à voir, qui effraye Calogrenant et le renseigne à peine, non sans le railler, un peu comme fait, dans *Aucassin et Nicolette*, le vilain bouvier bourru et tendre. Il est difficile de ne pas rapprocher les deux scènes.

On n'en est que plus frappé de trouver des sentiments remarquablement humains chez la bête sauvage et noble, le lion, qui voue à son sauveur Yvain une reconnaissance sans limites, allant jusqu'à paraître souffrir avec lui de sa peine et vouloir participer au désir de mettre fin à sa vie par excès de chagrin. Quelle que soit ici l'exagération de la légende antique

du lion reconnaissant, elle était bien de nature à mettre ici Yvain en une situation morale hors de pair.

Certains personnages de second plan paraissent, dans *Yvain*, traités avec plus de sympathie que d'autres : la dame de Noroison par exemple qui, très attachée à la possession de l'onguent qu'elle tient de la fée Morgane, se réjouit qu'il ait du moins servi à rendre la raison au pauvre Yvain, et accepte sans difficulté le mensonge de sa suivante destiné à en expliquer la perte, mais ne serait pas fâchée de retenir comme défenseur et comme époux le vaillant chevalier à qui elle a porté un si précieux secours.

La fille du vavasseur et celle du châtelain de la Pesme Aventure ont, elles aussi, de la grâce, mais la dame de la Fontaine et Lunete ont des personnalités plus marquées et des rôles plus actifs.

L'on a voulu retrouver dans l'histoire de la première l'influence du conte de la matrone d'Éphèse et la marque, chez Chrétien de Troyes, d'une certaine misogynie railleuse qui insisterait sur l'inconstance des femmes. Sans doute Laudine n'a pas la constance d'affection d'une Grisélidis, mais sa situation est tout autre : Laudine est à la tête d'un fief qu'elle a le devoir de défendre. Cette défense imposée ne peut être le fait d'une femme, elle exige un défenseur qui ait le droit et le pouvoir de l'assurer : Esclados-le-Roux disparu, il est indispensable de lui donner un remplaçant, et la douleur, si violente et sincère, de sa veuve ne peut pas sans forfaiture la soustraire à ce devoir. De savoir si ce second mariage fera oublier la première affection, c'est une question que nous n'avons pas à nous poser plus que ne le fait Chrétien. Il reste que la dame de la Fontaine acceptera, sans l'avoir recherché, pour son nouvel époux, celui-là même qui a causé la mort du premier. Elle ne le fait d'ailleurs pas sans débat et il faudra toute l'habileté dialectique de Lunete pour l'emporter sur les résistances de la jeune veuve. Toutefois on voit mal quel autre parti elle pourrait prendre dans la nécessité urgente qui la presse. C'est peut-être d'ailleurs la particularité de ce cas qui a intéressé et séduit le romancier, et, sans vouloir abuser d'une comparaison dangereuse, elle se trouve entraînée par une sorte de raison d'État, tout comme Chimène à l'égard de Rodrigue.

Lunete, dans ces conditions, apparaît comme l'expression et

l'instrument de la Raison, et son habileté intelligente consiste surtout à concilier cette Raison — que Chrétien met si volontiers en opposition avec l'Amour — d'une part avec l'amour antérieur de sa maîtresse pour Esclados, d'autre part avec l'amour nouveau que ne peut manquer d'inspirer à sa maîtresse le jeune héros, que Lunete connaît déjà, et qu'elle estime. De là l'importance du rôle de Lunete et de ses dialogues avec sa maîtresse, dont elle n'est pas seulement la suivante ou la messagère, mais mieux la conseillère, et même la sage conscience, et dont les mérites sont assez évidents pour avoir séduit Gauvain, comme ils ont gagné la confiance d'Yvain ; ainsi s'explique mieux le retour de faveur accordé par sa maîtresse à Lunete, un moment sacrifiée contre toute justice.

Sans vouloir rechercher si la dame de la Fontaine et Lunete, les deux premiers rôles féminins de cette merveilleuse histoire, n'ont pas gardé quelque chose du caractère des fées, auxquelles fait légitimement songer la fontaine défendue par la dame et auprès de laquelle Lunete, grâce à Yvain, gardera la vie et recouvrera la liberté, nous ne saurions oublier que Lunete dispose du pouvoir d'invisibilité de l'anneau qui sauvera Yvain, et qu'elle est en relations avec la « demoiselle sauvage » qui l'a renseignée (et par elle sa maîtresse) sur les projets d'Arthur et de sa cour, de même que la dame de Noroison est en rapports avec la fée Morgane et lui doit le don de l'onguent merveilleux qui guérira Yvain.

Parmi les silhouettes fugitives du roman d'Yvain, il faut noter les deux filles du seigneur de la Noire Épine, l'aînée, autoritaire, désirant garder tout l'héritage de son père, revêche au point d'être insupportable à tous, et la cadette, conciliante, prête à se contenter d'une portion de l'héritage, toutes deux décidées à confier la défense de leurs causes, l'une au célèbre Gauvain et l'autre, à défaut de Gauvain au Chevalier au Lion, resté anonyme. La cadette se met à la recherche d'Yvain et, au prix d'immenses difficultés réussit à le faire rejoindre et à l'intéresser à son sort, si bien que le conflit entre les sœurs pourra enfin s'apaiser grâce à la justice d'Arthur.

Comme dans les autres romans de Chrétien, le récit d'*Yvain* est coupé de scènes mouvementées à plusieurs personnages dans des décors divers.

Il nous suffira d'en citer des exemples :

1) Propos des chevaliers à la cour d'Arthur.

2) Réception de Calogrenant par le vavasseur obligeant et sa fille.

3) Les taureaux sauvages et leur gardien.

4) La fontaine « bouillante », le grand pin, le perron et la chapelle.

5) La tempête effroyable déchaînée tour à tour par Calogrenant, Yvain, Arthur, et de nouveau par Yvain pour forcer la volonté de sa dame.

6) Après la tempête, le retour sur le pin des oiseaux qui s'étaient enfuis et reprennent, chacun sur sa feuille, leurs chants tous différents accordés en une merveilleuse symphonie comme symbolique de la paix rétablie.

Ces deux épisodes sont des éléments vraiment rares et merveilleux du roman.

7) Les portes coulissantes du château d'Esclados sont une curiosité mécanique plus qu'une merveille ; la description de Chrétien n'en est d'ailleurs pas très claire.

8) Au contraire l'anneau qui rend invisible est une merveille traditionnelle.

9) Cortège funèbre d'Esclados et sa grande pompe, et douleur de la veuve.

10) Vaine recherche du meurtrier par la mesnie d'Esclados avec des détails presque comiques.

11) Conseils de Lunete et débat habile avec sa maîtresse pour la décider à épouser le vainqueur.

12) Recherche fictive d'Yvain et sa présentation à la dame de la Fontaine qui l'accepte après un débat d'amour fort pressant.

13) Arrivée d'Arthur et de ses guerriers, et ridicule déconvenue de Keu devant Yvain.

14) Joie de Gauvain et consentement de sa dame au départ avec lui d'Yvain pour un temps strictement limité.

15) Oubli par Yvain du délai fixé et venue à la cour de la messagère de la dame de la Fontaine qui dénonce la faute d'Yvain et lui retire l'amour de sa dame.

16) Yvain pris de folie. Sa vie dans les bois, sans vêture, en « homme sauvage ».

17) Yvain reconnu par une suivante de la dame de Noroison et guéri.

18) Yvain, au service de sa bienfaitrice, repousse les attaques du comte Allier et lui impose la paix, mais n'accepte pas de devenir l'époux de la dame.

19) Yvain, retourné à sa vie errante, sauve de l'attaque d'un serpent à la gueule enflammée un lion, qui par reconnaissance se fait le compagnon et l'aide du chevalier.

20) Le hasard ramène Yvain à la fontaine sous le pin. Sa douleur se réveille et, dans une défaillance, il se blesse avec son épée au grand désespoir de son lion.

21) Mais il entend sortir de la vieille chapelle les plaintes d'une femme qui y est enfermée : c'est Lunete condamnée à être brûlée vive, à l'instigation de trois officiers de Laudine, pour la trahison d'Yvain. Celui-ci promet de revenir le lendemain pour défendre son amie.

22) Yvain hébergé par un famille accueillante, mais plongée dans le désespoir : deux des fils ont été tués, deux autres sont menacés de l'être par un voisin géant, Harpin de la Montagne, qui veut livrer leur sœur à d'ignobles serviteurs.

23) Au matin, avec l'aide de son lion, Yvain tue Harpin, après un combat très différent des combats chevaleresques, et délivre ainsi ses hôtes de leur souci.

24) Puis il revient au bûcher préparé pour Lunete et bat les trois félons qui l'avaient accusée auprès de sa maîtresse. Celle-ci pourra rendre sa confiance à Lunete, mais ne saura pas qui a été le sauveur de sa suivante, qu'elle ne connaîtra que sous le nom du « Chevalier au lion ».

25) Tandis qu'Yvain et son lion sont quelque temps au repos pour guérir leurs blessures, la mort du seigneur de la Noire-Épine entraîne un drame entre ses deux filles, dont l'une renseignée par Lunete sur la valeur du Chevalier au Lion, se décide à requérir son secours et commence, pour le retrouver, une quête d'un nouveau genre, ce qui amènera le duel merveilleux de Gauvain et d'Yvain.

26) Auparavant une nouvelle lutte se présente à Yvain, celle du château de Pesme-Aventure, où il découvre un atelier de 300 jeunes filles travaillant à des ouvrages de fil d'or et de soie : c'est déjà, dans des conditions un peu spéciales (jeunes

filles, travail industriel au profit d'un exploiteur), une manière de camp de prisonniers ou de déportés soumis à un travail forcé.

27) Yvain trouve les maîtres du château qui lui font bel accueil et forment un tableau très séduisant : un homme étendu sur un lit de soie écoute sa fille lui lire un roman, tandis que la mère s'approche pour entendre, elle aussi, la lecture ; la jeune fille est d'une beauté admirable et elle reçoit Yvain de la manière la plus délicate.

28) Au matin, Yvain veut prendre congé ; on le lui refuse, à moins qu'il ne lutte avec les deux « maufés » et n'en triomphe, obtenant ainsi la main de la fille de la maison et la liberté des travailleuses qu'il souhaite délivrer.

29) C'est encore une lutte « vilaine », hors de l'usage chevaleresque qu'Yvain livre aux deux fils de diable, armés de lourdes masses cerclées de métal ; Yvain est vainqueur grâce à l'aide ingénieuse de son lion, et il quitte cet abominable repaire, en dédaignant la belle demoiselle dont on lui offrait la main et les richesses, mais en menant devant lui toutes les malheureuses que le châtelain lui a abandonnées, dont la joie est revenue et qu'il libère enfin.

Il y a dans tout cet épisode des scènes de haut ton ou de grâce certaine qui en justifient l'étendue.

30) Le jugement du différend des héritières de la Noire-Épine sera fixé par le duel entre les deux champions qui s'ignorent, Gauvain et Yvain ; un moment vient où ils se reconnaissent : le combat finit sans vainqueur ni vaincu.

31) Yvain s'en va avec son lion ; il a fini le cycle de ses travaux, mais il n'en a pas fini avec sa peine et, pour obtenir le pardon de sa dame, il résout de la replonger dans les dangers dont il l'avait une fois sauvée : il reviendra à la fontaine et déchaînera sans fin la tempête. La dame est alors frappée d'une terreur que Lunete exploite en lui conseillant de quérir l'aide de celui dont on sait la victoire sur le géant, sur les serviteurs de cette dame, etc..., c'est-à-dire Yvain. Elle obtient de sa maîtresse le serment d'oublier sa colère contre celui-ci, et elle part à la recherche du Chevalier au Lion. L'habileté de la discussion de Lunete et son ingéniosité pour prendre sa maîtresse au piège d'un serment solennel sont très notables.

Voici Yvain aux pieds de son épouse réconciliée en une scène

belle et plaisante, et la joie est revenue pour tous, grâce à l'astucieuse et dévouée Lunete.

Sources d'Yvain. — Il est assez facile de trouver des rapprochements entre les noms et incidents du roman d'*Yvain* et des récits celtiques. Yvain, fils d'Urien, peut être identifié avec Owein, fils d'Uryen, roi de Rheged dans le Nord de l'Angleterre ; le nom de Laudunet, père de l'épouse d'Yvain, et le nom de Laudine, si c'est bien là celui de sa dame, peuvent être rapprochés de celui du district de Lothian : il y a dans la *Navigatio Brandani* des chœurs d'oiseaux comme sur les branches du grand pin de la fontaine défendue : et la fontaine même a des analogues dans les récits relatifs à la fontaine de Barenton, mais il est probable que Chrétien ne connaissait pas ces récits de façon précise puisqu'il transporte la fontaine dans la forêt de Brocéliande, fontaine et forêt bien connues des auteurs français du XII^e^ siècle, comme nous le voyons par le *Roman de Rou* de Wace et qui sont en Armorique. Et comme Yvain, ainsi que Calogrenant et Arthur se déplacent de « Carduel en Gales » jusqu'en Brocéliande sans que nous soyons avisés qu'ils aient passé la Manche, il faut bien conclure que la géographie romanesque de Chrétien, et aussi ses réminiscences des récits celtiques, manquent ici particulièrement de précision.

Versions étrangères. — *Yvain* est représenté hors de France :

a) par l'*Ywein* de Hartmann von Aue composé avant 1204 et qui suit de très près le roman de Chrétien ;
b) par un conte gallois (*Owein et Lunet*) traduit dans les *Mabinogion* de J. Loth, sensiblement moins complet que le poème français, et dont il est difficile d'affirmer qu'il soit absolument indépendant de celui-ci ;
c) par une traduction en moyen anglais (*Ivain et Gwain*);
d) par des versions nordiques.

Aucune de ces versions ne présente pour nous l'intérêt de nous faire remonter à un récit éventuellement antérieur à celui de Chrétien.

Quant au lai de Laudunet, auquel le roman d'Yvain (2552-3) fait allusion et dont le nom se rapproche de celui de Laudine, nous ne le connaissons d'aucune manière.

Date de composition. — *Yvain* est probablement de la même période que la « *Charrete* » puisque les deux poèmes font état de la même aventure de Gauvain à la recherche de Guenièvre.

Mario Roques.

DEUX DOCUMENTS INÉDITS SUR PIERRE BERSUIRE

Dépouillant autrefois aux Archives vaticanes, depuis peu ouvertes au public, les actes de la Chancellerie pontificale pouvant intéresser l'histoire littéraire du moyen âge français, Antoine Thomas, alors jeune membre de notre École française de Rome, eut la bonne fortune de découvrir une bulle d'Innocent VI en date du 8 avril 1354 autorisant le bénédictin Pierre Bersuire à échanger son office de chambrier de Notre-Dame de Coulombs, au diocèse de Chartres, contre celui de prieur de Saint-Éloi de Paris, dépendant de l'abbaye chef d'ordre de Saint-Maur-des-Fossés [1].

Longtemps après, mis par Léon Le Grand, archiviste aux Archives nationales, sur la voie de documents nouveaux concernant cette affaire dans les registres du Parlement de Paris, le même Antoine Thomas publiait et commentait dans la *Romania* [2], d'abord un congé d'accord du 19 janvier 1355 (nouveau style), puis un arrêt du Parlement du 14 août 1357, concernant tous deux un à-côté de l'affaire : la revendication par Pierre Bersuire d'une somme de 45 livres tournois due au titre du prieuré de Saint-Éloi par un certain Vincent Alès et l'action en garantie introduite en conséquence par le nouveau prieur contre son prédécesseur à la tête de ce prieuré, Pierre Gresle (ou Greslé).

---

1. *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. IV (1884), p. 23-27, et tirage à part sous le titre : *Les lettres à la cour des papes. Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire du moyen âge*. Rome, 1884, in-8°, p. 67.

2. T. XL (1911), p. 98-99.

Il était fait mention, dans ces documents, mais sans que l'on pût se rendre compte de leur contenu, de deux pièces essentielles : d'une part, les conventions notariées passées au sujet de l'échange de leurs bénéfices entre le prieur de Saint-Éloi (Pierre Gresle ou Greslé) et le chambrier de Coulombs (Pierre Bersuire); d'autre part, la sentence arbitrale intervenue, à plusieurs mois de là, dans le différend qui opposa rapidement les deux parties, quant à l'exécution des dites conventions.

Ce sont ces deux pièces que nous versons au dossier biographique de l'auteur de l'*Ovidius moralizatus* et du traducteur de Tite-Live [1]. Elles permettent de retracer, plus complètement et plus exactement que n'avait pu le faire Antoine Thomas, la genèse et le développement d'une affaire qui semble avoir été engagée assez imprudemment par les deux échangistes et qui ne put manquer, en tout état de cause, de procurer à l'un et à l'autre maints soucis [2].

*
* *

Le 19 décembre 1353, en la maison de Pierre Bersuire [3], et en présence de deux témoins, Gervais dit Le Rosti, d'Aire sur la Lys, au diocèse de Thérouanne, et Pierre Chrétien, chapelain de Saint-Nicolas de Brionne, au diocèse de Sens, le notaire apostolique et impérial Simon Quinimo [4], du diocèse de Toul,

---

1. Le dépouillement des énormes registres d'arrêts du Parlement de Paris a de quoi décourager les chercheurs les plus opiniâtres. Heureusement, la mise sur fiches en a commencé et se poursuit, par les soins d'archivistes de la section ancienne des Archives nationales. C'est ce travail qui nous a permis d'avoir connaissance de ces deux pièces qui avaient échappé à L. Pannier et à A. Thomas.

2. L'abbé Lebeuf au XVIIIe siècle (*Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, t. II, 1754, p. 502) et Léopold Pannier au XIXe (*Notice biographique sur le bénédictin Pierre Bersuyre* dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXIII, 1872, p. 347) l'avaient à peine entrevue.

3. Probablement la maison de la rue des Murs, près de la Porte Saint-Victor, qu'un parent de notre bénédictin avait acquise en 1346 (L. Pannier, *loc. cit.*, p. 352; texte de l'acte de vente aux pages 354-355).

4. Ainsi nommé, vraisemblablement, lui ou ses ascendants, en raison de l'abus de cette expression latine. Nous n'en avons pas rencontré d'autre

clerc juré de l'officialité de Paris, enregistra les conventions suivantes, sur les modalités desquelles Pierre Bersuire, chambrier de l'abbaye de Coulombs, et Pierre Greslé, prieur de Saint-Éloi de Paris, s'étaient préalablement mis d'accord.

Tout d'abord, ils convenaient d'échanger leurs bénéfices, et pour cela de procurer à frais communs le consentement pontifical. Si cependant ce consentement ne pouvait être obtenu, l'échange n'en demeurerait pas moins irrévocable. Ils s'obligeaient à se tenir quittes l'un l'autre des dettes qu'ils pourraient avoir contractées à l'occasion de leurs bénéfices depuis le jour où ils seraient entrés en possession. Se portaient garants de l'exécution de cette clause, pour Bersuire et le collecteur pontifical dont le nom n'est pas indiqué, frère Gérard « de Montejovis », prieur de Châtres au diocèse de Paris [1], et pour Greslé, Jean Greslé, son frère. Les deux contractants s'engageaient en outre à payer à l'abbé et au couvent de Coulombs tout ce qu'ils pourraient leur devoir, ainsi qu'à des tiers, au titre de leurs bénéfices jusqu'à la prochaine fête de l'Assomption, à laisser en place tous les objets mobiliers qui ne leur appartiendraient pas en propre, frère Jean de Corbigny, prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris, pouvant agir en cela pour Pierre Greslé, en l'absence de Jean Greslé, son frère. Pierre Bersuire, étant tenu à beaucoup de dettes à l'égard de l'abbé et du couvent de Coulombs, promettait, en outre, sous serment, de bailler à son partenaire des lettres scellées desdits abbé et couvent attestant qu'il s'était libéré vis-à-vis d'eux de tous services, devoirs et charges quelconques, à l'exception des revenus à provenir des terres et droits à récupérer en deçà de la rivière d'Eure, qui resteraient auxdits abbé et couvent. Bersuire s'engageait, en outre, à remettre à Greslé tous les titres concernant son bénéfice, et, en particulier, les pièces du procès soutenu par lui en cour de Rome à l'occasion de son office contre les abbé et couvent de Coulombs et aussi contre Ragueneau, religieux dudit monastère. Revenant enfin sur une clause antérieure, les parties convenaient qu'à défaut du consentement du souverain

---

exemple. Cf. le nom de famille *Quoniam* et les surnoms d'origine ecclésiastique ou universitaire : *Agnus*, *Clamamus*, *Coquibus*, *Dominé*, *Dorémus*, etc.

1. Aujourd'hui Arpajon.

pontife, les présentes conventions seraient nulles de plein droit [1].

Les démarches prévues ayant dès lors été faites auprès des autorités pontificales, Innocent VI, par une bulle datée d'Avignon le 8 avril 1354, autorisa l'échange [2].

Mais bientôt des difficultés surgirent, à l'occasion d'une somme de quarante-cinq livres tournois qu'un certain Vincent Alès devait au prieuré de Saint-Éloi et dont le nouveau prieur devait pouvoir, aux termes des conventions ci-dessus résumées, réclamer le règlement. Bersuire fit donc faire par son clerc Guillaume Le Bel une « exécution » devant le prévôt de Paris contre ce débiteur récalcitrant, procédure contre laquelle Pierre Greslé interjeta appel devant le Parlement, alléguant que les conventions du 19 décembre 1353 n'étaient pas valables, et l'affaire fut renvoyée, pour débats, au 11 janvier 1355 (nouveau style) [3].

Sur quoi, les parties, désirant éviter des contestations longues et coûteuses, décidèrent de s'en remettre à un arbitrage, et des lettres royaux en date du 19 de ce mois intervinrent pour enjoindre au prévôt de Paris, d'abord de faire délivrer au prieur de Saint-Éloi, autrement dit à Pierre Bersuire, cette somme de quarante-cinq livres tournois, puis de prendre toutes dispositions nécessaires pour amener un accord final entre les parties [4].

Entre-temps, les parties avaient désigné pour arbitres maîtres Jean des Marois (ou des Marès) et Jean Rivaut, le rôle de tiers arbitre devant être, le cas échéant, dévolu à maître Nicole Darrées [5].

Pendant plusieurs semaines, Pierre Bersuire et Pierre Greslé

---

1. Voir plus loin (n° I) le texte de ces conventions d'après le vidimus inséré dans l'arrêt du Parlement du 16 février 1355 (nouveau style).

2. C'est la bulle publiée par A. Thomas au t. IV (1884) des *Mélanges de l'École française de Rome*, p. 98.

3. Précisions fournies par le congé d'accord du 19 janvier 1355 nouveau style publié par A. Thomas (*loc. cit.*, p. 98-99) d'après X^1c 9 A, pièce 14.

4. Voir note précédente.

5. Ces personnages, vraisemblablement laïques et qualifiés seulement de « maîtres », ne nous sont pas autrement connus.

firent assaut d'ingéniosité et développèrent à l'envi devant les arbitres choisis par eux les arguments de droit et de raison qui leur paraissaient militer en faveur de leurs thèses respectives :

Bersuire. « Nos conventions stipulent que vous, Pierre Greslé, devez acquitter à la Chambre apostolique les droits et taxes nécessités par l'obtention de ma bulle de provision du prieuré de Saint-Éloi.

« Ces conventions stipulent aussi que vous, Pierre Greslé, devez prendre à votre charge les dettes et emprunts que moi Bersuire ai pu contracter depuis ladite provision, et que vous entrerez en garantie contre tous ceux qui pourraient me poursuivre à l'occasion desdits dettes et emprunts.

« En revanche, il avait été convenu que moi, Pierre Bersuire, je vous tiendrais quitte de toutes les sommes dont je me trouverais débiteur au titre de la chambrerie de Coulombs.

« Or l'échange est maintenant réalisé; chacun de nous est en possession paisible de son bénéfice. Les conditions de validité de nos conventions sont donc remplies et rien ne s'oppose à l'exécution des clauses, et, tout spécialement, de celle en vertu de laquelle vous, Pierre Greslé, êtes tenu de verser dans les caisses de la Chambre apostolique « grant somme d'argent » pour la provision qui m'a été faite du prieuré de Saint-Éloi; somme que le collecteur apostolique s'efforce de me contraindre à payer. Je vous demande donc de me tenir quitte, comme convenu, de cette créance et aussi de celles pour lesquelles divers créanciers me poursuivent devant le Châtelet.

« Il y a, en particulier, une affaire pour laquelle moi Bersuire j'ai dû demander exécution au prévôt de Paris : c'est celle qui m'oppose à Vincent Alès, lequel me réclame, au titre du prieuré de Saint-Éloi, une somme que j'estime ne pas lui devoir, en raison même des conventions passées entre nous. »

Greslé. « J'ai fait, en effet, des conventions écrites avec vous, Pierre Bersuire, pour établir nos droits respectifs en raison de cet échange de bénéfices. Malheureusement pour vous, ces conventions sont frappées de nullité, car une permutation de ce genre doit être « pure » et ne pas comporter entre les parties de conventions, quelles qu'elles soient.

« D'ailleurs, même si ces conventions étaient valables en droit,

il n'y aurait pas lieu de les appliquer; il fut accordé en effet entre nous que vous, Pierre Bersuire, me feriez obtenir « certaines lectres » par lesquelles les abbé et couvent de Coulombs se tiendraient pour contents de certains héritages appartenant à la chambrerie du monastère « pour toutes les charges qu'ils prennent sur ladite chambrerie ». Or ces lettres, je les attends toujours.

« En outre, ces conventions ne devaient être valables que sous bénéfice de l'assentiment pontifical, et le Saint-Père ne « les a oncques sçeues ne consenties ».

Bersuire. « Je vous accorde, Pierre Greslé, que « par aucune rigueur de droit », nos conventions ne sont pas à l'abri de toute attaque (peuvent être « impugnées »). Il n'en reste pas moins qu'elles ont été faites de bonne foi, « sans aucune racine d'avarice » et que vous vous êtes engagé par serment à les observer.

« Quant aux lettres des abbé et couvent de Coulombs dont vous faites si grand état, je ne vous ai pas promis, à vrai dire, de vous les donner; j'ai promis seulement de faire en sorte que vous les ayez, et, en effet, j'y ai mis toute la diligence possible.

« Et de même, ne jouez-vous pas sur les mots quand vous alléguez que le Saint-Père n'a pas donné son assentiment à nos conventions, puisqu'il a « voulu et consenti » notre échange? »

Finalement, les parties s'étant mises d'accord pour que l'instrument retenu par le notaire Quinimo fût mis sous les yeux des arbitres, ainsi qu'un rapport particulier dudit notaire, les arbitres Jean des Marez et Jean Rivaut, ayant au surplus consulté « plusieurs bons clercs et autres sages », rendirent la sentence suivante, donnée au Palais royal, le 21 février 1355 (nouveau style):

Article 1[er]. Les conventions passées par-devant notaire entre Pierre Bersuire et Pierre Greslé doivent être réputées nulles et non avenues;

article 2. Les deux parties pourront introduire l'une contre l'autre les revendications permises par le droit commun;

article 3. Greslé devra payer à Bersuire dix écus d'or pour les dépens à quoi monte l'exécution par lui requise devant le prévôt de Paris, *depuis* l'opposition qu'il a faite, tandis que

Bersuire devra se pourvoir devant qui de droit pour ces mêmes dépens engagés *avant* ladite opposition [1].

Le 26 février 1355, le Parlement donnait par un arrêt force de loi à la sentence d'arbitrage [2].

Cependant, la Chambre apostolique réclamait son dû, évalué, dans l'intervalle, à 320 moutons d'or, et le collecteur pontifical lança un monitoire contre Pierre Greslé pour obtenir le payement de cette somme. Celui-ci, jugeant que c'était là demande abusive et contraire à la sentence d'arbitrage, supposant, au surplus, que Bersuire en était l'instigateur, assigna celui-ci devant le Parlement pour l'obliger à la faire rapporter.

Bersuire protesta qu'il était étranger à tout ce que pouvait avoir fait le collecteur soit avant, soit après l'arbitrage, déclarant qu'il ne tenait pas à lui que Greslé ne fût absous des censures ecclésiastiques qu'il pouvait avoir encourues. Le Parlement, lui donnant gain de cause, rejeta les conclusions de son adversaire, tout en réservant à ce dernier le droit de se pourvoir comme il l'entendrait à l'égard du prieur de Saint-Éloi.

C'est le 14 août 1357 que le Parlement rendit cet arrêt [3] et c'est aussi le dernier acte judiciaire qui soit venu à notre connaissance en cette affaire. Les tractations entre Bersuire et Greslé touchant l'échange de leurs bénéfices et les différends qui avaient surgi entre eux à l'occasion de cet échange duraient déjà depuis trois ans et demi au moins.

Charles SAMARAN.

I

Paris, 19 décembre 1353.

Conventions passées devant Simon Quinimo, notaire de l'officialité de Paris, entre Pierre Bersuire et Pierre Gresle (ou Greslé) au sujet de l'échange de leurs bénéfices (Chambrerie de Coulombs et Prieuré parisien de Saint-Éloi).

In nomine Domini amen. Per hoc presens publicum instrumentum universis pateat evidenter quod anno ejusdem Domini M° CCC° quinquagesimo

1. Voir plus loin (n° II) le texte de cette sentence d'arbitrage d'après le vidimus inséré dans l'arrêt du Parlement du 16 février 1355 (nouveau style).

2. Arch. nat., X^{1A} 16, fol. 246 et suivants.

3. Publié par A. Thomas (*Romania*, t. XL, 1911, p. 99-100, d'après Arch. nat., X^{1A} 16, fol. 430 v°).

tercio juxta morem gallicanum, die mensis decembris decima nona [1], indictione septima, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Innocentii, divina providentia pape VI, anno primo, Parisius, in mei notarii publici et testium subscriptorum presentia personaliter constituti religiosi et honesti viri fratres Petrus Gresle, prior prioratus Sancti Eligii Parisiensis, ordinis Sancti Benedicti, a monasterio Sancti Mauri de Fossatis Parisiensis dyocesis dependentis, sedis apostolice capellanus ex parte una, et Petrus Bersorii, camerarius Beate Marie de Colombis, Carnotensis dyocesis, ordinis predicti, ex parte altera, dicentes se ex causis rationabilibus et legitimis ad hoc ipsos moventibus habere desiderium et affectum dicta sua beneficia ad invicem permutandi, promiserunt alter alteri bona fide quod permutationem ipsam apud ipsum dominum nostrum papam vel ejus commissarium seu deputatum vel deputandum ab eo in curia romana pro viribus procurabunt et prosequentur suis communibus sumptibus et expensis donec ipsa permutatio debitum et optatum [2] plene sortita fuerit effectum, si ipsius domini nostri pape consensus accesserit vel assensus, et ad sancta Dei evangelia juraverunt quod procuratores super hoc per eos constitutos numquam imperpetuum revocabunt nisi in casu, si forsan apparuerit dicti domini nostri pape consensum super hoc nullatenus accessisse aut ipsum consensum prebere expressius recusasse et si aliquas pecuniarum summas mutuo receperunt vel aliquibus personis quibuscumque pro quavis ratione sive causa se vel sua beneficia aut eorum successores a die adeptionis, possessionis pacifice beneficiorum ipsorum expresse et litteratorie obligarunt aut pro servicio Camere apostolice in aliquo teneantur quilibet ipsorum tales obligationes quas fecit a die predicta solvere tenebitur, absque eo quod alius pro alio de dictis obligationibus, eciam pro dicto servicio apostolico, aliquid solvere teneatur, et quoad omnia et singula tam superius quam inferius scripta et specialiter pro servicio apostolico cujuslibet beneficii tenenda et observanda inter ipsos vicissim venerabilis pater dominus Johannes, abbas monasterii de Bello Loco, ordinis Sancti Augustini, Macloviensis dyocesis, pro dicto Petro Bersorii camerario erga dictum priorem et capellahum [3] domini nostri pape seu collectorem ejusdem, religiosusque et honestus vir fratres Girardus de Montejovis, prior prioratus de Castris, Parisiensis dyocesis, a dicto monasterio Sancti Mauri dependentis, et magister Johannes Gresle, frater dicti prioris Sancti Eligii, pro ipso Petro Gresle, priore sancti Eligii, erga dictum Petrum Bersorii camerarium de Colombis, ac eciam collectorem dicti domini nostri pape predictum pro servicio Camere apostolice antedicte se fidejussores et plegios constituerunt, obligantes quantum ad hoc

1. Étant donnée la date (19 décembre), on ne s'explique la mention « juxta morem gallicanum » que comme une étourderie du rédacteur.

2. Ms. *operatum*.

3. Ms. *camerarium*.

dicti camerarius de Colombis et abbas dicto priori Sancti Eligii dictique prior Sancti Eligii, prior de Castris et magister Johannes Gresle dicto Petro Bersorii, camerario, ac collectori predicte Camere apostolice se et omnia bona sua ac beneficiorum suorum mobilia et immobilia, presencia et futura, ubicumque et quocumque sint et poterunt inveniri et per eorum fidem in manu mei notarii publici ad opus partium predictarum et omnium quorum interest stipulantis prestitam. Dictus autem camerarius, cujus beneficium seu officium dictis abbati et conventui de Colombis ad multa magna onera annuatim eisdem abbati et conventui solvenda tenetur et forte aliis personis obligatur, asserens se de omnibus deveriis et aliis quibuscumque oneribus, obligationibus et debitis quibus ipsum beneficium vel officium dictis abbati et conventui et quibusvis aliis personis quacumque ratione sive causa teneri potest eisdem abbati et conventui et aliis personis predictis a toto tempore retroacto usque ad presentem et festi Assumptionis Beate Marie Virginis proximos futuros dies integre satisfecisse promisit et tenebitur dicto priori Sancti Eligii litteras dictorum abbatis et conventus de Colombis et alias super satisfactione hujusmodi assignare, edificia vero dicte camerarie de Colombis per dictos abbatem de Bello Loco et magistrum Johannem Gresle, et in ipsius magistri Johannis absentia per fratrem Johannem de Corbigniaco, camerarium prioratus Sancti Martini de Campis juxta muros Parisienses videbuntur, et super reparationibus ipsis edificiis camerarie predicte congruentibus et necessariis dicto et ordinationi ipsorum abbatis de Bello Loco et magistri Johannis seu dicti camerarii Sancti Martini in ipsius magistri Johannis absentia ipsi camerarius de Colombis et prior Sancti Eligii stare tenebuntur, utensilia vero sicut lecti, cooperture, cortine, linteamina, manutergia, marchipedes, vasa erea, stagnea, ferrea, lignea, forme, banche, mense et alia hujusmodi in domibus dictorum prioris Sancti Eligii et camerarii de Colombis extranea sicut sunt remanebunt, absque eo quod alteruter ipsorum prioris et camerarii aliquid de ipsis alibi transferre possit vel debeat donec dicti abbas de Bello Loco et magister Johannes seu dictus camerarius Sancti Martini in ipsius magistri Johannis absentia super illis duxerint ordinandum, vasa eciam, ornamenta et libros que non personarum ipsorum prioris et camerarii sed suorum beneficiorum predictorum sunt in ipsis beneficiis dimittere tenebuntur, alia vero mobilia, sicut peccunias, libros, vina, blada, animalia et debita que personarum ipsorum prioris et camerarii, non autem suorum beneficiorum predictorum aut firmariorum seu gencium ipsorum sunt dictus prior sua, dictus camerarius eciam sua libere secum deferant, et postquam dictus prior ad dictam cameriariam de Colombis, et dictus camerarius ad dictum prioratum Sancti Eligii translati fuerint, quilibet ipsorum quodcumque jus quod dictus camerarius de Colombis ratione camerarie de Colombis predicte dictusque prior ratione prioratus sui Sancti Eligii prefati habere poterunt in premissis et in aliis bonis suis et debitis, eciam si sint pro retintis (?), eschoitis, avanturis, transportis, ventis, emendis, defectibus,

saisinis seu pro quibuscumque aliis bonis et rechatis, quecumque sint et quocumque nomine censeantur, non obstante quod forsan pronunc de aliquibus ipsorum fuerit aut sit lis incepta et pendeat in judicio et extra, alter alteri vicissim credere tenebuntur, et una cum hoc alter alterum vicissim procuratorem constituere si neccesse fuerit ad dicta debita exigenda, blada autem, vina et animalia in greneriis, cellariis, grangiis et maneriis dictorum prioris et camerarii existencia, illa videlicet que dicti camerarii sunt dictus prior dictum camerarium, illa eciam qui dicti prioris sunt dictus camerarius ipsum priorem a locis predictis amovere non poterunt vicissim infestare quousque ipsa ad commodum ipsorum vicissim commode possint vendi vel alibi transportari. Voluerunt autem dicte partes quod eis liceat uti de omnibus suis redditibus, eciam si sint confiscationes aut alia emolumenta quecumque, et una cum hoc beneficia ad eorum collationes seu presentationes spectantia presentare et conferre more solito quousque quilibet ipsorum habuerit possessionem corporalem, pacificam, realiter et de facto de suo beneficio antedicto, et cum dictum officium camerarie de Colombis dictis abbati et conventui de Colombis ad multa onera teneatur, ut prefertur, dictus camerarius de Colombis per dictum suum juramentum promisit et per pactum validum et expressum dicto priori Sancti Eligii ante omnia tradere certas litteras sigillis dictorum abbatis et conventus de Colombis sigillatas, in quibus canebitur seu canetur quod ipsi contentantur seu contentabuntur usque ad sex annos a die hodierna computandos de omnibus serviciis, deveriis et aliis quibuscumque oneribus ad que dicta omnia teneri potest eisdem, mediante certa parte reddituum dicte camere de Colombis quam pro dictis oneribus supportandis de citra ripariam d'Eure retinebunt, prout inter dictum camerarium de Colombis et magistrum Johannem Gresle ipsi dicunt inter se nunc et alias ordinasse, residuo dictorum reddituum ad usum dicti camerarii libere remansuro. Promisit autem dictus camerarius de Colombis tradere et assignare dicto priori Sancti Eligii libere sine custu omnes litteras, tam apostolicas quam alias quascumque quas habet seu habere potest super provisione sibi facta de suo beneficio seu officio antedicto, et inter cetera processus et sententias quas obtinuit in curia romana occasione dicti sui officii contra abbatem et conventum dicti monasterii de Colombis ac eciam contra dictum Ragueneau, monachum dicti monasterii, promissiones vero quas supra fecerunt alter alteri de solvendo predicta et quecumque alia debita et alias obligationes hujusmodi, si forsan contingat ipsorum alterum ipsis promissionibus et earum effectu incompletis decedere vel per Dei gratiam ad alium majorem statum transferri ad utilitatem successorum ipsius decedentis vel translati non transibunt, ymo eo ipso erunt totaliter sopite nec erunt alicujus valoris vel momenti tractatu hujusmodi mediante, et est intentionis utriusque partis et cum hoc voluerunt et expresse consenserunt dicte partes quod hujusmodi tractatus seu contractus se non extendat nisi ad illa solummodo que de jure et non alias fieri permittuntur et nisi eciam dicti domini nostri pape consen-

sus super hoc accesserit et assensus, sine quo eumdem contractum seu tractatum dicte partes volunt et reputant esse nullum nec intendunt dicte partes quod ex suo hujusmodi privato tractatu seu contractu nisi ex consensu speciali dicti domini nostri pape, cujus dispositioni se quoad hoc omnimodo submiserunt, ipsis autem eorum alteri jus aliquod acquiratur. De quibus premissis omnibus et singulis tam prior quam camerarius predicti sibi et cuilibet ipsorum a me notario publico infrascripto instrumentum publicum unum vel plura fieri postularunt.

Acta fuerunt hec Parisius, in domo habitationis dicti camerarii, anno, indictione, die, mense et pontificatu predictis, presentibus Gervasio dicto Le Rosti, de Aria, Morinensis dyocesis clerico, et Petro Christiani, capellano Sancti Nicholai de Brione, Senonensis dyocesis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis, et ego Symon dictus Quinimo, clericus Tullensis dyocesis, publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius curieque Parisiensis juratus premissis omnibus et singulis suprascriptis dum sic dicta die per dictos dominos priorem et camerarium agerentur et fierent una cum dictis testibus presens interfui et aliis occupatus per alium scribi feci meque tamen ea publicando hic propria manu subscripsi signumque meum apposui consuetum rogatus in testimonium premissorum. Constat michi de rasura facta supra in XLIIII[a] linea in verba ubi dicitur « mediante », quod hic approbo. Actum ut supra.

(Arch. nat., X[1A] 16, fol. 247 r° à 248 v°; texte vidimé dans un arrêt du Parlement du 16 février 1356 n. st.).

II

21 février 1355 n. st.

Sentence d'arbitrage prononcée par maîtres Jean des Marez et Jean Rivaut dans le différend qui opposait Pierre Bersuire et Pierre Gresle (ou Greslé) à l'occasion de l'échange de leurs bénéfices.

A touz ceuls qui ces presentes lectres verront et orront Jehan des Maroys et Jehan Rivaut, salut. Savoir faisons que par devant nous aians povoir de ordener et determiner de toutes les demandes que religieuses et honnorables personnes freres Pierre Bersoire, a present prieur de Saint Eloy de Paris, et frere Pierre Gresle, a present chamberier de Coulons, vouloient faire l'un encontre l'autre, si comme il appert par certaines lectres royauls a nous exhibées par les dicts prieur et chamberier, desquelles la teneur s'ensuit (*ici le texte latin de lettres royaux du roi Jean le Bon adressées au prévôt de Paris en date du 19 janvier 1355 nouveau style, enjoignant à cet officier de faire procéder à l'accord ou arbitrage que les parties ont demandé par une cédule désignant d'un commun accord maîtres Jean des Marez et Jean Rivaut pour arbitres, et maître Nicole Darrées pour tiers, cédule dont le texte est ici inséré*), comparens lesdiz frere Pierre Bersuyre, prieur de Sainct Eloy, d'une part, et frere Pierre Gresle, d'autre, dist et propose ledit prieur de Saint Eloy encontre ledit

chamberier de Coulons que, lui estans chamberier de Coulons et ledit frere Pierre Gresle estans prieur dudit prieuré de Saint Eloy, traictié fu entre euls de permuer leursdiz benefices, et en ycelui traictié entre autres choses accordé entre euls que, ou cas que la permutation traictiée entre euls seroit parfaite, frere Pierre Gresle, chamberier dessusdit, paieroit en la Chambre du Saint Pere ce en quoy il estoit tenuz pour cause de la provision a lui faite par le Saint Pere du prieurté de Saint Eloy et en tendroit quite frere Pierre Bersuyre, prieur devant dit, envers la dicte Chambre, et aussi que ycelui frere Pierre Gresle, chamberier dessusdit, paieroit toutes les debtes et emprumps faiz par lui puis la provision a lui faite dudit prieurté de Saint Eloy et en tenroit quite ledit frere Pierre Bersuyre envers touz ceuls qui apres la dicte permutation faite s'efforceroient de le poursuir pour cause des dictes debtes ou emprumps, et aussi fu accordé que ledit frere Pierre Gresle pourroit lever et percevoir tout ce qui deu li seroit a cause dudit prieurté ou temps que ladicte permutation prendroit son effect et que, ycelle permutation faite et parfaite, le dit frere Pierre Gresle s'obligeroit envers ledit frere Pierre Bersuyre a lui delivrer et tenir quitte des dictes debtes par la manière traictiee entre euls et entreroit a garant contre touz ceuls qui ledit frere Pierre Bersuyre poursuivroient pour cause des dictes debtes, et que ce faire et enteriner avoit promis ledit frere Pierre Gresle par foy et par serement, et aussi que en faisant ledit traictié avoit esté accordé que ledit frere Pierre Bersuyre, ladicte permutation faite et parfaite, transporteroit oudit frere Pierre les droiz et actions quelques il li pourroient appartenir contre touz qui audit frere Pierre estoient obligiez a cause de la dicte prieurté paravant ladicte permutation, et aussi dist et proposa ycelui frere Pierre Bersuyre que pareillement ou dit traictié de la dicte permutation fu accordé que, ycelle permutation faite, il paieroit toutes les debtes que il devroit a cause de la dicte chamberie et lieveroit les debtes qui deues li seroient au temps que ladicte permutation prendroit son effect, et que ledit frere Pierre Gresle, ladicte permutation parachevée, transporteroit audit frere Pierre Bersuyre tous droiz et actions qui lui pourroient appartenir encontre ceuls qui audit frere Pierre Bersuyre estoient obligiéz à cause de ladicte chambrerie paravant la dicte permutation, lesquelles convenances disoit ycelui frere Pierre Bersuyre estre contenues en un instrument fait par mestre Symon Quinimo, notaire publique de l'autorité de l'empereur, duquel instrument la teneur s'ensuit : (*Suit le texte dudit instrument, en date du 19 décembre 1353, dans un vidimus de l'officialité de Paris en date du lundi après la Conversion de saint Paul, 27 janvier 1353, 1354 n. st.*), et disoit ledit frere Pierre Bersuyre que ladicte permutation avoit pris son effect et que par ycelle chascun de euls avoyt saisine paisible de son benefice et que ledit sieur Pierre Gresle devoit et estoit tenuz à la Chambre du pape au temps que il estoit prieur de Saint Eloy en grant somme d'argent pour la provision a lui faite dudit prieurté et que le collecteur de la Chambre s'enforçoit de lui contraindre a paier ladite debte. Disoit aussi que plusieurs crean-

ciers le suivoient ou Chastellet de Paris et autre part pour cause de debtes deues du temps ouquel ycelui frere Pierre Gresle estoit prieur de la dicte prieurté de Saint Eloy. Si requist que ledit frere Pierre Gresle le delivrast et deschargast envers la dicte Chambre et envers touz autres creanciers, et aussi a ce faire se obligast et lui cedast touz droiz, noms et actions qui li povoient appartenir a cause de ladicte chambrerie encontre ceuls qui paravant ladicte permutation estoient obligiez audit frere Pierre Bersuyre a cause de ladicte chambrerie, afin que yceuls debteurs ycelui frere Pierre Bersuyre peüst faire contraindre a lui paier, offrans a tenir et acomplir, en tant comme a lui appartenoit, les accors et convenances dessusdictes et contenues plus a plain ou dit instrument, et disoit que nous Jehan des Marois et Jehan Rivaut dessusdiz le devons ainsi ordener, attendu ce que par luí estoit proposé et la teneur dudit instrument, lequel il exhiboit et fist lire par devant nous, et aussi requerroit ledit frere Pierre Bersuyre que certains despens, lesquiex il nous bailla par declaration faiz par devant le prevost de Paris en la cause de l'execution requise par devant ledit prevost contre Vincent Ales, contre laquelle s'estoit opposez ledit frere Pierre Gresle et de laquelle est faite mention esdictes lettres royaulz, nous ordennessions si comme bon nous sembleroit, lequel frere Pierre Gresle, chamberier dessusdit, disoit au contraire que les conclusions et requestes dudit frere Pierre Bersuyre ne devoient estre faites, car selon droit et raison permutation de benefices doit estre pure et en ycelle ne doivent estre faites aucunes convenances, mes se il avient que aucunes convenances y soient faites, elles sont de nulle valeur et ne doivent estre tenues, et que par ainsi les dictes convenances contenues oudit instrument estoient nulles et a ycelles acomplir ne devoit estre contrains ledit frere Pierre Gresle, et que d'ycelles ne devoit avoir ledit frere Pierre Bersuyre aucun proufit, et disoit aussi que, supposé que ycelles convenances feussent vallables, onc ycelles ne doivent tenir, car il fu accordé entre eulz et par ledit instrument apert que ledit frere Pierre Bersuyre avant toutes choses devoit bailler et rendre audit frere Pierre Gresle certaines lectres de l'abbé et couvent de Coulons, par lesquelles il se tendroit pour content de certains heritages appartenant a ladite chambrerie declarez oudit instrument pour toutes les charges que sur ladicte chambrerie prennent lesdiz abbé et couvent et que encores n'avoit bailliées et rendues audit chamberier lesdictes lectres, desquelles oudit instrument a plain est faite mention, et ainsi ne devoit acomplir audit frere Pierre Bersuyre les dictes convenances, et aussi pour ce, car en ycelles faisant fut acordé que les dictes convenances ne tenroient ne vauroient et ne auroient aucun effect se le Saint Pere ne les vouloit et assentoit. Disoit que le Saint Pere ycelles n'avoit oncques sceues ne consenties, et pour ce ne devoit ledit frere Pierre Bersuyre avoir aucun proufit d'ycelles et que ycelles n'estoit tenuz d'acomplir, offrans a faire tout ce que par nous sur ce et sur tout le contenu dudit instrument seroit ordené, et quant aus despens devant diz vouloit et consentoit

en paier ce que par nous en seroit ordené, contre lesquiex nous bailla par escript certaines diminutions. Ledit frere Pierre Bersuyre replicant au contraire que il creoit et cuidoit que les dictes convenances contenues oudit instrument se deussent et peussent soustenir selon tout droit et raison, car elles estoient sanz aucune racine d'avarice et induisoient equalité de deux parties, car aussi bien estoit il tenuz de paier les debtes de la dicte chambrerie comme ledit frere Pierre Gresle les debtes de la dicte prieurté de Saint-Eloy, et que ycelles fist en bonne foy, et que, supposé que par aucune rigueur de droit elles peussent estre impugnées, toutevoiz de bonne foy les devoit ledit frere Pierre Gresle acomplir, mesmement car a ycelles acomplir s'estoit il obligiez par son serement, et quant aus lectres desdiz abbé et couvent de Coulons, desquelles es deffenses dudit frere Pierre Gresle est faite mention, dist ycelui frere Pierre Bersuyre que ycelles bailler precisement audit frere Pierre ne promist, mais bien promist de procurer et faire que il les auroit, et que diligence en avoit faite et tele que devoit souffire, et disoit aussi que il n'estoit mie de neccessité a faire valoir les dites convenances que le Saint Pere les consentist, mais souffisoit que le Saint Pere eust voulu et consenti ladicte permutation, si comme il avoit fait, et par ainsi se povoit aidier desdites convenances. Ledit frere Pierre Gresle proposans plusieurs raisons au contraire, et finablement vousirent lesdictes parties que ledit instrument auquel eulz se rapportoient nous veïssions avec la relation dudit maistre Symon Quinimo qui ycelui avoit fait, pour savoir se desdictes convenances l'une partie se povoit et devoit aidier envers l'autre et que, ycelui veu et consideré, nous ordenessions sur tout ce comme bon nous sembleroit, lesquelles parties oÿes a tout ce que euls ont voulu dire et proposer, veu ledit instrument et consideré tout ce que veoir et considerer devions et tout ce qui nous povoit et devoit mouvoir, eu deliberation et conseil avec plusieurs bons clers et autres sages, par vertu de nostre povoir dessusdit, ordenons que ledit frere Pierre Bersuyre encontre ledit frere Pierre Gresle, et aussi ledit frere Pierre Gresle encontre ledit frere Pierre Bersuyre ne puissent avoir et appourter aucun proufit l'un encontre l'autre desdiz accors et convenances, mais soient du tout reputées pour non avoir esté faictes, a ce que l'un encontre l'autre ne se puisse aidier, et reservons par nostre dicte ordenance audit frere Pierre Bersuyre que il puisse faire telles demandes encontre ledit frere Pierre Gresle de tout ce en quoy il li puest estre tenuz, comme il peust se les dictes convenances et accors n'eussent esté faiz entre euls, et audit frere Pierre Gresle ses deffenses et aussi audit frere Pierre Gresle teles demandes, comme il peust se lesdiz accors et convenances n'eussent onques esté faiz, et audit frere Pierre Bersuyre ses deffenses en yceuls, ramenant du tout a droit commun, et ordenons que ledit frere Pierre Gresle rendra et paiera audit frere Pierre Bersuyre dix escuz d'or pour les despens faiz puis l'opposition faite par lui encontre l'execution requise par devant ledit prevost de Paris par Guillaume Bel encontre Vincent Ales, et reservons audit frere

Pierre Bersuyre, ou a qui il appartendra par raiſon, de poursuir la ou il appartendra de poursuir les despenz faiz par devant ledit prevost encontre ledit Vincent Ales jusques au temps de la dicte opposition faite par ledit frere Pierre Gresle.

En tesmoing de ce nous avons ces presentes scellées de nos seauls.

Donné et fait ou Palays royal a Paris, le .XXI^e^. jour de fevrier l'an mil CCC cinquante et quatre.

(Arch. nat., X^1A^. 16, fol. 246 r° à 249 v°.)

LA CHANSON
DE *GORMONT ET ISEMBART*

1. A partir de l'année 1895, en nombre considérable, sont parues des publications sur la chanson de *Gormont et Isembart*[1]. Le résultat n'en est pas tellement encourageant qu'on soit tenté d'entreprendre une nouvelle étude sur cette petite épopée qui mérite pourtant, par son sujet et par son âge, encore une étude fouillée. Si l'on passe en revue les opinions énoncées, on ne

1. J'ai consulté les ouvrages suivants :

1895. Th. Fluri, *Isembart et Gormont, Entwicklung der Sage und historische Grundlage* (Bâle).

1896. R. Zenker, *Das Epos von Isembard und Gormond* (Halle).

1898. F. Lot, *Gormond et Isembard, Recherches sur les fondements historiques de cette épopée, Romania*, XXVII, p. 1-54.

1899. R. Zenker, *Neues zu « Isembard und Gormond »*, *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIII, p. 249-287.

1913. J. Bédier, *Les légendes épiques* IV, p. 63-91.

1924. A. Pauphilet, *Sur la chanson d'Isembart, Romania*, L, p. 161-194.

1925. A. Bayot, *Sur Gormont et Isembart, Romania*, LI, p. 273-290. — E. Faral, *Gormond et Isembart, Romania*, LI, p. 481-510. — M. Wilmotte, *Les origines littéraires de Gormond et Isembard* (Paris).

1926. R. Zenker, *Die Chanson d'Isembart und Joseph Bédiers Epentheorie, Romanische Forschungen*, XXXIX, p. 433-480.

1927. F. Lot, *Encore Gormond et Isembart, Romania*, LIII, p. 325-342.

1933. E. Hoepffner, *La Chanson de Gormont et Isembart, Studi Medievali*, Nuova Serie, VI, p. 63-81.

1946. E. C. Southward, *Gormont roi d'Afrique, Romania*, LXIX, p. 103-112.

1949. I. Arnold et H. Lucas, *Le personnage de Gormont dans la chanson de Gormont et Isembart, Mélanges E. Hoepffner* (Paris), p. 215-226. — A. Burger, *Romania*, LXX, p. 467.

peut que constater que tout ce qui d'abord avait l'apparence d'une théorie solide, s'est évaporé en hypothèses fragiles et contradictoires. Le personnage de Gormont lui-même, qu'on a cru pouvoir identifier avec un chef viking bien connu, a reçu, des recherches ultérieures, un contour de plus en plus vague. Le seul fait dont on n'a pu douter, c'est le prototype historique du combat livré par Gormont au roi Louis : la fameuse bataille de Saucourt en 881. Tout le reste est contesté et problématique.

Il y a, en effet, des divergences considérables entre les faits historiques et le récit du combat dans la chanson. C'est pourquoi on s'est efforcé de trouver d'autres faits qui s'accorderaient mieux avec la matière de la chanson; on en a trouvé plusieurs et on a cru pouvoir identifier les acteurs de ce petit drame avec d'autres personnages historiques; le cours des recherches est allé se compliquant toujours et, à la fin, on ne sait guère où s'en tenir.

Entre temps, de nouvelles théories sur l'origine des chansons de geste ont dirigé la recherche dans des voies divergentes. Ce qui semble aujourd'hui assuré, c'est que la manière dont on a envisagé le problème de la relation entre le fondement historique et l'élaboration poétique doit avoir été insuffisante. En partant d'une autre vue sur ce problème, il me semble possible d'arriver à des résultats plus convaincants : C'est ce que je veux tenter de faire avec les remarques suivantes.

2. Le témoignage d'Hariulf dans le *Chronicon Centulense* mérite encore toujours d'être pris comme point de départ. Il est donc inévitable de le reproduire encore une fois. Le récit commence avec la mention des deux rois Hludovicus et Karlomannus[1] et poursuit ainsi :

His ergo regnantibus, contigit Dei iudicio innumerabilem barbarorum multitudinem limites Franciae pervadere, agente id rege eorum Guaramundo, qui multis, ut fertur, regnis suo dirissimo imperio subactis, etiam Franciae voluit dominari, persuadente id fieri Esimbardo Francigena nobili, qui regis Hludogvici animos offenderet, quique genitalis soli proditor, gentium barbariem nostros fines visere hortabatur. Sed quia quomodo sit factum non solum historiis, sed etiam patriensium memorie quotidie reco-

1. Édition Dom Bouquet, VIII, p. 273.

litur et cantatur, nos pauca memorantes, cetera omittamus, ut qui cuncta nosse anhelat, non nostro scripto, sed priscorum auctoritate doceatur. Cum populi supervenientes nostris finibus primum appulissent, exeuntes de navibus Vimmacum et Pontivum provincias lustrarent, ecclesias straverunt, Christianos jugulaverunt, et omnia mortibus et sanguine repleverunt. Denique ecclesiam splendidissimam B. Richarii, quae pro sua magnitudine vel firmitate dejici non poterat, admoto igno succenderunt, sublatis prius omnibus, quae discedentibus fratribus remanserunt ecclesiae. Praedictus ergo Hludogvicus rex in pago Vimmaco cum eisdem gentibus bellum gerens, triumphum adeptus est, interfecto eorum rege Guaramundo. Et caesis millibus populi infidelis ceteri fugati sunt. Dicitur autem quod in ipso congressu prae nimio feriendi conamine sua interiora ruperit, ac deinde mortuus est.

Cette notice, qui peut être datée de 1088, est de la plus haute importance pour l'étude de la *Chanson de Gormont*. L'on a considéré communément l'allusion à une chanson sur ces événements (*quotidie ... cantatur*) comme la preuve que Hariulf a connu notre chanson de geste; c'est seulement récemment que M. Burger a émis des doutes à ce sujet[1]; il a fait valoir que ces chansons n'étaient pas écrites en langue vulgaire : « si poèmes il y a, c'étaient assurément des poèmes latins ». C'est une hypothèse hardie, qui semble s'inspirer des idées de Bédier. « Qui donc sont ces compatriotes d'Hariulf, sinon les moines de Saint-Riquier ? » demande M. Burger. Je me demande si l'on peut désigner les religieux d'un couvent avec le mot *patrienses* ? « Qui mieux qu'eux pouvaient raconter et chanter ces œuvres locales fondées sur la tradition des anciens ? » continue-t-il à demander, pour terminer avec la remarque toute « bédierienne » : « Il est probable qu'ils les racontaient en français à leurs visiteurs laïques, mais sans doute d'après leurs chroniques latines ».

Sans doute ? Il y a une chanson française qu'on place unanimement aux environs de la même année 1088, date de la chronique elle-même, et l'auteur dit expressément *cantatur*, qui semble mal s'accorder avec « des poèmes latins ». Est-ce que les moines de Saint-Riquier auraient été moins intéressés aux vieilles chansons du terroir, que ceux de Lindisfarne, à qui Alcuin en 797 avait reproché d'aimer trop les *carmina gentium*,

1. *Romania*, LXX (1948-9), p. 467.

en leur posant la question : « *Quid Hinieldus cum Christo ?* [1] ». J'aimerais donc laisser la chanson en langue vulgaire en honneur et je me demande seulement : est-ce que Hariulf a connu la chanson dans la forme où nous la connaissons ?

3. Malheureusement Hariulf ne nous en dit pas le contenu, assurément parce qu'elle était récitée *quotidie* [2] ; tout le monde en connaissait donc le récit. Les détails nous échappent. Rien ne nous est dit sur le rôle d'Isembart pendant le combat; il n'y est pas question des combats singuliers de Gormont avec les nobles français. Il se pourrait que la chanson ait été beaucoup plus simple que celle qui nous est transmise. Il y a pourtant à relever un point, où Hariulf semble s'écarter de notre chanson : il dit qu'Esimbardus avait incité Guaramundus à l'invasion de la France (*persuadente* et plus tard *hortabatur*). Or, dans la chanson, après la mort du chef païen, Isembart s'exclame (v. 471-3) :

tant le vus dis, plusurs feices
a Cirencestre, en voz contrees,
que Franceis sunt gent aduree !

et dans les vers 426-9, il se souvient de la prédiction :

si jeo veneie en icest ost,
que jeo sereie u pris u morz.

Il faut en conclure qu'Isembart a dissuadé le roi Gormont de faire cette incursion en France, parce qu'il savait d'avance les risques qu'on y courrerait.

Cela m'amène à supposer que la chanson connue est un remaniement d'une autre plus ancienne, et peut-être plus simple, dont Hariulf fait mention. MM. Arnold et Lucas [3] arrivent aussi à la conclusion que la version mentionnée par Hariulf aurait été remaniée par un Anglo-Normand, qui connaissait la légende anglaise, où il aurait trouvé le nom de Cirencestre. Nous reviendrons sur leur opinion, qui ne paraît pas

1. *Monumenta Germ. hist., Epistolae*, IV, p. 183.

2. Je me demande si les moines de Saint-Riquier auraient eu le loisir de réciter ou chanter cette histoire *quotidie* ?

3. *Mélanges Hoepffner*, p. 225.

justifiée, mais leur idée d'un remaniement d'une chanson plus ancienne n'en perd pas sa valeur.

4. Le manuscrit de la chanson de geste est daté des environs de l'année 1080. F. Lot propose[1] une latitude d'environ seize années : 1088-1104, pour la forme présente du poème. Selon lui le texte doit avoir été composé pas beaucoup plus tard que l'an 1068, puisque le poète considère le Gâtinais comme appartenant au vassal Eodon le Campaneis (v. 90); or ce fief avait été réuni à la couronne en 1068. En outre on est amené à supposer un texte plus ancien; il existait, disent MM. Arnold et Lucas[2], au XI[e] siècle, dans la région où se trouve l'abbaye de Saint-Riquier, une version de cette chanson de geste dont Hariulf parle dans sa chronique. Aux différences notées entre Hariulf et la chanson de geste, que nous venons de relever, on peut ajouter que la destruction de l'abbaye par les païens manque dans le texte, mutilé, qui nous est conservé; il se peut qu'elle ait été racontée dans le commencement aujourd'hui perdu.

Quant à la forme de la chanson, on s'accorde à la trouver plus ancienne. La division en laisses inégales, le refrain qui les termine, surtout la ligne de huit syllabes, au lieu du type normal de dix syllabes[3], en sont des preuves convaincantes[4]. Il est important de signaler les relations avec les chansons de geste

1. *Romania*, LIII, p. 342.

2. *L. c.*, p. 225.

3. L'opinion de Wilmotte que, inversement, la ligne de huit syllabes aurait été une innovation du poète, est erronnée; elle dépend de la conviction que la chanson de *Gormont* aurait subi l'influence directe de la *Chanson de Roland*.

4. M. Bayot, *Romania*, LI, p. 273-290; on trouve ici une discussion d'un article de Salverda de Grave, *Strofen in Gormont et Isembart* dans les *Mededeelingen der Akademie van Wetenschappen* d'Amsterdam, 53 A, Nr 11, p. 273-301, qui croit que la chanson aurait été composée originairement en strophes de quatre lignes ce qui pourrait indiquer le passage de la poésie lyrique à la poésie épique. Quoique cette hypothèse me semble peu vraisemblable, elle part d'une observation parfaitement juste : la ligne relativement courte et le refrain font l'impression d'une composition artistique chantable, c'est pourquoi Hariulf peut dire : *quotidie... cantatur*.

les plus anciennes, appartenant au même XI^e siècle, notamment la *Chanson de Roland* et celle de *Willelme*. Quant à la première, M. Wilmotte a signalé quelques exemples d'expressions qui sont les mêmes dans la *Chanson de Roland* et celle de *Gormont*; il en conclut que celle-là est la plus ancienne et que le poète de *Gormont* l'a connue et y a fait des emprunts. M. Hoepffner rejette l'opinion de Wilmotte; il croit observer au contraire toute une série de rapports entre la *Chanson de Gormont* et celle de *Willelme*, d'où il conclut [1], qu'ils « établissent nettement l'influence directe que l'un de ces poèmes a exercée sur l'autre ». Ensuite il arrive à la conclusion que l'auteur de *Gormont* a pu « s'inspirer de certaines données de *Willelme*, tout en puisant en outre largement dans le vieux fonds commun d'une tradition épique des scènes toutes faites » [2].

M. Bayot a observé qu'on peut signaler des mots et des expressions qui appartiennent aussi bien à la *Chanson de Gormont* qu'a celles de *Roland* et de *Willelme*; il en conclut qu'il y aurait eu des chants épiques plus anciens, dont quelques rares témoignages attestent l'existence dès la seconde moitié du XI^e siècle. Cela me paraît d'une grande justesse : on peut penser que les poètes des premières chansons connues n'ont pas créé du néant, mais, bien au contraire, ont pu s'appuyer sur une tradition beaucoup plus ancienne.

5. De ce point de vue il faut examiner le mot *margaris*, appliqué à Isembart. Déjà en 1886, R. Zenker a appelé l'attention sur ce mot, qui est d'origine byzantine; il n'apparaît que très rarement dans les chansons de geste et n'appartenait assurément pas au parler normand du poète de *Gormont*. C'est pourquoi il pense qu'*Isembart le margaris* ne représente nullement le rénégat franc de la chanson, mais bien au contraire le gastalde Isembard, apparenté à l'abbé Berthari dans la chronique de Monte Casino; ainsi il appartiendrait à une tradition de l'Italie méridionale. Dans plusieurs contributions (en 1899 et 1926),

1. *Studi Medievali*, p. 80.

2. L'idée d'une ancienne tradition épique remontant bien au-delà de la dernière moitié du XI^e siècle n'est pas favorable à l'hypothèse du poème latin émise par M. Burger.

Zenker a souligné la grande importance de ce mot *margaris* pour le juste entendement de la tradition de *Gormont et Isembart*.

Wilmotte croirait plutôt que ce mot *margaris* a été emprunté à la *Chanson de Roland*, où nous trouvons le nom *Margaris de Sibilie*, pour un comte sarrasin [1]. M. Hoepffner a rejeté cette explication [2] et avec raison; il arrive à la conclusion que le mystère du mot *margaris* dans *Gormont* subsiste tout entier. Ne serait-il pas permis d'y voir une indication pour une tradition épique antérieure, dans laquelle ce mot aurait eu déjà cours et qui appartenait assurément au Midi de la France? Comment le poète de la *Chanson de Roland* aurait-il pu employer le mot comme un surnom d'un Sarrasin, s'il ne l'avait connu d'avance comme mot commun? Alors il faudrait accepter que, déjà dès le XI[e] siècle, les poètes du Nord et du Sud ont eu des contacts les uns avec les autres. La littérature épique commençait à foisonner dans toute la France. Nous avons déjà vu que le poète de *Gormont* puisait dans une tradition plus ancienne, qui vivait notamment dans le Midi; est-ce trop téméraire de supposer qu'en de telles chansons, où le type de Ganelon jouait un rôle considérable, le mot *margaris* aurait été connu?

6. Il me faut dire quelques mots sur la valeur littéraire de notre chanson. A cet égard les savants ne sont nullement d'accord, Pauphilet prétend que « la *Chanson d'Isembart* est l'œuvre cohérante, équilibrée d'un bel artiste inventif » [4]. Tout au contraire Hoepffner présente l'auteur comme gauche, médiocre et peu imaginatif, qui n'a eu qu'un incontestable talent verbal [3]. Voilà des extrêmes remarquables! Je suis d'avis que les deux opinions sont bien exagérées; le poète n'avait assurément pas un talent comparable à celui de l'auteur de la *Chanson de Roland*, mais il montre une adresse peu commune à esquisser des scènes émouvantes et à maintenir jusqu'à la fin une narration rapide et pleine d'action. La longue série de descriptions des combats

1. V. 955 et 1310,
2. *L. c.*, p. 73.
3. V. *Romania*, L, p. 193.
4. *L. c.*, p. 80.

singuliers entre Gormont et les seigneurs français est loin d'être monotone ; le poète sait y amener des variations agréables. Les paroles offensantes du roi païen à la fin de chaque combat ont toutes le même contenu, mais combien le poète sait leur donner chaque fois une nouvelle tournure ! En outre, il faut tenir compte du fait déplorable que le manuscrit ne nous donne qu'un fragment ; aussi bien le commencement que la fin manquent.

7. Combien a-t-il été perdu de la chanson originelle ? D'abord il faut contredire énergiquement l'opinion émise par Zenker en 1899, qu'il y aurait à supposer une grande lacune après le v. 359. Parce qu'au vers 361, il est dit que le roi Louis *vit si murir ses chevaliers*, il en conclut que dans des vers maintenant perdus au moins un des chevaliers de Louis aurait dû être tué, s'il ne faut pas croire perdues quelques tirades racontant la mort de plusieurs chevaliers. Mais il me semble que tant de barons français avaient succombé auparavant, que le roi avait bien le droit de s'exprimer de cette manière.

La remarque de Zenker méconnaît singulièrement l'architecture vraiment impeccable de cette partie de la chanson. Depuis le commencement du texte conservé, Gormont a tué successivement huit chevaliers du roi. A ce moment Huon se rue à sa rencontre, nonobstant la défense du roi de prendre part au combat. Et voici que la série monotone des combats singuliers est interrompue d'une manière inattendue. Cette fois Gormont ne réussit pas à tuer son adversaire, il le frappe au flanc gauche et ne le fait que trébucher. Mais Huon se redresse et s'envole de nouveau à l'encontre du roi païen :

281 ja m'eüst mort le rei Gormont
quant uns Ireis salt entredous;
Huë le fiert tut a bandon
que mort l'abat as piés Gormont.

Encore une fois il retourne vers son adversaire, qui finit par lui enfoncer l'épée dans le corps et « le rabat sur le sablon ». Pourtant Huon a encore la force nécessaire pour empêcher Isembart de lui enlever son cheval ; il réussit même à monter encore une fois en selle, mais

322 Ses plaies prennent a saignier
li cuers li ment, e Huë chiet.

Ce combat, raconté en deux scènes rendues vivantes par les mots insultants avec lesquels Huon rappelle à Gormont ses injures, lors de son embassade, fait régner dans tout le passage un climat qui indique sans doute les péripéties à venir. Il me semble tout à fait incroyable que le roi païen puisse encore vaincre quelques autres chevaliers, car alors la tension croissante du récit serait rompue. Non, il n'y a qu'une solution possible, celle de la chanson elle-même : le roi Louis, *dolenz e esmaies* par la mort de tant de ses pairs, et surtout par celle de son gonfalonnier fidèle Huon, se jette lui-même sur son adversaire et accomplit le grand exploit de tuer cet antagoniste formidable, non sans y recevoir une blessure, qui entraînera sa mort rapide. Achille également ne peut s'abstenir de combattre Hector, quand celui-ci a tué Patrocle.

8. Plus difficile à résoudre est le problème du nombre de vers qui font défaut au commencement de la chanson. Il y a deux sources où nous pouvons puiser pour arriver à une solution. D'abord le témoignage de Hariulf; il nous dit que le renégat Esimbardus a poussé Gormont à faire une invasion en France; comme nous l'avons déjà indiqué, la chanson raconte tout au contraire qu'Isembart lui a déconseillé de tenter cette aventure; cette scène a eu lieu à Cirencestre (v. 472); nous y reviendrons tout à l'heure. Il est justifié de supposer que le poète a relaté comment Gormont rassemblait une flotte, cinglait vers la côte de Normandie, y débarquait, dévastait le pays, incendiait l'abbaye de Saint-Riquier. Ensuite on attend du récit, comment le roi Louis a entendu cette nouvelle désastreuse, a assemblé une armée et s'est mis en route pour le Vimeu où il a rencontré les troupes païennes.

Mais voilà que quelques indications de la chanson nous fournissent d'autres renseignements. Isembart est introduit dans notre fragment sans préliminaires; mais il a une histoire à lui, que le poète a dû raconter. Pourquoi a-t-il été banni par le roi; comment s'est-il allié avec Gormont et a-t-il renié sa foi? En outre il y est question d'une ambassade de la part de Louis vers

Gormont, confiée à Hugon. Celui-ci y est allé avec son écuyer et neveu Gontiers et ils se sont permis des *gabs*, auxquels Hugon fait allusion pendant son combat avec Gormont. Était-ce vraiment une ambassade, ou ne serait-ce pas plutôt une reconnaissance au moyen d'un déguisement. Une de ces ruses de guerre, dont les récits de Vikings abondent ? En tout cas, il a fait service *come pulcele*, a présenté à Gormont un paon dans un plateau, mais pourtant celui-ci n'en a pas *mu sa machoire* (v. 246). Il y a plus. Hugon s'est esquivé en emmenant le cheval d'Isembart, tandis que Gontiers a pris un *nef d'or mier* (v. 350). La vérité en est confirmée par la remarque *cele mis jeo a saint Richier*. Voilà assurément une raison valable pour les moines de Saint-Riquier de se montrer intéressés aux faits et gestes des deux armées, qui avaient eu lieu dans le voisinage de leur abbaye : non seulement celle-ci avait été incendiée, mais ils gardaient avec orgueil la coupe d'or provenant du roi païen.

La chanson était donc considérablement plus longue qu'elle ne nous est conservée ; considérant que la fin nous manque également, on peut évaluer la chanson originelle au double du fragment connu. En outre la chanson n'avait pas seulement le caractère tragique que nous en connaissons : elle comportait aussi une scène humoristique qui ne pouvait que faire ressortir plus âprement les désastres qui survinrent ensuite.

9. Cirencestre ! Ce nom de lieu, mentionné au vers 470 a causé beaucoup de peine aux commentateurs de notre chanson. Pendant que F. Lot y voyait une mention contemporaine des événements racontés qui se serait maintenue jusque dans notre texte [1], Bédier veut en faire la preuve de quelque source latine ; il y voit l'empreinte du clerc sur la légende [2]. Enfin MM. Arnold et Lucas avancent l'opinion que c'est le remanieur d'une chanson de geste plus ancienne, qui y a incorporé certaines données de la légende anglaise, entre autres la mention de Cirencestre.

Il faut pourtant remarquer que la chanson a dû raconter qu'Isembart s'était rendu à la résidence du roi païen Gormont,

1. V. *Romania*, XXVII, p. 24.
2. *Les légendes épiques*, IV, p. 81.

où il avait renié sa foi. Il a fallu nommer cette résidence ; pourquoi donc pas Cirencestre, où le chef viking Gormont a résidé ?

Car les annales anglo-saxonnes nous disent que le viking Godrum a reçu du roi Alfred, après être baptisé, la contrée de Cirencestre. C'est assurément un fait positif. Pourtant la valeur en paraît considérablement diminuée, parce que Godrum n'a pas conquis cette ville, comme des sources quasi historiques le prétendent et parce que ce viking n'a plus fait d'expéditions maritimes, tandis que notre Gormont après avoir habité à Cirencestre, a fait l'invasion dans le Vimeu.

Qu'une tradition non livresque pendant le cours de quelques siècles s'embrouille, rien de moins surprenant, mais il me semble que quelques savants ont par la suite embrouillé cette question plus qu'il n'était nécessaire, en la confondant avec le récit d'une ruse de guerre qui se rapporte à un siège de Cirencestre.

10. Gauffroi de Monmouth a raconté un récit curieux d'un roi britannique Careticus [1]. Parvenu au trône, il aurait suscité l'inimitié des Saxons, qui prièrent Gormund, *regem Africanorum in Hyberniam*, de venir à leur aide. Celui-ci força Careticus, après une bataille, à se réfugier dans Cirencestre. Ici le neveu du roi des Francs Louis, appelé Isembardus, se joignit à lui et renia sa foi. Après avoir conquis la ville, Gormund chassa son adversaire jusqu'en Galles et continua à dévaster l'île infortunée.

C'est une histoire bien confuse. Elle considère Ceredic mort en 534 et Gormund, vivant à la fin du IX^e^ siècle, comme des contemporains. Cela peut arriver dans une tradition épique ou chez un chroniqueur peu soucieux de la vérité. Isembard n'a rien à voir avec cette histoire et c'est Gauffroy qui l'y a introduit. Gauffroy a vécu beaucoup d'années en Normandie et il est probable qu'il y a entendu réciter quelque chanson de *Gormont et Isembart*. On en peut déduire que la raison de cette contamination a été le seul nom de Cirencestre qui figure dans l'histoire de Ceredic aussi bien que dans celle de Gormund.

1. *Historia Regum Britanniae*, éd. San Marte, XI,8.

Mlle Southward a prêté une attention un peu excessive [1] au titre *rex Africanorum* de Gormund dans le récit de Gauffroy ; elle fait ressortir avec emphase que dans le *Tristan* de Thomas le fils du roi d'Afrique Gormont a conquis l'Irlande et qu'il résidait à Duveline. Cela pourrait renforcer la mention des *Ireis* comme les guerriers de Gormont dans notre chanson de geste. Je ne la suivrai pas dans cette voie. Roi d'Afrique, cela veut dire : roi d'un peuple noir. Or, nous savons que le nom courant des vikings danois a été *Dubh-Gaill* : il est bien naturel que ces étrangers « noirs », au cours des siècles, aient été assimilés aux Maures. Ni la désignation d'Africains, ni la mention de l'Irlande ne doivent être considérées comme résultant du souvenir d'événements qui auraient eu une relation quelconque avec Dublin ou Ceredic.

11. La ruse de guerre menace de compliquer notre problème d'une manière inattendue. La même histoire de Gormont a été racontée par Wace dans son *Brut* [2] ; il l'aura empruntée à Gauffroy. Seulement il y ajoute dans les lignes 14004-14018 la ruse des oiseaux incendiaires, qui mettaient le feu aux toits de Cirencestre. Nous retrouvons la même histoire dans le *Brut* de Layamon, qui spécifie que les oiseaux avaient été des moineaux et qui nous dit que c'est pour cela que la ville a reçu le nom de *Sparrow-chester*.

Il est important de savoir d'abord d'où vient cette ruse et ensuite si elle a été racontée dans notre chanson de geste. En 1896, Zenker dans son livre *Das Epos von Isembard und Gormond* a tâché de prouver que la chanson l'avait racontée. La ruse se trouve aussi dans le roman moyen-allemand de « Loher und Maller » [3] ; comme ce poème a adapté l'histoire de Gormont et Isembart, Zenker en conclut que le motif de la ruse des oiseaux « dürfte auch dem Dichter der alten chanson bekannt gewesen sein ». C'est possible, mais nullement sûr, même assez

1. V. *Romania*, LXIX, p. 103-112.

2. Éd. le Roux de Lincy, II, p. 236 suiv., v. 13787-14122.

3. Ce roman a puisé dans une chanson de geste du XIVe siècle ; l'original en avait été mis en prose en 1405 pour la comtesse Margarite de Joinville, et traduit en allemand en 1437 pour sa fille Élisabeth de Lorraine.

peu probable. S'il l'a connue, il ne l'a certainement pas racontée dans son poème. Où aurait été l'occasion de nous en dire quelques mots ? Y a-t-il ombre de chance que l'auteur, traitant l'expédition en France, l'ait fait précéder de la prise de Cirencestre ? Il fallait dire dans l'introduction, malheureusement perdue, comment le renégat Isembart s'était allié avec un païen envahisseur de la France. Nous attendons donc du récit comment il s'était brouillé avec son souverain, comment il avait trouvé un refuge chez Gormont, vivant à Cirencestre, et comment il s'en était allé avec lui dans le Vimeu. Est-ce que l'auteur aurait supposé qu'à l'arrivée d'Isembart, Gormont était en train d'assiéger Cirencestre, ce qui est en outre en contradiction nette avec l'histoire ? Et pourquoi aller jusqu'à la mention de la ruse des oiseaux ? A quelle longueur le poème arriverait-il, si l'on y voulait introduire tous ces détails, qui n'ont rien à voir avec l'histoire de Saucourt elle-même ! La ruse était un motif si répandu au moyen âge que la source française du « Loher und Maller » l'a pu puiser partout ailleurs [1].

12. Quoique la ruse elle-même ne nous regarde pas, parce qu'elle n'appartient pas à la chanson de *Gormont*, nous voulons en dire encore quelques mots. Elle appartient surtout à des traditions de vikings. L'historien islandais Snorri la raconte dans la *Heimskringla* du roi norvégien Harald harðráði, qui en aurait fait usage en Sicile au service de l'empereur de Byzance ; le moine danois Saxo Grammaticus l'attribue à Hasting pendant le siège de Duna sur l'Hellespont (!) et encore une fois à Fridleif assiégeant Dublin. Dans la chronique de Nestor, la reine Olga l'aurait employée pour conquérir Iskorsten.

Il n'y a donc aucune raison de supposer, comme Zenker l'a fait, que la ruse aurait été attribuée originellement au roi Ceawlin, petit-fils de Ceredic, qui a conquis en 577 aussi bien Cirencester que Gloucester et qu'elle aurait été plus tard rattachée à Gormont, puis à Olga, Harald et les autres. Il n'y a

1. On peut penser au *Brut* de Wace, mais aussi à l'*Estorie des Engles* par Geffrei Gaimar, où nous trouvons ensemble les noms de Cirencestre et de Gloucester ; cela peut expliquer pourquoi, dans la tradition dont le poème allemand émane, au lieu de Cirencestre, le nom de Gloucester apparaît.

qu'une tradition livresque, qui semble remonter à Gaimar, mais assurément le récit de la ruse était un thème favori des milieux vikings.

Cela est d'autant plus remarquable que la ruse n'a pu être pratiquée dans la réalité. Elle est impossible à exécuter, elle est une pure fantaisie de poète. D'où en vient l'idée ? Dans un article paru en 1927, j'ai appelé l'attention [1] sur un usage romain : à l'occasion de la fête de Cérès on attachait des torches flambantes à la queue de renards qu'on chassait ensuite dans les champs de blé. Coïncidence curieuse : dans le livre des Juges, au chap. XV, 4, nous lisons de Samson : « il attrapa trois cents renards, et prit des flambeaux ; puis il les tourna queue contre queue, et mit un flambeau entre deux queues, au milieu. Il alluma les flambeaux, lâcha les renards dans les blés des Philistins et embrasa les tas de gerbes, le blé sur pied, et jusqu'aux plantations d'oliviers ». Ici il s'agit donc également d'un stratagème. Ce n'est pas chez les peuples celtiques qu'il faut chercher l'origine de la ruse des oiseaux incendiaires, mais au contraire dans l'Orient !

Plus tard M. Stender-Pedersen a singulièrement élargi la liste de ces ruses [2]. Il arrive à la conclusion qu'on a considéré, comme l'inventeur de la ruse des oiseaux, Alexandre le Grand ! Déjà au commencement du XI[e] siècle, Stéphane de Taron nous dit dans son *Histoire arménienne* qu'Alexandre avait mis le feu à un édifice en bois au moyen d'oiseaux. Je ne répéterai pas les exemples réunis par M. Stender-Pedersen, mais je ne peux m'abstenir de mentionner qu'une ruse analogue se trouve déjà dans les *Strategèmata* de Polyainis, qui vivait au temps de Marc-Aurèle ! Je me rallie à sa conclusion, que le motif de cette ruse a pris son origine dans l'Orient, peut-être dans les pays mésopotamiens-arméniens et qu'il s'est ensuite répandu dans la tradition arabe et byzantine. Le roi Harald, nous l'avons déjà dit, guerroyait au service de l'empereur de Byzance pendant les années 1033-1034 et il tombait en 1066 dans la bataille de

1. Vgl *Die Wikingersage* dans la *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, XV, p. 90.

2. *Die Varägersage als Quelle der altrussischen Chronik*, Aarhus-Leipzig, 1934, p. 146 et suiv.

Stamfordbridge. Il me semble séduisant de conclure avec le savant danois, que la tradition de Cirencestre s'est inspirée des contes qui avaient eu une telle vogue dans les milieux vikings.

Il n'y a donc aucune raison de considérer la ruse des oiseaux comme une tradition britannique [1], encore moins comme une invention purement française [2]. F. Lot était plus en accord avec la vérité en soupçonnant une origine scandinave [3]. Mais en tenant compte de la filiation des sources où cette ruse apparaît, on est amené à dire qu'il n'y a guère de probabilité que la *Chanson de Gormont* l'ait connue.

13. En parlant de Cirencestre, j'ai admis implicitement que le Gormont de la chanson serait le même personnage que le viking Gormr ou Gormundus, dont parlent les annales. Selon l'opinion de quelques savants cela ne serait nullement assuré, car ce que la chanson nous raconte du chef des païens ne s'accorde pas avec l'histoire. Gormr a habité quelque temps à Cirencestre, mais, en 880, il s'en est allé en Anglie orientale, tandis qu'un autre groupe de ses vikings a fait une incursion en Flandre. Il y a lieu de penser qu'ils ont pris part à l'expédition en Normandie qui aboutit à la bataille de Saucourt. Mais assurément leur chef n'a pas été Gormr-Gudrum. Comme nous savons en outre qu'en 884 il a rompu la trêve avec le roi Alfred, il va de soi qu'il ne peut pas être tombé à Saucourt.

Ainsi les faits racontés dans la chanson vont à l'encontre de ceux de l'histoire. Les noms ne s'accordent pas plus. Dans les sources anglo-saxonnes nous trouvons les formes *Gurmundus* (Malmesbury), *Gormundus* ou *Godmundus* (Monmouth), tandis que *Gormont* se trouve chez Wace, *Gormond* chez Philippe Mousquet. La chronique de Saint-Riquier parle de *Guaramundus*, le Fragmentum historicum de *Wermundus* et la chanson de Loher und Maller de *Germon*. Ces formes sont trop aberrantes pour pouvoir être réduites à un seul nom qui, selon les annales anglo-saxonnes, a été *Gudrum*. Ce mot reproduit tant bien que mal la forme scandinave *Guðormr* (plus tard contractée en *Gormr*).

1. Ainsi comme le pensent Fluri et Zenker.
2. Ainsi Faral, *l. c.*, p. 506.
3. V. *Romania*, XXVII, p. 47.

Dire que la figure de Gormond a été « une pure création de poète », comme Pauphilet l'a soutenu, c'est une méthode trop commode pour se tirer des difficultés. D'autres savants ont préféré chercher, dans les sources historiques, des vikings dont le nom serait comparable à Gormont. Zenker a déjà pensé au viking *Vurm*, qui selon les *Annales Fuldenses* et *Bertiniani* était le chef de l'armée qui, en 882, avait pris une forte position à Elsloo sur la Meuse ; aucune source ne nous dit qu'il a été auparavant en Normandie et qu'il a pris part à la bataille de Saucourt. Encore plus compliquée est la solution proposée par MM. Arnold et Lucas : les noms *Wermundus*, *Warmundus*, *Guermundus* sont depuis l'an 1 000 assez fréquents, surtout dans la région qui a subi l'influence normande ; la forme originale en serait *Vermundr* et c'est un nom porté par quelques chefs vikings. En outre il y a un *Wermundus*, qui peut avoir été le père du roi des Angles *Offa* , un saint très vénéré en Angleterre. Ils arrivent à cette conclusion [1] : « il semble donc qu'il aît existé, en Angleterre, dans la région même de Cirencestre, des légendes concernant un roi païen, que les textes latins appellent *Wermundus-Warmundus* et dont le nom, par conséquent, a pu être confondu avec celui du païen de la chanson de geste ».

A quoi sert un raisonnement si tortueux ? A expliquer le nom de Cirencestre, qui, à leur avis, ne serait qu'une addition postérieure (mais Gudrum a vécu à Cirencestre). Le Gormond du siège de cette ville, inventeur de la ruse des oiseaux incendiaires, aurait été le *roi d'Afrique* qui, au VI^e^ siècle, aurait mis Cirencestre à feu (comme nous l'avons démontré plus haut, la ruse des oiseaux n'a pas pu être connue en Angleterre au VI^e^ siècle).

14. Est-ce que les formes divergentes de ce nom ont une telle importance qu'elles puissent nécessiter des hypothèses si fragiles ? Le nom du viking de Cirencestre a, dans la chronique saxonne, la forme *Gudrum*, qui ressemble assez à la forme scandinave originelle. Pour des oreilles françaises du IX^e^ siècle un tel nom a paru assurément bien barbare ; comment en faire

1. V. *Mélanges Hoepffner*, p. 224.

une forme latine ? Malmesbury a cette remarque précieuse : *rex eorum Gudram, quem nostri Gurmundum vocant*. C'est bien clair, pourvu qu'on soit d'accord sur la signification du mot *nostri*. MM. Arnold et Lucas raisonnent ainsi : sont-ils des Normands, alors c'est Gormond, le héros de notre chanson de geste ; sont-ils au contraire des Anglais alors ce doit être un autre Gormond inconnu. Si tel était le cas, d'où lui viendrait la forme *Gudram* ? Il faudrait penser à une tradition anglaise, qui remonterait jusqu'à la chronique saxonne : les *nostri*, au sens de « les Anglais », lui auraient alors fait connaître le nom de *Godrum*. Les *nostri* qui parlent de *Gormundus* sont donc en toute probabilité des Normands. Cette phrase de Malmesbury, loin d'invalider l'équation Godrum = Gormondus, en forme la base la plus solide !

Ainsi en Normandie on appelait ce viking redoutable *Gormondus*, où avec des variations aisées à expliquer, *Guaramundus* ou *Germundus*. Les noms barbares ont toujours tendance à s'accommoder au parler du pays. Si des noms comme *Wermundus* abondent au XI^e^ siècle, cette forme s'impose. Mais comme notre chanson n'emploie que la forme *Gormunt*, le nom de *Wermundus* a peu de valeur.

En nous basant sur la tradition, il faut admettre que le roi païen se nommait *Gormond*, correspondant à la forme scandinave *Godrum*, qu'ensuite il aurait pris part à la bataille de Saucourt et qu'il avait été auparavant à Cirencestre. Voilà donc de nouveau la difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés auparavant : ce Godrum a demeuré à Cirencestre, mais il n'est pas mort à Saucourt.

Or, nous savons que la poésie connaît sa vérité à elle, qui concorde peu avec celle de l'histoire. Le Godrum de l'histoire a vécu à Cirencestre immédiatement avant la bataille de Saucourt. Selon la chronique saxonne une partie de son armée (le texte dit *se here*) se transporta en 880 à Gand et cette même armée (*se here !*) s'en alla dans une autre partie de la France (*for ... ufor on Fronclond*) et livra une bataille aux « Francs ». De cette armée, Godrum avait été un des chefs, à vrai dire le chef suprême, puisque c'est lui avec qui Alfred conclut le traité ; et c'est lui encore dont la chronique raconte le baptême. Son nom chrétien fut Aethelstan, nom célèbre de la famille royale

saxonne ; les chroniques normandes en font *Adesten* (roman de Rou) ou *Alstemus* (Dudon et Guillaume de Jumièges). Or, nous possédons chez Hugo de Fleury une note curieuse : un des combattants de Saucourt aurait été *Hastingus, qui Gurmundus a populo vocabatur*. *Hastingus* est le nom d'un autre viking célèbre ; au lieu de la forme bizarre d'*Alstemus*, on aura mis ce nom plus connu. Mais « le peuple » le nommait *Gurmundus*. Quel serait ce peuple, sinon les habitants de la Normandie ? Il s'ensuit que, bien que le nouveau nom officiel et chrétien ait été Aethelstan-Alstemus-Hastingus, son nom païen Gurmundus n'était pas oublié. J'aime à croire que les compagnons d'armes de Godrum ont continué de le nommer ainsi et qu'ils se sont moqués du nom anglo-saxon dont ses ennemis l'avaient affublé.

15. Est-ce que cela ne prouve pas assez que le Gormont de la chanson n'est autre que le viking Godrum ? Mais, objectera-t-on : il n'a pas été le chef de l'armée de l'an 881. Qu'en savons-nous ? La chronique saxonne ne mentionne plus le nom de Godrum après son baptême. L'armée qui se transportait à Chippenham s'appelle seulement *se here*, sans que le nom du chef y apparaisse. Les vikings qui se révoltent en 885 sont appelés *se here on East Englum*, sans que le chef y soit nommé. Est-ce que le nouveau baptisé n'aurait pas pu renier la foi à laquelle Alfred l'avait contraint ? Est-il tout à fait exclu qu'il se soit mis à la tête de la flotte qui, en 881, envahit la Flandre ? Ou bien, si cette supposition semble trop téméraire, est-ce que cette armée de vikings ne s'est pas souvenu de son ancien chef et n'a pas continué à se considérer comme son armée à lui ? Est-ce que Godrum, bien qu'il restât en Angleterre, n'a pu être l'instigateur de cette expédition ?

Ne nous dissimulons pas la fragilité de nos connaissances de l'histoire de ces années 880 à 885. Les renseignements des chroniques sont trop sommaires et inexacts. La tradition épique peut avoir retenu des faits et des événements dont les historiens ne font pas mention. Serait-il si étrange que, par exemple, les chroniqueurs anglo-saxons aient camouflé l'apostasie du chef viking, qui semblait attenter à l'honneur du roi Alfred ? Mais quelle qu'aît été la vérité historique de l'expédition de 881, la

tradition normande, si tradition il y a eu, n'a pu en retenir que quelques faits saillants; les chroniqueurs normands n'ont noté que ce qui leur était connu ou qui les intéressait. Pourtant le nom de Godrum-Gormundus a été tellement redouté, qu'il a surnagé pendant les deux siècles séparant la bataille de Saucourt de la chanson de geste. Il faut ajouter : il est probable que cette bande de vikings a fait courir le bruit qu'elle était issue de l'armée du chef renommé résidant à Cirencestre. Le nom de la résidence de Godrum s'est associé aux faits et gestes de ce chef [1]. Je conviens que la mort de Godrum à Saucourt est une invention de la tradition; mais quoi de plus naturel qu'on ait cru, après le désastre des vikings, que leur chef était resté sur le champ de bataille ? Les chevaliers français tombés dans les combats singuliers avec Gormont n'ont pas plus de vérité historique que l'histoire de l'ambassade de Huon ou du combat d'Isembart avec son père. Il y a dans cette chanson encore d'autres écarts avec l'histoire ; nous y reviendrons plus loin.

16. Les autres personnages de l'épopée ont également été discutés. La chanson semble elle-même n'être pas trop sûre de leur identité. Le roi Louis est appelé aux v. 276 et 289 *le filz Charlun*, c'est-à-dire le fils de Charles le Chauve, Louis II le Bègue, régnant de 877 à 879 et qui n'a pas livré la bataille de Saucourt. Mais aux v. 418-419 le poète dit, après avoir raconté la mort du roi survenue peu de temps après le combat : *puis n'ot en France nul dreit eir*. Les mots *ceo dit la geste e il est veir* semblent renvoyer à quelque chronique traitant de Louis V le Fainéant qui mourut en 987 sans laisser d'enfants et qui eut pour successeur Hugon Capet. Évidemment, au cours du X^e^ siècle, on a pensé au dernier roi de la lignée des Carolingiens, Louis II, qui n'avait régné que quelques années, étant oublié.

Zenker, qui, selon une méthode maintenant démodée, aimait à faire revivre divers personnages historiques dans une seule figure épique, a cru pouvoir distinguer pas moins de

1. L'objection que Hariulf ne dit pas d'où venait son *Guaramundus* ne vaut rien. L'auteur dit lui-même qu'il ne fait que résumer un récit amplement connu; ainsi la tradition de Saint-Riquier peut avoir comporté plus de détails qu'il ne nous dit.

quatre rois, qui auraient été les prototypes de Loowis. Ce serait d'abord Louis III de France (règne : 879-882) qui a livré la bataille de Saucourt et qui reçut le bel éloge du *Ludwigslied*. Avec lui on aurait confondu son prédécesseur Louis II, qui était vraiment un *filz Charlun*. Zenker ensuite ajoute le roi Louis III de la Francie Orientale (règne : 876-882) qui a livré aux vikings la bataille de Thiméon, dans laquelle son fils naturel Hugon fut blessé mortellement par le viking Godfrid. Enfin en rapport avec sa thèse que la chanson d'*Isembart* traiterait d'événements de l'Italie méridionale, il y fait intervenir encore l'empereur Louis II, qui régna de 850 à 875. C'est assurément trop : quatre rois auraient servi de modèle à notre Loowis ! Il va de soi que tous ces Louis, jouant leur rôle historique au cours de quelques années, se sont mêlés les uns avec les autres dans la mémoire du peuple aussi bien que des chroniqueurs ; mais il est pourtant indiscutable que c'est Louis III de France qui a livré la bataille de Saucourt.

La mort du roi en est la preuve convaincante. Les « Annales Vedastini » racontent sous l'année 882 la cause de sa mort subite : *sed quia juvenis erat, quandam puellam, filiam cujusdam Germundi insecutus est, illa in domo paterna fugiens, rex equo sedens jocundo eam insecutus, scapulas superliminare et pectus sella attrivit, eumque valide confregit.* Des personnages du nom de Gormont, Germund apparaissent étrangement dans les moments cruciaux de la vie de ce roi.

Or, voici un bel exemple de la manière dont une tradition orale traite des faits historiques. La mort subite du roi, survenue après la bataille glorieuse, a frappé vivement les imaginations. Gautier Map dit encore au XII^e^ siècle que sa mort a eu lieu *cum lamentis et luctu totius Franciae* ; nous le croyons volontiers après sa victoire éclatante, qui aurait pu éveiller l'espérance de voir mettre une fin aux incursions normandes. La nouvelle de sa mort survenait quand le combat de Saucourt était encore en fraîche mémoire ; quoi de plus naturel que la conclusion qu'un lien direct entre cette bataille et la mort du roi se serait formé de bonne heure. Au récit peu héroïque de sa mort, que nous lisons dans les annales de Saint-Vaast, a été substitué un autre plus digne de lui. Mais on savait trop bien qu'il n'avait pas reçu une blessure mortelle, c'est pourquoi la

chronique de Saint-Riquier dit : *prae nimio feriendi conamine sua interiora ruperit ac deinde mortuus est.* On pouvait user des mêmes paroles en décrivant l'accident de la poursuite fougueuse du jeune roi, qui lui faisait écraser la poitrine.

17. Le personnage de Hugon [1] a suscité également toute une discussion. La chanson le représente comme le gonfalonnier et fidèle serviteur du roi. A-t-il eu des prototypes historiques ? Fluri, en 1895 déjà, a pensé à l'abbé de Saint-Germain en Tours Hugon, apparenté à la maison royale et ayant gouverné après la mort de Charles le Chauve en 877. Le « Chronicum S. Benigni Divionensis » (moitié du XI^e^ siècle) raconte qu'il a livré des combats à des vikings danois et même qu'il a anéanti une bande de ces maraudeurs en 881. Ainsi ce désastre des Normands aurait pu se confondre avec la bataille de Saucourt [2]. Du reste entre l'abbé de Saint-Germain et le gonfalonnier Hugon il n'y a aucune ressemblance.

Zenker a voulu combiner [3] cet abbé avec Hugon, fils de Louis de la France Orientale, tombé dans la bataille de Thiméon en 880 ; mais plus tard il a abandonné leur identification avec le Hugon de notre chanson [4]. A vrai dire, est-ce qu'on peut espérer trouver le prototype de ce Hugon dans nos sources fragmentaires du IX^e^ siècle ? D'abord le nom est dans ces temps là très répandu. Le jeune homme fougueux, qui fait une ambassade et se permet de jouer des tours bien frivoles à l'ennemi, qui fait preuve d'une grande bravoure pendant le combat, n'est-ce pas l'invention du poète qui l'a créé, pour conduire le récit des combats singuliers dans un climat captivant ? F. Lot a écrit en 1898 : « Huelin est un vassal d'un rang subalterne et assurément pas Hugues, le fils naturel de Louis III » ; je suis d'avis qu'il a parfaitement raison.

Une chanson peut avoir un fonds historique, mais il ne s'ensuit pas que tous les personnages ni que tous les petits faits

---

1. La chanson emploie diverses formes de ce nom *Huon*, *Hue*, *Hugelins*, *Huëlins*.

2. *L. c.*, p. 110-111.

3. Dans son livre cité, p. 175.

4. V. *Romanische Forschungen*, XXXIX, p. 460.

racontés soient des reflets d'un passé véridique. Le poète, ou mieux encore les poètes, ont embelli les maigres données de l'histoire par leurs inventions plus ou moins hardies.

18. Il faut dire encore quelques mots de la personne d'Isembart. La chanson aussi bien que la chronique de Saint-Riquier le présentent comme un seigneur noble, qui a eu des différends avec son roi, et qui a été forcé de fuir sa patrie. Au cours du XII^e^ siècle, l'idée se fait jour qu'Isembart aurait été le neveu du roi (Gauffroy de Monmouth, ensuite Albéric de Trois Fontaines, Philippe Mousket, Loher und Maller); la chanson anglaise de Layamon le nomme même *Louises son*. Voici un exemple clair de la manière dont une tradition sait intensifier les conflits tragiques : d'un simple vassal, le traître devient un parent, voire le fils du roi. Y-a-t-il eu un prototype historique ?

Zenker a vu dans un Isembard, fils du comte bourguignon Warin de Mâcon, fait prisonnier dans la Marche espagnole et tué en 850, le prototype cherché [1]. Mais il y a encore un autre Isembardus plus précieux pour lui : un gastalde qui en 860 a été assiégé par l'empereur Louis II en S. Agatha dei Goti. Car cet Isembard a fait cause commune avec les Sarrasins ; c'est ainsi qu'il a pu recevoir le sobriquet de *margaris*. Il est donc le vrai prototype d'Isembart le margariz de notre chanson.

Il faut avouer que le rapprochement est ingénieux ; pourtant il ne suffit pas à nous faire croire que la chanson de *Gormont* refléterait des événements qui se sont produits dans l'Italie méridionale. Mieux vaut croire avec F. Lot qu'il a été un seigneur trop insignifiant pour être mentionné dans les annales karolingiennes [2], ou bien dire, avec E. Faral, qu'il est le type du renégat qui s'allie avec les Païens et combat contre ses compatriotes [3]. Qui ne penserait pas au traître Ganelon, qui, bien qu'il ne soit pas dit de lui qu'il fût un renégat, a manqué à sa fidélité envers Charlemagne.

L'idée que l'armée de Gormont se serait composée de Sarra-

1. Dans son livre, p. 91.
2. V. *Romania*, XXVII, p. 5-18.
3. V. *Romania*, LI, p. 509.

sins, se faisant jour à maints endroits de la chanson de geste, indique évidemment une connaissance d'autres chansons, traitant des faits et gestes de Charlemagne contre les Sarrasins d'Espagne. Quand nous nous souvenons des rapprochements entre les chansons de *Roland* et de *Gormont*, on y peut voir l'activité d'une tradition épique littéraire, qui a préféré ces figures de traîtres et de renégats.

Quant au nom d'Isembart, il est dérivé du germanique *Isanber(a)ht* ; on peut le comparer avec des noms comme *Isanprand*, *Isanmund*, *Isanrîch*, même avec des noms de femmes comme *Isandrût* et *Isangart*. Le premier élément *îsan* « fer » semble conférer quelquefois au nom un caractère défavorable : le loup se nomme *Isengrin* dans les fables de Renart. On pourrait donc penser à un nom « parlant ». Mais il s'ensuit que la tradition dont découle notre chanson s'est formée dans cette partie de la France où l'onomastique franque était encore en pleine force. Est-ce que le nom de l'auteur Hariulf lui-même n'est pas également tout à fait germanique ?

19. Les explications données jusqu'ici de l'origine et du caractère d'une chanson de geste comme *Gormont et Isembart* dépendent dans une certaine mesure d'une idée préconçue sur la qualité de la tradition épique. Est-ce une tradition orale et populaire, ou bien une œuvre littéraire créée dans un cercle de clercs ? Ceux qui ont épousé la première opinion s'efforcent de minimiser les grandes différences entre les faits historiques et la trame épique de la chanson. En revanche, les savants qui défendent l'idée d'une œuvre poétique individuelle, font peu de cas de ces différences en attribuant à l'auteur la pleine liberté d'inventer lui-même les détails et d'arranger les motifs. Des Zenker et Fluri jusqu'aux Bédier et Pauphilet, il y a toute une révolution des conceptions sur les chansons de geste. Aussitôt que celles-ci perdent leur force probante, les explications étayées sur ces idées s'écroulent ; on ne voit que trop le parti pris.

Mais les faits sont toujours les écueils sur lesquels les constructions scientifiques finissent par échouer. Tôt ou tard on s'aperçoit que l'explication pendant quelque temps le plus en vogue ne peut se maintenir en face des critiques toujours plus

pressantes. La construction de Zenker était trop compliquée, celle de Bédier trop simpliste. On a raillé l'air quasi mystique d'une tradition populaire, mais l'idée que les auteurs des chansons de geste auraient créé presque *ex nihilo* n'a pas non plus emporté la conviction. Souvent l'attention des savants a été captivée par un détail minuscule (comme le nom de Cirencestre) et on a échafaudé des raisonnements compliqués pour l'expliquer ou... pour le faire disparaître. D'une part on a voulu trouver trop d'histoire dans notre fragment, d'autre part on lui a presque nié tout fondement historique. Où serait la vérité sinon au milieu de ces opinions trop excessives ?

Il faudrait donc déblayer le terrain encombré des ruines de tant d'hypothèses ; il faut recommencer de nouveau, mais en partant de notre chanson elle-même. Cela veut dire de la chanson défectueuse connue par un manuscrit datant d'environ 1080, mais qui peut lui avoir été de beaucoup antérieure. La chanson se distingue par une qualité vraiment artistique, mais elle pêche en revanche par une tournure quelquefois gauche dans la présentation des faits. Nous croyons y découvrir une personnalité douée d'une riche fantaisie, mais dont l'art de s'exprimer n'est pas assez développé.

Nous sommes loin de croire qu'on pourrait expliquer une œuvre littéraire par une analyse quasi chimique ou par un raisonnement de mathématicien. Il faut de la fantaisie, de l'intuition et surtout une sensibilité artistique pour pénétrer dans le cœur d'une création poétique. Chaque savant aborde les problèmes de sa propre manière ; tout critique qu'il pense être, il se trouve à un moment inattendu l'esclave de ses prédilections.

20. Ainsi il me faut esquisser tout d'abord mon point de vue sur les problèmes de la poésie épique du moyen âge. J'en ai parlé longuement dans des articles antérieurs et je pourrais y renvoyer le lecteur [1]. Mais il ne sera pas superflu d'en tracer les lignes majeures. D'abord je suis d'avis que la tradition

1. Voyez mes *Betrachtungen zum Märchen besonders in seinem Verhältnis zu Heldensage und Mythos*, dans les *FFCommunications* Nr. 150 (Helsinki, 1954) ; *Die Heldensage*, dans les *Hessische Blätter für Volskunde*, XLVI (1956), p. 8-25 ; *Homer und das Nibelungenlied* dans *Archiv für Kulturgeschichte*,

populaire est une réalité qu'il ne faut pas sous-estimer. Il y a assez de chroniques qui en parlent d'une manière claire. Dans un temps où la littérature écrite ne comportait que des textes latins, la tradition orale seule pouvait charrier les sujets et les motifs à travers les siècles. Et quels seraient ces sujets sinon les souvenirs confus d'un passé plus ou moins lointain ? La *Chanson de Roland* ne s'appuie pas sur quelques lignes arides dans une chronique de cloître, mais elle suppose une longue préoccupation littéraire avec la donnée historique du désastre de Roncesvalles.

Mais il faut préciser. Une tradition orale ne veut pas dire tout simplement une tradition populaire. C'est au fond une tradition poétique, ce sont des auteurs plus ou moins doués, qui ont fait les chansons et les ont colportées tantôt dans les cours seigneuriales, tantôt sur les foires pour un auditoire d'artisans et de paysans. Ils ont toujours remanié leur répertoire ; ils l'ont adapté au public auquel ils s'adressaient ; ils y ont fait entrer les idées, les préoccupations et les soucis de leur propre temps. L'étude des traditions populaires existantes jusqu'à nos jours, notamment dans la Yougoslavie, ont établi indubitablement ce caractère.

Ainsi l'écart avec les faits originaux est facile à expliquer : il devient plus grand à mesure que l'intérêt direct pour le sujet originel va s'amoindrissant. Au IX^e^ siècle, les vikings étaient les païens redoutés ; deux siècles plus tard ils sont oubliés et les païens ce sont les Sarrasins d'Espagne. Les gentilshommes qui se battent avec Gormont sont ceux qu'on connaissait dans le pays où la chanson se chantait.

A chaque moment la tradition orale subit l'influence de la personnalité de l'artiste qui la fait entrer dans son répertoire. N'oublions pas non plus que le poète a sa patrie, qu'il fait entendre ses chansons à un public appartenant à une certaine partie de la France ; celui-ci aime à y retrouver son pays, les personnes et les événements du terroir. Pourquoi se serait-on montré près de Saint-Riquier la *tumba Isembardi*, si ce n'était le témoignage du passé chanté par les poètes ?

XXXVIII, p. 1-19 ; *Die Sage von Wolfdietrich* dans *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, XXXIX (1958), p. 1-18.

Mais n'oublions pas non plus que les jongleurs pouvaient voyager loin. On aimait les nouveautés aussi bien au moyen âge que de nos jours. Le chanteur, qui avait épuisé son répertoire devant un public, ne trouvait plus un accueil enthousiaste ; il fallait chercher sa fortune ailleurs et il allait de village en village et parcourait le pays. Il y en avait, exceptionnellement doués, qui pouvaient aller loin, accueillis dans les cours des barons avec joie et y trouvant une subsistance temporaire. Ils enrichissaient leur répertoire par des sujets nouveaux, quelquefois par des techniques nouvelles. Quand nous trouvons dans la *Chanson de Gormont* des tours stilistiques qui se retrouvent dans les *Chansons de Roland* et de *Willelme*, nous sommes assurés d'y voir les influences réciproques dans une tradition littéraire homogène. Est-ce que l'activité continue de générations de jongleurs ne suffirait pas à expliquer les grandes divergences entre les faits historiques et leur traitement dans les chansons de geste ?

21. Je suis donc convaincu que la *Chanson de Gormont* reproduit la bataille mémorable de Saucourt. Que Godrum y ait pris part ou non, peu importe; il suffit qu'on ait cru qu'il y avait joué un rôle. Quelle allégresse après la nouvelle de cette victoire, remportée par le roi lui-même. Les défaites des vikings étaient dans ce temps-là bien rares ! Et le roi qui est mort subitement quelques semaines plus tard ! Cela rehaussait l'éclat de sa dernière prouesse ; on ne pouvait qu'exagérer le nombre de l'armée païenne ; on lui donnait le chef le plus illustre de son temps. C'était ce viking redoutable, Gudrum, qui avait arraché Cirencestre au roi Alfred. Sous l'impression de la mort inattendue et tragique du jeune roi, la bataille de Saucourt devait acquérir une importance qui l'imprimait dans la mémoire du peuple.

Les moines de l'abbaye de Saint-Riquier, qui avaient si cruellement souffert de cette incursion normande, en ont gardé un souvenir non moins durable. Depuis les études de Bédier, on a discuté souvent du rôle du clergé dans l'histoire des chansons de geste. En effet, il n'est pas facile d'en donner une définition claire et satisfaisante. Il y a dans notre chanson quelques allusions à des chroniques de cloître. Au vers 146

nous lisons *ceo dit la geste a Sainte Denise*, au v. 330 *ceo dit la geste a Saint Richier*, au v. 418 simplement *ceo dit la geste*. Et M. Burger de conclure qu'il y a donc eu des poèmes latins conservés à Saint-Riquier. Et donc de même à Saint-Denis ? Cela serait bien inattendu !

De tels renvois à quelque source écrite sont fréquents dans les chansons de geste ; mais il est important de noter qu'ils servent ordinairement à vérifier des détails tout à fait insignifiants. Notre poète mentionne la geste de Saint-Denis à propos du combat de Gormont avec le comte de Normandie ; cela est assurément une pure fiction poétique. La geste à Saint-Richier est citée pour prouver que l'écuyer Gontier était le neveu de Huon ; on a le droit de supposer que la longue laisse rimant en *ié* a donné au poète des difficultés. Qu'il cherche à cet endroit un rime convenable prouve sa diction extrêmement gauche :

> cel qui fut ja ses escuiers,
> filz de sa suer, si ert ses niés :
> ceo dit la geste a Saint Richier.

Enfin au vers 418 la geste invoquée tout court sert à prouver qu'il n'y avait pas eu d'héritier après la mort de Louis. Mais à cet endroit du poème, il n'est encore rien dit de la blessure interne du roi ! C'est pourquoi M. Bayot dans son édition met les deux vers 418-9 entre parenthèses !

Que les moines de Saint-Riquier aient encouragé des chansons comme celle de *Gormont*, rien de plus vraisemblable. Est-ce qu'ils n'ont pas montré avec orgueil la *nef d'or mier* dont Gontiers aurait fait cadeau à l'abbaye ? Assurément, c'est une petite *pia fraus*, mais elle montre combien d'importance les moines attachaient à la mémoire du désastre de leur chère abbaye, saccagée par les païens. Ils ont accueilli de bon cœur les chansons qui couraient dans le pays sur ces événements : le bon Hariulf en est le témoin.

22. Évidemment, la chanson composée à l'occasion de la victoire de Saucourt avait une allure plus simple que le fragment connu. On peut y distinguer la main d'un poète plein de fantaisie. La mention de Cirencestre en est une preuve. Je ne crois nullement à l'introduction tardive de ce nom insolite dans

notre chanson ; comment aurait-il pu exciter la curiosité d'un poète vivant aux alentours de 1080 ? Ce nom n'a eu d'intérêt que pour celui qui avait une idée vague du fait que Godrum avait vécu réellement dans cette ville. Mais on ne pouvait s'en souvenir que peu de temps après les événements eux-mêmes. Le Ludwigslied haut-allemand a eu son pendant français, mais au lieu d'un éloge lyrique, c'était le récit pathétique des événements. J'aimerais à supposer que le premier poète a embelli le thème de motifs romantiques : la figure d'Isembart fuyant sa patrie, accueilli par le païen et reniant sa foi. La « préhistoire » du renégat exige déjà la mention de la ville de Cirencestre.

Il serait vain de vouloir déterminer quels motifs ont appartenu à la version primitive, quels autres ont été imaginés plus tard. Les combats singuliers de Gormont avec les chevaliers français sont d'une élaboration bien tardive. L'ambassade ou peut-être la reconnaissance de Huon et Gontiers, avec les gabs du paon et du cheval emmené, sont probablement l'invention du poète de la dernière rédaction. Il nous semble que les grandes lignes du développement littéraire se dessinent vaguement. Si la *Chanson de Gormont* a un fonds historique, les détails qu'elle raconte n'en sont pas moins de la fantaisie pure.

Le contraste des Sarrasins et des Chrétiens ne reçoit toute sa valeur que sur l'arrière-plan des croisades en Espagne. Le regret qu'un tel vaillant champion comme Gormont ne soit pas chrétien témoigne d'une attitude chevaleresque, qu'on imaginerait difficilement au temps des incursions normandes. Le type du renégat est un souvenir de l'épopée héroïque ; le combat d'Isembart avec son père est un thème très répandu [1] ; l'auteur ne l'a qu'effleuré. Quelquefois il montre une belle envergure : l'enchaînement des combats de Huon et de Louis nous rappelle de loin quelques scènes célèbres de l'Iliade.

Qui pourrait cependant prétendre savoir aujourd'hui, de science sûre, ce qu'a été le contenu de la chanson primitive et ce qui a été ajouté pendant les deux siècles suivants ? Ce serait d'une grande naïveté, que de vouloir faire le bilan

1. Voir mon article *Das Motiv des Vater-Sohn-Kampfes im Hildebrandslied* dans *Germanisch- Romanische Monatsschrift*, XXXIV (1953), p. 257-274.

des remaniements successifs. La *Chanson de Gormont* avec la foule de personnages tirés des environs du Vimeu, fait l'impression d'une création toute « moderne », toute adaptée au goût de son propre temps. Mais il y vibre encore quelque chose de la vive émotion que les contemporains de la bataille de Saucourt ont éprouvé en écoutant les prouesses de leur roi et le désastre de l'armée païenne.

Jan de Vries.

LES EXPRESSIONS NÉGATIVES DANS LA *QUESTE DEL SAINT GRAAL*

Dans la *Queste del Saint Graal*[1] la négation est marquée essentiellement par les mots *non*, *nanil* et *ne*.

Non est employé 1 fois seul dans une phrase où une dame reprend sur un ton interrogatif la réponse négative d'un interlocuteur qu'elle veut séduire : *Et il respont que ce ne feroit il pas.* — « *Non? fet ele. Ja le fustes vos ja.* » p. 98, l. 14-5.

Quatre fois il figure seul comme second terme d'une alternative, ex. : « ... *se ce est voirs ou non.* » 27-26 ; *ou il vousissent ou non.* 141.24 ; 12 fois il précède un verbe, notamment 6 fois *faire*, ex. : « *Non ferai ge.* » 6.1 ; 3 fois *être*, ex. : *mes non est.* 91.29.

Non est employé plus fréquemment (37 fois) dans des formules telles que la suivante : « *Nus ne m'ostera de ci se cil non a cui costé je doi pendre.* » 5.22-3 où est excepté de la négation exprimée dans la première partie de la phrase ce qui est signifié par le mot placé entre *se* et *non*, ici le pronom *cil* : cela fait que l'affirmation contraire porte sur lui seulement[2]. On trouve ainsi placé un nom, ex. : « *Je ne quit qu'il vos en avenist se honte non.* 28.6-7 ; un adjectif, ex. : *ne furent trové poisson se petit non.* 204.26 ; un adverbe, ex. : *et ne voit de nulle part terre se trop loign non.* 93.15. Dans : *ne onques ne parut a nul d'eus se a celui non solement*, 216.1, le sens est précisé par l'adverbe *solement*.

---

1. Ce travail a été rédigé d'après l'édition donnée par A. Pauphilet dans la collection des *Classiques français du moyen âge*. Paris, Champion, 1923.

2. Je traduis : « Seul m'ôtera d'ici celui au côté de qui je dois pendre ». Je ne ferai pas d'autre traduction ; je me propose non de comparer l'état de langue du texte à l'usage moderne, mais de décrire aussi exactement que possible l'usage ancien.

Non suivi 2 fois du mot *mie*, 8 fois du mot *pas*[1] signale un fait en opposition avec un autre fait exprimé antérieurement ou par la suite, ex. : *Non mie qu'il soient tuit si fil, ainz ert descenduz li uns de l'autre par droite engendreure.* 185.32 ; « *Sire, de tel viande doivent li chevalier celestiel pestre lor cors, non pas de grosses viandes qui l'ome meinent a luxure.* » 165.29-30 ; *Ausi ocist Judas son seignor au vendredi, non pas par sa main, mes par sa langue.* 217.33, 218.1.

J'ai relevé 15 fois *nanil* (écrit 2 fois *nenil*) toujours dans des réponses à des interrogations ; celles-ci sont formulées 13 fois en style direct, ex. : « *Vendrez vos avec moi a la cort...?* » — « *Sire, fet il, nanil.* » 3.14 ; « *Savez vos, fet ele, qui je sui?* » — « *Certes, fet il, nanil.* » 201.21-2 ; 2 fois en style indirect : *Et il demande se il porra mes hui parler a la recluse.* « *Sire, font cil, nanil.* » 72.16-7 ; *Si demanda se ce estoit la fin de son lignage :* « *Nanil, fist la voiz.* » 221.9-10.

Ne est employé beaucoup plus souvent ; ce fait tient en partie à ce que le mot remplit deux fonctions différentes : il est tantôt conjonction de coordination, tantôt adverbe négatif. Il n'est pas rare par suite de rencontrer deux *ne* consécutifs, ex. : « *Et Lancelot ne se remue ne ne dist mot.* » 58.28 ; *Il ne vit goute, ne ne se pot aidier se petit non.* 85.17. Le premier *ne* est conjonction, le second adverbe.

La conjonction *ne* sert principalement (75 fois) à réunir deux propositions négatives, comme dans les exemples cités ci-dessus ; elle sert aussi (23 fois) à relier une proposition négative à une proposition positive qui précède, ex. : « *Le matin sans plus attendre enterrai en la Queste... ne ne revendrai a cort.* » 16.19-21. Plus rarement la proposition négative commence par la conjonction *et* (7 exemples relevés), ex. : « *Et por ce m'en tendrai je et n'i metrai ja la main.* » 5.31 ; « *Lui pri je qu'il me vaille et ait et ne me laist chaoir es mains de l'anemi.* » 139.3-4.

1. Si je faisais œuvre d'historien je dirais, peut-être, que cette locution *non pas* est déjà du français moderne ; ce n'est pas mon propos : je signale seulement que *non pas* est employé 4 fois plus que la locution synonyme *non mie*, elle-même moins fréquente que *ne mie* (*infra*, p. 72) et que 4 exemples sur 8 se trouvent aux pages 217 à 220.

On trouve aussi *ne* en tête de la première de deux ou plusieurs propositions négatives : la négation est ainsi plus fortement marquée, ex. : « *Ne li filz ne partira ja as iniquitez au pere, ne li pere ne partira ja as iniquitez au filz.* » 138.30-1 ; « *Dame, ne vos ne m'aviez meffet..., ne li lyons n'estoit a moi, ne les bestes de l'air ne me sont abandonnees.* » 98.4-5. Je rattache à cet usage la présence de *ne* au début d'une phrase sans qu'il y ait négation dans la phrase précédente, ex. : *Ce fu en remembrance dou sang qui avoit esté espanduz. Ne de celui ne pooit nus autres aengier.* 219.7-8 ; *Et dedenz celui terme orent il si achevees les aventures du roiaume de Logres... Ne onques en leu ou il venissent... ne purent estre desconfit.* 265.17-20. Parfois *ne* joue le rôle de *et* dans des phrases où n'est pas exprimée une négation, mais seulement une nuance négative, ex. : « *Ne devez mie cuidier que ces aventures soient d'omes tuër ne de chevaliers ocire.* » 161.4-5 ; « *De chose que je sache ne ne puisse ne vos faudrai je ja.* » 155.11-2 : la nuance négative est indiquée par *ne devez mie cuidier* et *ne vos faudrai je ja. Ne* marque une alternative dans : « *Molt est fox qui contre sa volonté vet ne por mort ne por vie.* » 245.4-5.

Ne conjonction ne relie pas seulement des propositions, mais aussi des éléments de proposition, des sujets, ex. : *Car puis n'i crust ne blé ne autre chose.* 204.25 ; des attribut, ex. : « *Vos mostrastes bien que vos n'estiez pas preudons ne verais chevaliers.* » 117.30-2 ; des compléments d'objet, ex. : « *Il n'a cheval... ne escu, ne lance, ne espee.* » 74.14-5 ; des compléments de sens divers, ex. : « *Je sai bien qu'il n'est pas morz selonc Dieu ne selonc ordre* » ; des adverbes, ex. : *Il dist qu'il ne menja hui ne ier.* 145.14.

Comme les emplois de *ne* adverbe s'ajoutent à ceux de *ne* conjonction, il arrive que le mot avec ses deux valeurs est plusieurs fois dans la même phrase ; il est 4 fois dans : *Si ne trouve ne son hiaume, ne s'espee, ne son cheval.* 61.28-9 ; 6 fois dans : *Ne puis ne vit goute, ne ses plaies ne furent sanees, ne ne se pot aidier.* 86.7-8 ; dans : *Car puis n'i crut blé ne autre chose, ne les arbres ne porterent fruit ne en l'eve ne furent trové poisson.* 204.25-6 ; 9 fois dans : *Et durra cele venjance... en tel point qu'il ne mengera, ne ne bevra, ne ne parlera, ne ne movra pié ne main ne membre qu'il ait.* 150.17-9.

Au total j'ai relevé *ne* conjonction 250 fois.

*
* *

Ne s'emploie comme adverbe de deux façons : ou bien il marque seul la négation, indiquant que celle-ci porte sur le procès exprimé (915 cas relevés); ou bien le verbe de la proposition est suivi, beaucoup plus rarement précédé, de mots d'espèces et de sens variés, ajoutant des nuances de sens à celui du procès (1282 exemples).

Dans les deux cas *ne* précède le verbe, le plus souvent immédiatement, ex. : « *Il est assez mieldres chevaliers que je ne sui.* » 6.11; *Cil... n'osa venir avant.* 64.5. Il en est séparé seulement par les pronoms personnels compléments et les adverbes *en* et *y*, ex. : « *Il ne me sovenoit de la costume.* » 5.9; « *Rois, or ne t'esmaie.* » 85.30; « *Il ne nos en chaut.* » 50.15; « *Je ne vos ai chose dite.* » 130,6; *Il ne la puet trere.* 6.14; « *Si ne li prent talent de mengier.* » 96.29; *Il ne se pot tenir en estant.* 87.27; « *Et por ce m'en tendrai et n'i metrai ja la main.* » 5.31. Devant un verbe commençant par une consonne *le* forme avec *ne* le mot *nel*, ex. : *Mes il nel remue de la sele.* 43.6. Pourtant j'ai relevé : « *Si vos ne le fetes, je vos ocierrai.* » 189.14 et : « *Ne le vos disoie je bien?* » 233.10. *Ne les* se contracte en *nes : Car pieç'a mes qu'il nes avoit veuz.* 4.31-2.

Ne se trouve fréquemment dans les propositions subordonnées dépendant d'un adjectif au comparatif ou d'une expression de comparaison, ex. : « *Nos les verrons greignors que ces ne sont.* » 7.18; « *Mauves plus que je ne porroie penser.* » 163.31; « *Je vos conois mielz que vos ne cuidiez.* » 52.7; *En eschaufa outre ce qu'il ne deust.* 109.10; « ... *autre chose que tu n'i entendoies.* » 114.1. J'ai relevé le fait 52 fois avec 3 exceptions, ex. : « ... *por ce que vos ne doutissiez pas a morir por lui, ne plus qu'il fist por vos.* » 184.30; « *Je ne cuit pas que vos le puissiez veoir, ne plus que uns aveugles feroit une espee.* » 123.6-8.

Il se trouve aussi 14 fois dans des subordonnées dépendant des verbe *douter*, au sens de *redouter*, et *défendre*, ex. : *Eles doutoient qu'il ne mourussent.* 18.15; *Il doute que li feus ne soit entremellez de venin.* 94.21; *Il avoit grant poor qu'il ne cheist en desesperance.* 143.2; *Te deffent je que tu n'i entres.* 41.6.

Ne s'emploie auprès de toutes les formes de verbes; je l'ai relevé 4 fois devant un infinitif pour exprimer une interdic-

tion : « *Et ne t'esmaier de chose que tu voies.* » 115.17 ; « *Or ne t'esmaier donc.* » 128.30 ; « *Ne t'esmaier, Galaad.* » 214.1 ; « *Fui, Boort, nel touchier.* » 193.7.

*
* *

Ne est fréquemment accompagné dans les propositions négatives par les adverbes de quantité *guère*, *mes* et *plus*, *nes*.

J'ai relevé *guère* 20 fois ; 2 fois faisant fonction non d'adverbe mais de nom, il est complément d'objet du verbe et a lui-même un complément : « *Nostre Sires li lessa veoir les granz secrez... del Saint Graal dont onques chevaliers n'avoit gueres veu a celui tens.* » 134.29-31 ; « *Sanz ce que vos n'avroiz gueres fet de vostre preu en ceste Queste.* » 159.33-160.1. 18 fois le mot fait fonction d'adverbe ; il exprime plutôt la quantité auprès des verbes *ferir*, *redouter*, *resgarder*, *chaloir* : *Il n'orent gueres feru quant il furent tuit espoanté.* 224.14 ; *Et cil qui gueres nes redoutent... treent les espees.* 230.4-5 ; *Si ne l'ont gaires resgardé quant il le conoissent.* 259.10 ; « *Car il ne m'en chaloit gueres.* » 260.1. Il mesure la durée auprès des verbes *demorer* (9 fois) et *avoir* (2 fois), ex. : *Si ne demore gaires que Galaad vit issir set chevaliers.* 47.27-8 ; « *Je estoie ore n'a gueres en la Guaste Forest.* » 106.4-5 ; 3 fois il mesure l'espace auprès du verbe *aller*, ex. : *Si n'ot gaires alé quant il voit un chevalier.* 41.28-9.

Mes est employé de deux façons différentes dans les propositions négatives suivant qu'il est séparé de *ne* par le verbe après lequel il est habituellement placé (sur 34 emplois je ne l'ai relevé qu'une fois avant dans : « *Dont vous creant je... que je mes ne mangeré fors pain et eve.* » 186.8-9) ou qu'il suit immédiatement *ne* avec lequel il forme locution.

Le plus souvent (24 fois) comme adverbe de quantité, il sert à indiquer que le procès exprimé ne dépasse pas le point de développement auquel il est arrivé, ce qui implique qu'il cesse de se développer, ex. : « *Je m'en poi mes.* » 6.19 ; *Quant il voit que Perceval n'en a mes garde.* 88.12-3. 9 fois il est joint à un adverbe de temps, 8 fois à *hui* (6 fois avant), ex. : « *Je ne mengerai hui mes autre chose.* » 168.31, (2 fois après), ex. : « *Je n'irai mes huit avant.* » 57.14, 1 fois à *piéça* : *Las plus qu'il*

n'avoit esté pieça mes. 141.31. Je l'ai relevé aussi à côté de *des ore* : « *Ne me lai des ore mes aler fors de droite voie.* » 132.7.

Sept fois, précédé immédiatement de *ne, mes* forme une locution qui sert à exclure, à excepter de la négation exprimée ce qui est signifié par les mots qui suivent, et par suite à en affirmer l'existence unique, ex. : *Li torel estoient tuit varié, ne mes trois.* 156.13; *Si s'en allerent tuit, ne mes li rois Pelleas.* 267.16-7. Enfin j'ai relevé 1 fois *mes* entre *se* et *non* dans une locution étudiée ci-dessus, p. 63 et qui marque aussi exception : « *Car te porpense tant, se mes non, que Nostre Sires en eust la moele.* » 161.21.

Au total j'ai relevé 41 emploi de *mes.*

Plus est presque aussi souvent, 36 fois, à côté de *ne.*

Cinq fois *ne* et *plus* se suivent immédiatement et servent à exprimer une comparaison entre deux procès, ex. : « *Ne senti mal ne dolor, ne plus que se je onques n'eusse plaie.* » 115.4-5 ; « *Je ne cuit pas que vos le puissiez veoir, ne plus que uns avugles feroit une espee.* » 123.6-8. Dans les autres cas ou bien *plus* précède *ne* (4 fois), ex. : *Et li preudome plus ne li dist.* 55.24-5, ou bien il en est séparé par le verbe, ex. : *Il ne sorent plus de son estre a cele fois.* 8.30. 2 fois seulement *ne... plus* est dans une phrase où s'exprime explicitement une comparaison : « *Car bien sachiez que vos n'en verroiz plus que veu en avez.* » 259.3-4; « ... *se je ne vous amasse plus que onques fame n'ama home.* » 181.4; en général la comparaison est implicite, ex. : *Il ne sorent plus de son estre a cele fois.* 8.30 (*plus qu'ils n'en savoient*). 25 phrases où figure *ne... plus* peuvent s'interpréter de cette façon; mais comme je l'ai indiqué à propos de *mes* (*supra*, p. 67) dire d'un procès qu'il ne se développe pas au-delà d'un point atteint, c'est dire qu'il cesse à ce point; *ne... plus* me semble avoir ce sens dans 6 phrases, ex. : « *Et por ce ne se tendroient il plus a si deciple.* » 76.15 (ils cesseraient de se tenir à ses disciples); *Il s'em part com cil qui plus n'i peut demorer.* 123.18 (comme quelqu'un qui cesse de pouvoir y demeurer.)

Dans 3 phrases *ne* est accompagné de l'adverbe *nes* : « *Il ne feroit en ceste Queste nes que uns autres simples chevaliers.* » 116.24-5 ; *Come cil qui est si entrepris qu'il ne l'ose nes regarder.* 118.18-

9; « *Ainz sembloies le publican qui n'osoit nes regarder l'ymage.* » 124.6-7. Tandis que *mes* et *plus* évoquent une quantité supérieure à une autre, *nes* évoque une quantité égale : un simple chevalier ferait peu de chose en la Queste, entaché de péché mortel Lancelot n'en ferait pas autant; il faut peu d'audace pour regarder une image : le publicain en avait moins encore.

*
* *

Les adverbes de temps *ja* et *onques* sont fréquents dans les propositions négatives. *Ja* y figure 128 fois tantôt seul, tantôt accompagné de l'adverbe de quantité *mes*.

Seul je l'ai relevé 83 fois, 44 avant la négation et le verbe, ex. : « *Et ce est cil qui ja a mon col ne pendra.* » 48.16-7, 39 après le verbe, ex. : « *Et n'i metrai ja la main.* » 5.31. Quelle qu'en soit la place il se trouve 65 fois auprès d'un indicatif futur comme dans les phrases citées, 1 fois auprès d'un impératif présent-futur : « *Ne ja ne la metez jus devant que vos soiez el pales esperitel.* » 275.14-5; 2 fois en proposition principale devant un subjonctif présent exprimant ordre ou souhait : « *Ne ja nus ne soit si hardiz qui.* » 205.29; « *Ja ne m'ait Diex se je ja ai merci de vos.* » 193.1-2; 2 fois en subordonnée devant un subjonctif présent se rapportant à l'avenir : « *Trop ai grant doute que mi ami charnel n'en reviegnent ja.* » 17.19-20; « *por ce que vos ne vos combatez ja encontre lui.* » 78-32; 6 fois, en principale ou en subordonnée devant un conditionnel présent exprimant l'avenir, ex. : « *Se vos demoriez... je n'avroie ja ne fain ne soif.* » 115.10; *Et disoient bien haut que ja les aventures... ne faudroient.* 38.26-7. Au total *ja* se rapporte 76 fois à l'avenir; mais l'auteur l'applique aussi 7 fois au passé, 4 fois dans des propositions au subjonctif plus-que-parfait, ex. : « *Se vos fussiez terriens, ja si haute aventure ne fust avenue.* » 187.21; 2 fois à côté d'un subjonctif imparfait exprimant une supposition relative au passé, ex. : « *Se il vos conneustes... il n'eussent ja tant de hardement.* » 56.17-8; 1 fois auprès d'un indicatif imparfait : « *Je ne cuidoie ja tant vivre.* » 248.20.

Ja est presque aussi souvent (76 fois dont 41 avant le verbe) accompagné de l'adverbe de quantité *mes* étudié ci-dessus, ex. : « *Car ja mes ne sera honorée de si haute compaignie.* » 21.26-27.

1 fois seulement *ja* est séparé de *mes* par le verbe : « *Si jurastes vos... que ja ne faudriez d'aide a damoiselle.* » 108.15-6. 2 fois les deux mots sont réunis. Le sens est le même que celui de *ja*. 45 fois (24 avant le verbe) *ja mes* accompagne un verbe à l'infinitif futur, ex. : « *Gauvain mis m'avez le grant corrouz el cuer, dont ja mes ne me porrai esbatre.* » 17.16-7; *Car il ne sera ja mes aeise, devant ce qu'il sache qui il est.* 47.9-10; 15 fois il accompagne un conditionnel présent se rapportant à l'avenir, ex. : *Et jura qu'il... ja mes a cort ne revendroit.* 23.17-20; « *Se je a compaignon l'avoie, je ne me partiroie ja mes de lui.* » 79.6-7; 8 fois après le verbe *cuidier*, il est devant des infinitifs présents exprimant des faits à venir, ex. : *Si ne cuide ja mes venir a cel point.* 62.15 (*Si cuide qu'il ne vendra ja mes a cel point*). 4 fois il est auprès d'un subjonctif présent à valeur de futur, ex. : « *Diex vos otreit que vos ja mes n'i renchaoiz.* » 145.8-9. *Ja mes* se rapporte donc 69 fois à l'avenir.

Sept fois au contraire il accompagne un subjonctif imparfait exprimant une supposition relative au passé, ex. : *S'il i baast, il n'i dormist ja mes.* 139.17-8; « *Ne ja mes ne fausist l'aventure... se Diex ne vos i eust amené.* » 39.27-8.

Onques est un peu plus fréquent que *ja* dans les propositions négatives : il y figure 135 fois, 113 fois seul, 24 fois accompagné de l'adverbe de quantité *mes*.

Seul *onques* est 64 fois avant, 49 fois après le verbe, le plus souvent auprès d'un verbe exprimant le passé; il est ainsi le contraire de *ja*. Le verbe est 96 fois à l'indicatif passé simple, ex. : *Onques si grant joie ne fu fete.* 7.32-3; *mes cil... ne changierent onques lor premiere color.* 215.32-3; 4 fois à l'indicatif imparfait, ex. : *Cil qui onques ne recreoit les vet abatant.* 48.25; *Et cil ne disoit onques mot.* 175.11-2; 3 fois à l'indicatif plus-que-parfait, ex. : *Il n'avoit onques veu home qui tant ressemblast Lancelot.* 3.26-7. *En lui n'avoit onques eu eschaufement de luxure.* 263.31-2; 1 fois à l'indicatif passé antérieur : *De ce qu'il fust fils Lanzelot n'i ot il onques parlé.* 20.1; 2 fois au subjonctif plus-que-parfait exprimant une supposition relative au passé : *Ausi fres com s'il n'eust onques cop feru.* 174.3; *Si se trouve ausi sain... come s'il n'eust onques eu mal en sa vie.* 276.3-4.

Onze fois *onques* est employé autrement : 7 fois l'auteur le joint

à un indicatif présent, ex. : *La flor dou lis qui onques ne sent la chalor.* 55.14; *Et Lancelot nel regarde onques.* 181.21-2 : 1 fois à un impératif présent concernant l'avenir : « *Onques ne vos en repentez.* » 232.2. Dans 3 phrases enfin il ajoute à *onques* un complément de temps, ce qui semble indiquer que la valeur temporelle en est affaiblie : *Ne respondi il onques a cele foiz.* 4.2; *Si tint totevoies Eve le rainsel en sa main, que onques nel regarda a cele foiz.* 212.13-4; « *Si vos relevera plus viguereus que vos ne fustes onques a nul jor.* » 64.24-5.

Vingt-deux fois *onques* est renforcé par l'adverbe de quantité *mes*; il se trouve 11 fois avant le verbe, ex. : « *Onques mes hom... ne pot avenir a ce que il est avenuz.* » 10.12-4; 11 fois après, ex. : « *je n'en oï onques mes noveles.* » 74.15. Le groupe *onques mes* accompagne toujours des verbes à un temps exprimant le passé, 21 fois des passés simples de l'indicatif comme dans les phrases citées, 1 fois un plus-que-parfait de l'indicatif : *Et distrent cil qui onques mes ne l'avoient veu que...* 14.12. Le sens ne diffère pas de celui de *onques* seul.

*
* *

Quarante-sept fois le verbe précédé de *ne* comporte un complément introduit par le mot *fors* employé comme préposition, ex. : « *Je ne voil fors la costume dou chastel.* » 47.21-2; *Ore ne li faut-il fors Galaad.* 195.14-5. *Fors* excepte de la négation exprimée dans la proposition ce qui est signifié par le complément qu'il introduit; il marque par suite que l'action indiquée ne concerne pas autre chose. Ce sens est précisé dans les phrases suivantes : *Et il dit qu'il ne vit home ne fame... fors un sol home.* 133.14-5; *Il ne voit riens... fors solement ses armes.* 182.6-8. *Ne ja ne fera fors un tot sol.* 203.9-10.

Nous avons vu ce sens d'exception signifié par *se... non*, p. 63 et par *ne mes*, p. 68.

*
* *

Le même sens est signifié 4 fois au moyen de la conjonction *que*. *N'en avoit il remés que deus que il n'eust abatuz.* 14.18; *Cil qui n'en avoit que un receu ot le suen enfoui en terre,* 64.3-4; *Si compaignon... n'atendoient a movoir que solement por lui.* 24.28;

Et il fist tout ce qu'ele li dist, fors dou pont, ou il ne mist qu'une sole pierre. 223.17-8.

*
* *

J'étudie maintenant des noms qui se rencontrent souvent dans les propositions négatives, en premier lieu *mie*, *pas* et *point*; ils ont ceci de commun qu'ils évoquent l'idée d'une petite quantité, chacun dans son ordre, et qu'ils peuvent être complément de mesure aussi bien que complément d'objet. Ils ne s'emploient pas tout à fait de la même façon.

Mie[1] est le plus usité : je l'ai relevé 221 fois ; 6 fois il a pleinement valeur de nom, étant 3 fois complément d'objet : « *Se il as aventures dou Saint Graal faillent, li autre n'i recovreront mie.* » 148.7-8; « *De mon nom ne pues tu mie savoir.* » 29.28; *Mes il ne voit mie dou paveillon.* 10.15. 6 fois il est attribut, ex. : « *Ce n'est mie de merveille.* » 12.12; « *Ce ne fu mie de merveille.* » 227.12-3. 197 fois séparé de *ne* par le verbe il sert de complément de mesure et peut être considéré comme adverbe, ex. : « *Je ne sui mie dignes ne suffisanz.* » 5.30; « *Je ne te refusasse mie.* » 35.20; « *Je ne me metroie mie en cest point.* » 49.19-20; 13 fois, au lieu d'en être séparé par le verbe *mie* suit *ne* immédiatement et forme avec ce mot une locution qui fait porter la négation non sur le verbe, mais sur un complément, ex. : « *Toutes voies... i essaierez vos, por ce que je le voil ne mie por l'espee avoir.* » 6.12-3; *Li torel... s'en aloient par mi la lande, ne mie par mi le pré.* 149.22-3; *Et si fust droit qu'ele fust obeissanz a lui, ne mie il a li.* 212.5. 2 fois enfin *mie* est joint à *non* : « *Ce furent neuf persones d'omes qui sont descendu de lui, non mie qu'il soient tuit si fil.* » 135.31-2; « *Biaus peres Jhesucrist qui soffristes que je me meisse en vostre servise, non mie si dignement come je deusse.* » 192.21-2.

Pas est un peu moins employé; je l'ai relevé 190 fois; il n'est jamais complément d'objet et ne comporte pas de complément. Il sert de complément ou d'adverbe de quantité. Il accompagne quelquefois des verbes exprimant un déplacement dans l'espace, 4 fois *aller*, ex. : *Avec vos n'irai je pas.* » 3.13-4;

1. *Mie* a le sens que nous donnons au mot *miette*.

4 fois *venir*, ex. : « *Les deux dames ne venoient pas a pié.* » 97.1 ; 2 fois *retorner*, ex. : « *Tu ne retorneras pas a la voie.* » 144.22. 174 fois il accompagne des verbes de tous sens : *Il ne lor disoit ore pas.* 8.25. *Il ne set pas tres bien cui fils il est.* 20.7 ; « *Einsi ne le comande pas nostre ordre.* » 120.7 ; *Il dist qu'il ne mengeroit pas.* 172.15 ; *N'estoit ce pas merveille.* 14.29. L'auteur emploie *mie* et *pas* avec la même valeur, semble-t-il, dans la même phrase : « *Car por ce qu'il se metront en leu de chevaliers celestiex et si nel seront mie, ce est qu'il se tendront a compaignon de la Queste et si nel seront pas.* » 163.28-30.

Cinq fois *pas* (comme on l'a vu pour *mie*) est employé à côté de *non* pour marquer une opposition, ex. : « *Sire, de tel viande doivent li chevalier celestiel pestre lor cors, non pas de grosses viandes.* » 162.29-30 ; *Ausi ocist Judas son seignor au vendredi, non pas par sa main mes par sa langue.* 217.33-218.1. Je n'ai pas relevé de locution *ne pas*.

Point est beaucoup moins fréquent que *mie* et *pas*. Je l'ai relevé seulement 24 fois, 19 fois comme nom complément d'objet d'un verbe, ayant lui-même un complément. 10 fois ce complément est un nom concret, ex. : « *Car ausi je n'ai point d'escu.* » 27.23 ; « *Mes de fruit n'i avoit il point.* » 70.12, particulièrement le nom d'un liquide, ex. : *A celui tens n'avoit en la Grant Bretaigne point de vin.* 109.8 ; ou un nom abstrait, ex. : « *Si que de droit n'i avoit point.* » 55.5 ; « *Amena costumes mauveses ou il n'avoit point de droiture.* » 169.20-1. 9 fois c'est un pronom, ex. : « *Il ne me faut mes fors escu dont je n'ai point.* » 12.19 ; *Si se reponnoit la fontaine qu'il n'en veoit point.* 150.8-9. 2 fois la négation est signifiée par la préposition *sans* : *Sans point de decevement estoit li tornoiemenz de chevaliers terriens.* 143.15-6 ; *Il les osta d'enfer ou toute morz estoit et est encore sans point de vie.* 184.26.7.

Trois fois seulement *point* fait fonction d'adverbe comme *mie* et *pas* : *Si ne se refraint point de son maulalent.* 190.25 ; *Si n'est point esbahiz.* 36.19 ; *Si nes enchauce point.* 48.28.

*
* *

Pour exprimer l'inanimé l'auteur de la Queste emploie dans les propositions négatives les noms *chose* et *rien*, *chose* 41 fois,

rien 56, ex. : « *Car vos ne m'avez dite chose ou il n'ait grant senefiance.* » 44.30; « *Ele ne vos demandoit rien.* » 97.30.

Deux fois les deux mots sont à côté l'un de l'autre dans la même phrase : *Il ne doutoient rien de chose qui a la viande corporel covenist.* 84.5; « *Au darain n'i fera il rien de chose qu'il quiere.* » 117.3-4. *Chose* semble y avoir un sens plus général que *rien*. La différence de sens se marque aussi par les verbes auxquels se rapportent les deux mots : sur 15 emplois auprès des verbes *dire* (et *répondre*), *savoir*, *faire*, *voir*, *chose* se trouve 5 fois avec *dire*, 3 fois avec *savoir*, 6 fois avec *faire*, 1 fois avec *voir*; sur 20 emplois auprès des mêmes verbes *rien* est 2 fois auprès de *dire*, 2 fois auprès de *savoir*, 8 fois auprès de *faire*, 8 fois auprès de *voir*. *Chose* semble avoir plutôt un sens intellectuel, *rien* plutôt un sens matériel. En outre *chose* n'est qu'une fois sujet : *Car encore au tens de lores n'estoit il nule tele chose.* 212.24-5; *rien* l'est 14 fois, ex. : *Ne li grieve rien qu'il face.* 139.21-2; *Rien ne lui puet valoir.* 254.22. *Rien* est précédé seulement 2 fois de *nul*, ex. : *De nule rien n'empira.* 219.15, *chose* l'est 7 fois, ex. : « *Ne destinez plus nule chose par desesperance.* » 214.18 et 8 fois de *autre*, ex. : *D'autre chose n'avoit il mestier.* 60.12.

L'idée exprimée par *nule chose* ou *nule rien* l'est aussi par le mot *noiant*. 2 fois seulement *noiant* est précédé de *ne*, ex. « *Car je n'i feroie noiant.* » 161.9; 6 fois le mot a par lui seul valeur négative, ex. : *Il dient que del rendre est il noiant.* 230.2; « *Por noient iriez en ceste Queste.* » 116.2.

Six fois à côté de *dire*, 3 fois à côté de *répondre*, au lieu de *chose* ou *rien*, j'ai trouvé le nom *mot*, ex. : *Et Lancelot ne se remue ne ne dit mot.* 58.28; *Si s'areste et le regarde ne mot ne dit.* 58.28; *Galaad ne respont mot.* 213.31.

Trois fois à côté du verbe *voir* figure le mot *goutte* : « *Et maintenant descendi une nue devant lui qui li tolit la veue des elz... en tel maniere que il ne vit goute.* » 85.15-7; « *Car il a ja passé quatre cenz anz que ceste aventure lui avint, ne puis ne vit goute.* » 86.6-7; *Une nublece fu entor lui si grant qu'il ne put veoir goute.* 110.9-10. Le sens n'est pas le même que dans les phrases où se trouve *ne rien*; celui qui *ne voit goute* a, au moins momentanément, perdu l'usage de la vue : il est aveugle, 86.6-7, ou aveuglé, 110.10; celui qui *ne voit rien* n'a pas perdu l'usage de ses yeux, mais ne perçoit pas ce sur quoi il dirige son regard :

Et lors se drece et voit le chandelabre devant l'autel mes de ce que plus il voudroit veoir ne voit il riens. 61.10.

*
* *

Pour désigner les êtres animés le mot *âme* est employé 2 fois : *Si n'i trova ame nule fors, que tote ert gaste.* 46.25 ; *Il troverent une chapelle vielle... qui tant ert gaste... qu'il n'i reperoit ame.* 148.30. J'estime que le mot désigne les êtres humains. Le mot *homme* est plus fréquent ; je l'ai relevé 25 fois, 8 fois précédé de *nul* ; d'après le contexte il désigne très rarement l'espèce humaine en général, hommes et femmes ensemble, mais seulement les hommes ; il s'agit en effet de chevaliers présents à la cour du roi Artur, ex. : *L'esprueve del siege ou onques hom ne s'estoit assis a cui il n'en feust mescheu.* 9.8 ; *Et neporquant il n'avoit laiens home qui poist parler.* 15.12 ou engagés dans la Queste : « *Ce ne feist pas nus hom ... qu'il eust aussi bien paié com il te paia.* » 69.4-5. Pour exprimer nettement l'être humain en général l'auteur de la Queste emploie 9 fois la formule *homme ne femme*, ex. : *Il n'encontre home ne fame.* 81.18-9 ; *Et il dit qu'il ne vit home ne fame.* 133.14-5 ; *Eles n'i avoient esté mises ne par home mortel ne par fame.* 210.22.

*
* *

Ne est fréquemment accompagné de *nul*, faisant fonction soit d'adjectif, soit de nom ; j'ai relevé le mot 201 fois, 94 fois comme adjectif, 107 fois comme nom : en voici des exemples comme adjectif : « *Et ce n'avint onques en nule cort.* » 16.15 ; « *Nus consaus ne vos i avroit mestier.* » 66.25 ; « *Je ne sai pres nule religion.* » 153.4 ; « *Sachiez bien que je en nule maniere ne feroie chose qui vos pleust.* » 109.21. L'expression *en nule maniere* se rencontre 21 fois ; j'ai relevé aussi 8 fois *nul* adjectif devant *homme*, ex. : « *Cele aventure ne voult onques nus hons achever.* » 10.9.10 ; « *Car il n'est otroiez à nul home a porter.* » 29.15.

Le sens exprimé par *nul homme* l'est fréquemment, 85 fois, par *nul* seul employé comme nom, ex. : « *Et je voldroie bien que nus ne veit mes hui ces letres.* » 4.17-8 ; « *Car de nul plus preudome de vos ne porroit il recevoir l'ordre de chevalerie.* » 2.28-9 : « *L'escu qui a nului n'estoit otroiez.* » 35.12. 22 fois *nul* se

rapporte à un nom précédemment exprimé dont il prend le genre à la manière d'un pronom, ex. : « *Il me semble que vos ne fetes mie assez, qui n'en portez aucun escu.* » — « *Ja nul n'en prendrai.* » 24.32-25.1 ; « *Einsint puet l'en dire que de pierre issi aucune fois douçor ; mes de toi n'en issi onques nule.* » 69.17-8. *Et lors li commence a conter toutes les paroles qu'il avoit oïes en son dormant,... qu'il n'en avoit encore nule obliee.* » 101.14-6.

J'ai relevé 14 fois *nul* sans *ne*, ex. : « *Ainz en eusses tant mené a fin con nus hons, sanz le Verai Chevalier, porroit fere.* » 126.31. Le fait se produit 13 fois dans des subordonnées elliptiques dépendant d'expressions comparatives ou exprimant comparaison, ex. : « *Greignor debonereté li avoit Nostre Sires mostree que a nul roi qui devant lui eust esté.* » 16.2-3 ; « *Ma chetivetez m'a confondu plus que nule autre chose.* » 61.33 ; *Si est tant liez come nul plus.* 91.27 ; *Et fu vestue si richement come nule mielz.* 105.10.

L'adjectif *aucun* qui figure 12 fois dans des propositions négatives y est 2 fois incontestablement synonyme de *nul* : « *... qui n'enportez aucun escu de ceanz.* » 24.33 ; *Et sont blanc sans ordure et sans tache que len troveroit ore a peine qui n'eust tache aucune.* 156.23-5. Dans les autres phrases il conserve le sens qu'il a dans les propositions positives, comme dans : « *Car de pierre virent bien genz issir aucune douçor.* » 69.9, ex. : « *Ai poor qu'il ne soit en aucune prison.* » 148.3. En revanche *nul* est employé sans valeur négative, ex. : « *Je sai bien que Jhesucrist me garni... de toutes les bones graces que onques nus hons poïst avoir.* » 64.28-30 ; *... por savoir s'il veïst nule nef trespassant.* 95.24 ; *Il n'ot chose par quoi il puisse avoir nule esperance de son frere.* 177.20-1.

*
* *

Ce dépouillement amène à deux conclusions principales.

I. Le total des emplois de *ne* adverbe accompagné de mots divers étudiés depuis la page 67 est de 1282 ; c'est un chiffre un peu exagéré parce que *ne* est parfois accompagné de deux mots, ex. « *Et ce n'avint onques mes en nul cort.* » 16.15 ; « *Cele aventure ne voult onques mes nus hons achever.* » 10.9-10 ; « *Ja nul n'en prendrai.* » 25.1. Un seul mot *ne* a été relevé d'abord à *onques*

mes et à *ja*, ensuite à *nul*; je n'ai pas fait le compte de ces doubles relevés, mais je crois raisonnable de ramener à 1260 le nombre des cas de *ne* accompagné : ainsi réduit il dépasse encore sensiblement celui des emplois de *ne* seul.

II. *Ne* entre avec d'autres mots dans vingt combinaisons, mais beaucoup de ces combinaisons sont synonymes, au moins partiellement. *ne... mes = ne plus*; *ne mes = ne... fors = ne... que*; *ne... ja = ne... ja mes*; *ne... onques = ne... onques mes*; *ne... ja = ne... onque*; *ne... mie = ne... pas = ne... point*; *ne... chose = ne... rien = ne... mot = ne... goulte*; *ne... âme = ne... homme ne femme = nul*; *ne nul = ne aucun*. En outre *se... non = ne... que* et *non... mie = non... pas*.

*
* *

Voici en comparaison, d'après le glossaire de l'édition Bédier, l'usage de la *Chanson de Roland* pour le même fait de langue.

La négation y est marquée par *non*, écrit *nun*, par *nen* et *ne*, il n'y a pas d'exemple de *nenil*. *Nun* est 7 fois dans des propositions abrégées du type *voeillet ou nun*, 3 fois dans des formules du type *se par lui nun*, 2 fois avant le verbe sous la forme *nu* : *nu ferez*.

Nen (écrit aussi *n'en*) est beaucoup plus fréquent : *nen* figure 49 fois; *ne*, avec les formes élidées *n'* et contractées *nel*, *nem*, *nes* 554 fois, dans tous les cas comme adverbe. *Ne* est employé aussi 92 fois comme conjonction de coordination.

217 fois *ne* adverbe est accompagné de mots divers : 4 fois de *gaires*; 16 fois de *mais* : 7 fois *mais* est séparé de *ne* dans des phrases du type *n'en parlez mais*, 6 fois joint à *ne* il est suivi de *que* dans des phrases du type *n'a mais que VII. liues*, *ne n'unt de blanc ne mais que sul les denz*, 3 fois sans *que*, *ne mes Rolland*, *ne mais sul la reïne*. *Plus* se trouve 7 fois dans des propositions négatives exprimant comparaison : *Unc mais nuls hom en tere n'en vit plus*. *Nis* (autre forme de *nes*) figure 1 fois.

L'adverbe de temps *ja*, employé seul, se rapporte 31 fois à l'avenir et 26 fois quand il est accompagné de *mais*, 4 fois les deux mots sont réunis, *jamais*. *Unkes* (*onques*) est employé seul 24 fois se rapportant 20 fois au passé, 3 fois il est à côté d'un

indicatif présent, 1 fois d'un impératif; 4 fois joint à *mais* il se rapporte au passé.

La préposition *fors* est employée 4 fois, la conjonction *que* 1 fois pour marquer exception, ex. : *N'en a celui... fors sul Tierri; sa hanste est fraite, n'en ad que un trunçun.*

Mie figure 8 fois comme nom complément d'objet, ayant un complément, nom, ex. : *Mais de s'espee ne veut mie guerpir*, ou pronom, ex. : *mie n'en abatiet*; 42 fois il est adverbe de quantité, ex. : *Por mei n'iras tu mie. Pas* est employé 4 fois comme adverbe dont 1 fois auprès du verbe *aller* : « *Vous n'iriez pas uan de mei si luign.* » Il n'y a pas d'exemple de *point*.

Nient est 6 fois adverbe de quantité, ex. : « *Je ne vous aime nient.* » 6 fois il est employé comme nom, ex. : « *Je n'ai nient de mal.* » 1 fois il est sans *ne* : « *De bataille est nient.* »

Nul est employé 22 fois comme adjectif, ex. : *Une mais nuls hom en terre n'en vit plus.* Le sens exprimé ici par *nuls hom* l'est 3 fois par *nul* seul, ex. : « *Alez sedeir quant nuls ne vous semont.* » 3 fois *nul* rappelle un nom précédent, ex. : « *Se je ai parenz, n'en i a nul si proz.* »

H. Yvon.

MÉLANGES

DU NOUVEAU SUR LA DATE DES PREMIÈRES TRADUCTIONS ROUMAINES DE LIVRES RELIGIEUX

Une pièce d'archive publiée en 1952, en Pologne, dans une collection de documents médiévaux, et qui vient d'être signalée dans l'historiographie roumaine[1], prouve, sans nul doute, qu'en 1532 a été effectuée en Moldavie, en vue de l'impression, sous l'impulsion de la Réforme de Luther, la traduction roumaine des Évangiles et des Épîtres de saint Paul.

Ce document est une lettre d'un anonyme de Wittenberg, adressée probablement à Cracovie (elle fait partie de la correspondance d'un certain « Nicolai Pfluger »). Il y est relaté qu'un « docteur » de Moldavie, homme âgé, connaissant le polonais et le latin, est arrivé à Wittenberg pour rendre visite à Martin Luther. Le nouveau venu a l'intention d'éditer à Wittenberg, en polonais, en allemand et en roumain les Quatre Évangiles et les Épîtres de saint Paul. Le correspondant s'étonne que la traduction n'ait pas été effectuée à Cracovie, où il existe suffisamment de docteurs en la matière[2].

---

1. Șerban Papacostea, « La Moldavie à l'époque de la Réforme. Contributions à l'histoire de la société moldave au XVIe siècle », communication à l'Institut d'histoire de l'Académie de la R. P. Roumaine, le 23 janvier 1958.

2. Voici le texte de la lettre (*Acta Tomiciana*, XIV, Posnan, 1952, p. 203) : « Ex litteris Nicolai Pfluger ».

« Dives quidam doctor ex Walachia [nom de la Moldavie, dans les sources polonaises. A. R.], vir canus, qui non germanice, sed latine et polonice loquitur, venit Wittembergam, ut videat audiatque Martinum Lutherum, vultque quattuor Evangelia et Paulum in lingua walachica, polonicaque et teuthonica excudi curare, quasi Cracovia in Universitate tam eruditi doctores

L'existence, dans la première moitié du XVI^e siècle, d'un Catéchisme, de deux versions roumaines du Psautier, de deux versions des Évangiles et des Actes des Apôtres (avec les Épîtres de saint Paul), dans le groupe de traductions localisées dans le Maramureş et dans des régions avoisinantes du nord de la Transylvanie, a été signalée de longue date et on l'admet communément[1].

La présence de traductions roumaines des livres religieux en Moldavie, à la même date, est un fait entièrement nouveau, mais non inattendu, vu l'énergie de la propagande réformée en Moldavie, dans la première moitié du XVI^e siècle, qui s'est exercée tout d'abord sur la population étrangère des villes et ensuite sur la population roumaine. On sait que Johann Honterus, le réformateur des Saxons de Transylvanie, s'est rendu en Moldavie avant 1540[2]. C'est vers la même époque qu'une grande partie de la population catholique de Moldavie a adhéré à la Réforme[3].

---

non sint. Miror tamen senem doctorem sic infatuari a seductore isto et tam longe ex sua provincia Wittembergam evocari. »

« Datum feria 2 post Laetare 1532. »

1. Voir notre *Limba română în secolele al XIII-lea-al XVI-lea*, Bucarest, 1956, p. 54 et 56. La majorité des savants ont adopté tout d'abord la théorie de N. Iorga, selon laquelle les traductions « rhotacisantes » dateraient de la seconde moitié du XV^e siècle et qu'elles auraient été provoquées par la propagande hussite, pour changer ensuite d'avis et avancer d'un siècle la date de ces traductions (deuxième moitié du XVI^e siècle), sous l'influence de la Réforme de Luther (v. Rosetti, *op. cit.*, p. 53 et s., 191 et s.).

Tout récemment, quelques savants sont revenus à la théorie « hussite » (XV^e siècle) : V. F. Šišmarev, *Romanskije jazyki južnovostočnoj Evropy i nacionalnyj jazyk Moldavskoj SSR*, dans *Voprosy jazykoznanija*, 1952, nr. 1, p. 98, D. Macrea, *Limba română*, an. III, 1954, nr. 6, p. 11-12 et P. P. Panaitescu, dans *Viaţa feudală în Ţara Românească şi Moldova*, Bucarest, 1957, p. 511.

2. Karl Kurt Klein, *Der humanist und Reformator Johannes Honter*, Hermannstadt-München, 1935, p. 75; pour la Réforme en Transylvanie, v. notre ouvrage précité, p. 57 et s.

3. N. Drăganu, dans son *Histoire de la littérature roumaine de Transylvanie, des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Bucarest, 1938, p. 36 et s., fixe la date des premières traductions roumaines de livres religieux pendant le règne en Moldavie de l'aventurier Despot-Vodă (1561-1563). La propagande réformée a été très active, en Moldavie, durant cette époque, mais, comme nous l'avons

L'année 1532, à laquelle la lettre précitée atteste l'existence de traductions roumaines de livres religieux, effectuées sous l'influence de la Réforme de Luther, confirme la date que nous leur avions assignée naguère : entre 1530 et 1559 [1].

Cette date est valable tout autant pour les traductions dites « rhotacisantes », effectuées dans le Maramureş et le nord de la Transylvanie, que pour la traduction des Évangiles et des Épîtres de saint Paul, exécutée en Moldavie. Par conséquent, nous ne croyons pas possible d'identifier les traductions mentionnées dans la lettre de 1532 avec les traductions effectuées dans le Maramureş et le nord de la Transylvanie [2]. Car les particularités linguistiques de ces derniers textes ne peuvent pourtant pas être localisées en Moldavie. N. Drăganu ne partage pas cette opinion : « c'est en Moldavie du XVI^e siècle » nous dit-il « que les particularités du dialecte, ainsi que celles des archaïsmes, caractéristiques des plus anciens manuscrits roumains, y compris le rhotacisme, peuvent s'expliquer » [3]. Mais on ne saurait adopter cette opinion, pour la raison que les traductions « rhotacisantes » ont des traits dialectaux tout à fait caractéristiques, que l'on ne retrouve qu'isolément en Moldavie, au XVI^e siècle. Ainsi, le rhotacisme est rare en Moldavie, au XV^e et au XVI^e siècle, tandis que c'est un phénomène général dans les textes du Maramureş [4]. Les particularités du vocabulaire de ces textes ne nous permettent pas, non plus, de localiser les premières traductions roumaines de livres religieux en Moldavie [5].

A la lumière des faits qui viennent d'être examinés, il nous

---

montré ailleurs (cf. *op. cit.*, p. 200), l'explication de Drăganu est contredite par ceci qu'en 1561 les livres religieux avaient été depuis longtemps traduits en roumain et certains d'entre eux déjà imprimés par Coresi, qui commence son activité d'imprimeur dès 1559.

1. V. Rosetti, *op. cit.*, p. 60 et 204.

2. La localisation des traductions rhotacisantes dans le Maramureş et les régions avoisinantes du nord de la Transylvanie a été défendue par N. Iorga, en 1904, dans son *Istoria literaturii religioase a Romînilor pînă la 1688* (p. 19, 26), avec des arguments convaincants.

3. *Op. cit.*, p. 40.

4. Rosetti, *op. cit.*, p. 111, 41-42, 108-113.

5. *Ibid.*, p. 193-194.

semble donc licite de conclure que les traductions rhotacisantes doivent être localisés dans le Maramureş et le nord de la Transylvanie, et non en Moldavie.

Il nous faut donc poser que dans la première moitié du XVI^e siècle il y a eu plusieurs centres roumains réformés, en Transylvanie et en Moldavie, où l'on a traduit en roumain les livres religieux [1]. Cette conclusion est justifiée par ce que nous savons sur la force du courant de réformation et le zèle des adhérents à la nouvelle confession, attesté par les sources contemporaines.

Il est à espérer que des découvertes nouvelles, dans les archives locales, apporteront des matériaux nouveaux qui contribueront à éclaircir les problèmes que nous avons évoqués ci-dessus.

A. Rosetti.

SUR LES VERS 1461-1462 DU *TRISTAN* DE BEROUL

Les vers 1461-62 du *Tristan* de Beroul sont ainsi conçus :

Salemon dit que droituriers
Que ses amis, c'ert ses levriers.

Les commentateurs ne semblent pas avoir identifié cette allusion. « Ce dicton, attribué ici à Salomon, ne se retrouve dans aucun des livres qui portent son nom », disait déjà (ou à peu près) E. Muret en 1903, dans son édition de la *Société des anciens textes français* ; et la même remarque figure encore dans sa 4^e édition (1947) des *Classiques français du moyen âge*, revue par L. M. Defourques. M. Ewert ne dit rien, lui non plus, du passage.

Le poète se réfère, je pense, à un conte extrêmement répandu au moyen âge, mais dont le héros, il faut bien le dire, n'est pas en général Salomon, et où, de plus, quand Salomon est en cause, la formule n'est pas non plus, à proprement parler, prononcée par lui, mais seulement proclamée devant lui. Ce

1. V. nos exposés datant de 1921 et de 1923-1924, reproduits dans nos *Mélanges de linguistique et de philologie*, Bucarest-Copenhague, 1947, p. 541 et 544-546.

conte, c'est celui où un chevalier, accusé devant un roi pour une raison ou pour une autre, doit se présenter à la cour en remplissant un certain nombre de conditions contradictoires (par exemple, n'être ni vêtu ni nu) et en amenant son meilleur ami et son pire ennemi — son meilleur ami étant son chien, son pire ennemi, sa femme[1]. Voici, à titre d'exemple, une analyse rapide du conte 124 des *Gesta romanorum* (cf. aussi le *Violier des histoires romaines*, ch. CXLVIII, p. 422 de l'éd. Brunet) :

Un chevalier qui a offensé son roi doit paraître devant lui moitié à cheval et moitié à pied, et accompagné de son meilleur ami, de son pire ennemi et de son jongleur. [Or, un soir qu'il loge un pèlerin de passage, il feint de mettre à mort ledit pèlerin pour le dépouiller et place le cadavre d'un veau dans un sac ; puis il révèle à son épouse le meurtre dont il s'est (soi-disant) rendu coupable.] Le lendemain, il se rend à la cour avec son chien, son jeune fils et sa femme ; mais, en arrivant devant le roi, il place une jambe sur son chien et se présente en avançant sur l'autre ; il est ainsi moitié à cheval, moitié à pied ; la première condition est remplie. Quant au jongleur qu'il doit présenter, c'est son jeune enfant, dont les mines et grimaces font rire le père ; le meilleur ami, c'est le chien, puisque, frappé sans motif d'un coup d'épée, il n'en revient pas moins lécher la main qui l'a blessé, dès que son maître l'appelle ; et le pire ennemi, c'est la femme : son mari lui ayant, en effet, reproché de regarder le roi avec impudence et l'ayant soufflété, elle n'hésite pas, pour se venger, à dénoncer le meurtre, imaginaire, du pèlerin.

Il ne saurait être question ici d'étudier les différentes formes de ce conte, qui sont extrêmement nombreuses. On trouvera une liste et une bibliographie des différentes conditions contradictoires (*Paradoxicals tasks*) qui peuvent être imposées au

1. Dans un très grand nombre de versions, ce thème est accroché au thème, non moins répandu, du pays où ordre est donné de mettre à mort tous les vieillards dès qu'ils ont atteint l'âge de soixante ans. Un chevalier, cependant, épargne son père, qu'il nourrit en cachette, et, grâce aux avis secrets de ce père plein d'expérience, il peut utilement conseiller son souverain dans toutes les difficultés qui se présentent. Cette sagesse, d'ailleurs empruntée, lui concilie la faveur du roi, mais cette faveur, à son tour, provoque la jalousie haineuse des autres courtisans, et il est calomnié auprès de son souverain. Pour se justifier, il se voit imposer les épreuves de notre conte. Cf. par exemple, Frey, *Gartengesellschaft*, n° 129, et la note de Bolte à son édition.

héros dans le *Motif-Index of Folk Literature* de Stith Thompson, 2e éd., sous les nos H 1050-H 1077, et, plus particulièrement pour le trait qui nous intéresse ici, H 1065. Nous nous contenterons d'en citer les principales versions littéraires médiévales, dont la première remonte haut, puisqu'on la rencontre dans un *Sermo de octavis Paschae* de Ratherius de Vérone, mort en 974 (*Patr. lat.* 138, 729). Notre conte se retrouve ensuite dans le *De naturis rerum* d'Alexander Neckam, II, ch. 157 (p. 255 de l'éd. Wright), dans le *Dolopathos*[1] de Jean de Haute-Seille (Johannes de Altasilva), tant dans le texte latin (éd. Hilka, p. 57-63) que dans la traduction française (éd. Brunet, vv. 6555-6972), chez le chroniqueur Enenkel (éd. Strauch, vv. 21537 ss), dans le *Tristan* en prose (p. 14-15 de l'analyse de Löseth). Il figurait sans doute dans l'épopée perdue de la *Reine Sybille*; en tout cas, il est rapporté dans la traduction espagnole que nous avons conservée (cf. Bonilla y San Martín, *Libros de caballería*, I, p. 512) où il est attribué à Merlin. Il est entré dans certaines collections d'*exempla* (*Scala Celi* de Jean Gobi, *Gesta romanorum* 124, *Schimpf und Ernst* de Johannes Pauli 423). C'est également un des contes supplémentaires des *Sette savi* italiens en *ottava rima* (*Storia di Stefano*, cf. Pio Rajna dans *Romania* X (1881), p. 26). Enfin, il figure dans l'édition des *Cento novelle antike* (ou *Novellino*) procurée par Borghini en 1572 (sous le titre de *Libro di novelle e di bel parlar gentile*), parmi les contes ajoutés par Borghini au texte primitif : c'est le n° 100 de cette édition, et Borghini l'a tout simplement emprunté à un « *Comento delle epistole d'Ovidio volgare* d'un Filippo Bocca di Lampada, intorno all'ano 1300[2] ».

Cependant, dans aucun des textes rappelés ci-dessus, Salomon ne joue de rôle. Mais j'ai réservé pour la fin deux versions où le roi devant qui a lieu cette sorte d'épreuve est justement le roi Salomon. La première de ces deux versions est un poème français, en quatrains monorimes, conservé dans un

1. A. Wesselski a donné une traduction du passage du *Dolopathos* latin dans ses *Märchen des Mittelalters*, Berlin, 1925, p. 133, n° 48, et l'a fait suivre d'une bonne note bibliographique.

2. Sur ce point, cf. l'édition du *Novellino* procurée par Lettero di Francia, Torino, 1948, p. XLIX et 253.

manuscrit de Pavie et que Mussafia a autrefois publié, avec un excellent commentaire, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. LXIV (1880), p. 596 ss. La seconde, indépendante de la première, figure dans les fameuses *Lamentationes* de Matheolus, vv. 897-924 de l'éd. de van Hamel (livre II, vv. 704-780 de la traduction française de Jean Lefèvre). Malgré la rareté des cas où le roi qui impose l'épreuve est le roi Salomon, on est en droit de penser que Béroul connaissait (assez mal d'ailleurs, puisque son allusion est quelque peu inexacte) une version de ce type.

On peut se demander subsidiairement ce qui a provoqué l'introduction du personnage de Salomon dans le conte du « chien et de la femme » (introduit dans les deux cas cités par le conte des « vieillards mis à mort »), conte où il n'a évidemment rien à faire à l'origine. Mussafia avait en passant émis l'opinion qu'il s'agissait sans doute d'une confusion avec le fils de Salomon, Roboam, dont le mépris pour le conseil des anciens est bien connu. Mais cela paraît peu probable. Salomon a plus vraisemblablement été attiré dans la narration par la seconde partie du récit, celle qui oppose la fidélité du chien à la perfidie féminine. On trouvera, en effet, dans le *Salomon et Marcoulf* latin (éd. Benary, ch. V et VII, p. 27-30) une scène qui a pour protagonistes Marcoulf et sa sœur Fusada, et qui se déroule justement en présence de Salomon. Or l'aventure qui y est rapportée n'est pas sans rapport avec l'épisode final de notre conte (bien que le chien n'y figure pas), et cette scène a pu suggérer à quelque conteur l'idée d'identifier le roi anonyme de notre thème avec le prince juif.

Félix Lecoy.

SUR UN PASSAGE DU *TRISTAN* DE BÉROUL

On connaît le passage du *Tristan* de Béroul où Iseut jure qu'aucun homme ne l'a jamais tenue entre ses bras, excepté le lépreux qui la porta quand elle traversait le marais, et le roi Marc, son époux. Ceux qui ont entendu le serment répondent (Béroul, *Le Roman de Tristan*, éd. E. Muret, 4e éd., revue par L. M. Defourques, Paris, 1947, CFMA, v. 4221 ss) :

« ...Plus i a mis que ne disoient
Ne que li fel ne requeroient :
Ne li covient plus escondit
Qu'avez oï, grant et petit,
Fors du roi et de son nevo... »

Dans l'édition citée, les vers 4223-5 sont interprétés de la façon suivante (p. 150) : « Peut-être : ' Elle n'est tenue à aucun autre serment que celui que vous venez d'entendre, qui met hors de cause la question du roi et de son neveu.' Mais c'est bien étendre le sens et la valeur de *fors*. »

Il n'y a pas de doute que *plus* n'est pas ici un mot négatif (cf. L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, 1930, CFMA, § 360) ; la première partie de la phrase est donc parfaitement claire. Quant à la seconde, il me semble que *fors* n'a pas le sens que lui attribue le commentateur précité. Je crois plutôt qu'il s'agit de l'emploi adversatif de *fors* [1] (emploi assez fréquent en ancien français [2]), et qu'il convient de le rendre par ' mais seulement ' (cf. l'allemand : ' sondern nur '). La phrase signifie donc : ' Elle n'est tenue à aucune autre justification que celle que vous venez d'entendre, mais [elle est] seulement [tenue à se justifier] en ce qui concerne le roi et son neveu ' [3]). Cette interprétation s'accorde bien avec le passage du poème v. 4192 ss : il n'avait pas été exigé que le serment

1. Cet emploi de *fors* n'est pas mentionné dans le glossaire de l'éd. A. Ewert (*The Romance of Tristran by Beroul*, vol. I, Oxford, 1939, p. 152), qui n'en indique que le sens de ' excepté '.

2. Bibliographie : A. Tobler, *ne...se...non, mais, fors, que*, dans : A. T., *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, 3. Reihe, Leipzig, 1899, p. 87 s. ; A. Tobler-E. Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, t. III, Wiesbaden, 1954, col. 2142 s. ; J. Melander, *Étude sur* magis *et les expressions adversatives dans les langues romanes*, thèse, Upsal, 1916, p. 130 ss ; E. Brall, *Lateinisch* foris, foras *im Galloromanischen (besonders im Französischen)*, thèse, Berlin, 1918, p. 23 s. ; O. Schultz-Gora, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. 138 (1919), p. 277 s. ; E. Lerch, *Historische französische Syntax*, t. I, Leipzig, 1925, p. 109.

3. Un passage analogue au nôtre se trouve dans le *Lancelot* de Chrétien, éd. W. Foerster, Halle, 1899, v. 1245 s. (cité par Tobler-Lommatzsch) :

...Amors qui toz les cuers justise.
Toz ? — Non fet, fors ceus qu'ele prise.

d'Iseut fût valable pour tous les hommes, mais seulement pour Tristan. En appliquant à notre phrase l'explication de l'emploi adversatif de *fors* telle que la donne Tobler, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une contamination des deux formules ' elle n'est tenue à aucune autre justification que celle que vous venez d'entendre ' et ' elle n'est tenue à aucune justification, excepté... '.

Hans Helmut CHRISTMANN.

COMPTES RENDUS

G. Raynaud de Lage, **Faut-il attribuer à Béroul tout le Tristan**? [Extr. du *Moyen âge*, (1958), p. 249-258].

On sait combien la question de l'unité du *Tristan* de Béroul est délicate et controversée. L'annonce, aux vers 2755-64, de la mort qui doit frapper les trois barons, ennemis des héros, ainsi que celle du forestier qui a manqué de provoquer leur perte dans la forêt de Morois, alors que l'un de ces barons a déjà péri de la main de Governal aux vers 1668-1718, a longtemps donné à penser aux critiques qu'il devait y avoir, à ce point, une coupure et que la seconde partie du fragment que nous avons conservé devait être sortie d'une autre plume que le début. Puis, ayant constaté que cette annonce était en contradiction, non seulement avec le fait que l'un des personnages menacés avait déjà péri, mais aussi (ce qui est, en effet, très curieux) avec la narration ultérieure qui racontera la mort du forestier (vv. 4045-54), ils sont revenus sur cette opinion et se sont, en général, décidés pour l'unité. Manière de raisonner étrange, si l'on veut bien y réfléchir, qui voit une marque de dualité dans une contradiction, mais qui pense résoudre le problème posé par plusieurs contradictions, en les attribuant à un seul auteur. D'autant plus qu'il est difficile d'échapper à l'impression que le poème change de ton et d'allure à partir de ces mêmes vers 2755-64, la narration devenant, sinon plus diffuse, du moins plus lente, plus circonstanciée, la raideur grave et un peu triste de la première partie faisant place à une technique plus enveloppée, plus arrondie, si je puis dire, et peut-être même un peu plus molle (à l'exception des dernières scènes, toutefois). Enfin, fait qui m'avait toujours paru très important, à partir du même point, le fil des événements ne suit plus le récit que nous a conservé Eilhart d'Oberg. Frappé, sans doute, par cette situation, M. Raynaud de Lage a voulu apporter, en faveur de la dualité d'auteur, un certain nombre d'arguments précis et, pour ainsi dire, philologiques. Il a renoncé à utiliser le problème des vers 2755-64, puisque des critiques en avaient tiré, à l'occasion, des conclusions opposées, et il a considéré de près certains éléments de la technique du vers et de la composition. Après avoir fait remarquer combien les noms propres se mul-

tiplient après la coupure supposée, combien le personnage d'Orri, qui apparaît alors, s'accorde mal avec ce qu'on nous a dit auparavant de la vie des deux amants dans la forêt, il a étudié comparativement, pour les deux parties, la qualité des rimes et la fréquence de certaines d'entre elles, la technique et l'utilisation du rejet et la brisure du couplet, l'introduction des discours, les annonces ou les appels à l'auditeur et le rôle de la parenthèse. Les résultats auxquels il est parvenu ne sont pas tous convaincants ou décisifs, il est le premier à s'en rendre compte et à le reconnaître ; mais il croit avoir réuni assez d'éléments sûrs pour que le problème soit de nouveau posé. Il est difficile, en pareille matière, d'arriver à une conclusion ferme, et il serait trop long de développer ici les raisons qui font que la technique littéraire pratiquée au moyen âge rend, sauf cas exceptionnel, à peu près insoluble toute question d'attribution ou d'identification d'auteur. Ces réserves faites, je crois cependant que le travail de M. Raynaud de Lage assure avec assez de fondement la position de ceux (dont je suis, je l'avoue) qui croient qu'il y a une brisure dans notre texte aux vers 2750-64 et que nous avons, dans la première partie, les débris, le reste, la portion sauvée d'un poéme relativement ancien. Quant à savoir de quels éléments est formée la seconde moitié, et si même cette seconde moitié est elle-même d'une seule venue ou, au contraire, la simple mise en œuvre par un épigone quelconque d'éléments disparates, c'est là une question qui, faute d'éléments de comparaison, sera toujours difficile à éclaircir.

Félix LECOY.

MASSAUD MOISÉS, **A novela de Cavalaria no quinhentismo português.** O memorial das proezas da Segunda Távola Redonda *de Jorge Ferreira de Vasconcelos*. Univ. de São Paulo, Faculdade de Fil. Ciências e Letras, Bol. 318, Lit. Portuguesa, nº 13, São Paulo, 1957, 126 p.

M. M. M., qui enseigne à l'université de São Paulo, s'est spécialisé depuis plusieurs années dans l'étude des romans de chevalerie portugais. Avant de publier la présente thèse, il avait écrit un certain nombre d'articles orientés dans le même sens (*A concepção medieval de vida expressa na Demanda do Santo Graal* dans *Investigações*, t. III, juil. 1951 ; *A margem da Demanda do Santo Graal*, dans *Rev. de História*, São Paulo, 1955, p. 319-322 ; *Crónica do Imperador Clarimundo de João de Barros*, dans *Rev. da Univers. Católica de São Paulo*, 1956, t. XI, p. 3-7 ; *A novela de cavalaria portuguesa* (enquête bibliographique au Portugal), dans *Rev. de História*, 1957, p. 47-52. Cette étude sur le *Memorial* est une intéressante monographie qui doit être le point de départ de recherches plus vastes sur la production romanesque originale du XVIe siècle au Portugal. Elle montre comment les traditions médiévales se

modifient alors sous l'influence des aspirations nouvelles de la Renaissance. Elle souligne surtout — et à bon droit — le côté patriotique et sentimental de l'œuvre de Jorge Ferreira (ce qui permet de la rapprocher de celle de Camões), son côté doctrinal aussi, puisqu'elle était conçue pour servir à la formation de D. Sebastião. Le chevalier idéal qu'elle peint paraît mal adapté à la vie du temps, mais l'effort qu'elle révèle dans l'analyse psychologique est beaucoup plus réaliste, surtout en ce qui concerne les personnages féminins. Le livre de M. M. M. est prometteur. Il fait espérer de nouvelles et substantielles publications dans un domaine de la littérature portugaise trop superficiellement abordé jusqu'ici.

P. Le Gentil.

Ghino Ghinassi, **Il volgare letterario nel Quattrocento e le « Stanze » del Poliziano**, Firenze, F. Le Monnier, 1957 (Pubblicazioni della Università degli Studi di Firenze, Facoltà di Lettere e Filosofia, IV Serie, Vol. IV), xxiii + 174 p. in-8°.

Parmi les travaux consacrés à l'œuvre de Politien au cours de ces dernières années, le livre de M. Ghinassi apporte une contribution précieuse à l'étude des éléments qui caractérisent le renouveau littéraire et poétique du *volgare* à l'époque et dans le cercle de Laurent de Médicis. Après une série d'essais et d'articles [1] qui furent orientés tour à tour vers la recherche des sources ou vers la critique esthétique, une étude sur le langage poétique des *Stanze per la Giostra* était infiniment souhaitable. Un premier pas fut accompli par M. Pernicone à qui nous devons l'édition critique du texte [2] ; mais l'étude technique sur la langue et le style du poème de Politien n'avait pas encore été abordée dans son ensemble [3] : c'est le mérite de M. Ghinassi d'avoir présenté dans sa *tesi di laurea* un travail clair, équilibré, conduit selon des principes scientifiques rigoureusement appliqués, où tous les problèmes sont évoqués, chaque cas particulier analysé avec science et minutie, où, enfin, les conclusions découlant d'un raisonnement serré et logique, s'imposent tout naturellement.

---

1. Voir à ce sujet l'aperçu rétrospectif proposé par Bruno Maier, *Agnolo Poliziano e Lorenzo de' Medici* dans le vol. *I classici Italiani nella Storia della Critica*, Firenze, La Nuova Italia, 1954, ch. II, III et IV, p. 236 et suiv. Cf. aussi notre compte rendu, *Travaux de l'année : Politien (1954)* in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 1955, t. XVII, p. 310-311.

2. A. Poliziano, *Stanze cominciate per la Giostra di Giuliano de' Medici*, Ed. crit. a cura di Vincenzo Pernicone, Torino, Loescher-Chiantore, 1954.

3. Dans le cadre d'une étude sur les différentes formes verbales employées dans la langue littéraire du xiiie au xvie siècle, M. G. Nencioni a consacré quelques pages à la morphologie du verbe dans les *Stanze* ; cf. G. Nencioni, *Fra Grammatica e Retorica, Un caso di Polimorfia della lingua letteraria dal sec. XIII al XVI*, Firenze, Olschki, 1955, p. 51-111.

L'introduction visant à situer les *Stanze* dans l'histoire littéraire et dans le cadre de l'évolution linguistique du « Quattrocento » est pour l'auteur l'occasion de maintes remarques judicieuses : comme, par exemple, celle où M. Ghinassi met l'accent sur l'emploi de « l'octave », — forme traditionnelle des poèmes destinés à célébrer les tournois et les compétitions chevaleresques —, que Politien exploite à des « fins littéraires nettement aristocratiques » [1], lorsqu'il « ouvre » ce schème métrique à des éléments étrangers au récit proprement dit, et qu'il l'utilise comme cadre d'une matière mythologique « suggérée à la fois par sa culture d'humaniste et par ses goûts personnels » [2].

On regrette toutefois que l'auteur, dans un évident souci de concision, ait quelque peu limité son développement au sujet des influences que le cercle littéraire de Laurent a exercées sur le goût de Politien en matière de poésie *volgare* [3] : une analyse plus détaillée de la célèbre lettre-préface adressée à Frédéric d'Aragon avec la *Raccolta Aragonese* et rédigée par Politien sous l'inspiration de Laurent [4], aurait dû servir à mieux caractériser ces « intéressants jugements de goût » [5] par lesquels Politien a voulu marquer les qualités de style ou les qualités de raisonnement philosophique dont firent preuve des poètes de langue *volgare* tels que Guinizelli, Cino da Pistoia, Cavalcanti : on peut constater en effet que les appréciations formulées par Politien dans cette lettre [6] impliquent constamment les épithètes de *ornatissimo*, *ornato*, *soave*, *dolcemente colorito*, *delicato*, *bello*, *gentile*, *vago*, *grazioso*, *di preziosa veste adorno*, qui s'opposent évidemment à *ruvido*, *severo*, *grave*, *sentenzioso*, *rozzo*, *d'ogni fior di leggiadria spogliato* : un examen de ce texte eût fourni à M. Ghinassi l'occasion de noter d'une manière plus précise, combien ce credo esthétique appliqué par Politien au cas des poètes de langue toscane, relève en réalité d'un esthétisme plus ouvert qui repose, à l'époque, sur un goût très prononcé pour tout ce qui est Beauté et Harmonie : le lien entre le poète des *Stanze* et le cénacle de Laurent eût gagné à

1. P. XIV.
2. P. XIV-XV.
3. P. XV-XVII.
4. L'attribution à Politien de la lettre à Frédéric d'Aragon est désormais un fait acquis et a été démontrée successivement par M. Barbi, *Data e composizione della Raccolta Aragonese* dans *Studi sul Canzoniere di Dante*, Firenze, Sansoni, 1915, p. 222 et suiv. ; J. M. S. Cotton, *Per l'attribuzione al Poliziano dell'Epistola a Don Federigo d'Aragona* in *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, CVI, 1935, p. 282-285 ; M. Santoro, *Poliziano o il Magnifico ?* in *Giornale Italiano di Filologia*, I, 1948, p. 139-149 ; M. Ghinassi n'a donc plus lieu d'observer une attitude réservée à ce sujet.
5. P. XVII.
6. Le texte de la lettre à Frédéric d'Aragon figure dans : *Rime di Mr Angelo Poliziano con illustrazioni dell'abate V. Nannucci e di L. Ciampolini*, Firenze, 1814, t. II, p. 127-131 ; il figure aussi dans : Lorenzo de'Medici, *Opere*, a cura di A. Simioni, Bari 1939, t. I, p. 3-8.

être ainsi souligné. On ne saurait toutefois reprocher à M. Ghinassi d'avoir esquivé le problème : tout au plus l'a-t-il traité un peu trop rapidement parmi tous ceux abordés dans l'introduction ; mais il est juste de dire que, malgré quelques inexactitudes de détail [1], ce chapitre liminaire contient les éléments essentiels destinés à définir la position de Politien par rapport à la poésie *volgare* et à la langue de l'époque.

La première partie de l'ouvrage consacrée à l'aspect phonétique et morphologique de la langue des *Stanze*, examinée par rapport à l'usage courant du florentin parlé et écrit du « Quattrocento », est un bel exemple de minutie scientifique [2]. C'est en effet un véritable manuel de philologie appliquée aux *Stanze*, que l'auteur nous offre dans un exposé clair et complet. Sous les rubriques traditionnelles de vocalisme et de consonantisme, M. Ghinassi dresse un bilan instructif de l'état des variations phonétiques qui affectent la langue des *Stanze*, relevant les oscillations entre voyelles toniques diphtonguées et non diphtonguées, décelant, cas par cas, ce qui est propre à l'usage poétique, comme, par exemple *fero* (*St.* XV, 6) et *fera* (*St.* IX, 4) à côté de *fieri* (*St.* I, 1), ce qui apparaît comme un latinisme pur, tel *ligno* (*St.* V, 7), comme un méridionalisme, tel *condutto* (*St.* II, XXXIII, 3), ou encore ce qui s'écarte de l'évolution phonétique normale pour les besoins de la rime, comme, par exemple, *loco* (*St.* XXXIII, 7) et *gioco* (*St.* LXXXIX, 7) qui riment avec *foco*, tandis qu'ailleurs la diphtongaison est observée : *fuoco* (*St.* CIV, 7), *giuochi* (*St.* CXVIII, 6). Abordant la comparaison avec des textes contemporains pris comme témoins de la langue de l'époque [3], M. Ghinassi trace ensuite un tableau où sont examinés tous les aspects de la structure morphologique : il relève d'une part l'emploi de formes typiquement populaires, parmi lesquelles il signale notamment les rares adjectifs possessifs masculins se terminant en *-e* au singulier (*St.* XXIII, 4, *mie foco*), ou les féminins se terminant en *o* au singulier (*St.* VII, 5, *tuo maggior tromba*, *St.* LIII, 6, *tuo mente*, *St.* XLII, 2, *suo lunga quiete*), ou au pluriel (*St.* IV, 8,

---

1. P. XIX : nous précisons que la traduction latine de l'*Iliade*, entreprise par Politien, n'a guère été poursuivie au-delà des années 1475-76, date à laquelle on situe généralement le *terminus a quo* Politien s'est consacré à la composition des *Stanze* : il est donc inexact de dire, comme le fait M. Ghinassi, que Politien « interrompait la traduction d'Homère entre 1470 et 1480 ». — C'est probablement à la suite d'une erreur typographique que l'auteur, p. XXI, n. 4, en citant l'article de M. VITALE, *Le origini del volgare nelle discussioni dei filologi del 400*, indique l'année 1950 de *Lingua Nostra*, au lieu de 1953.

2. P. 1-47.

3. Les textes choisis sont notamment : Alessandra Macinghi negli Strozzi, *Lettere di una gentildonna fiorentina del sec. XV ai figliuoli esuli*, pubbl. da C. Guasti, Firenze 1877 ; *Motti e facezie del Piovano Arlotto*, a cura di G. Folena, Milano, Napoli, 1953 ; *Canti carnascialeschi del Rinascimento*, a cura di CH. S. Singleton, Bari, 1936.

tuo foglie, *St.* XXXVIII, 1, *suo ciglia*), des formes conditionnelles avec apocope à la troisième personne du singulier : *avrè'* pour *avrebbe* (*St.* L, 3, 6); il note d'autre part les formes d'origine littéraire dont certaines sont issues directement de la langue des poètes toscans, telles que *vestigie* (*St.* XXXVI, 9) dont on trouve les antécédents dans la *Divine Comédie* (*Purg.* XXXIII, 108 et *Par.* XXXI, 81), ou encore *bobolce* qui remonte en ligne directe au vers dantesque : *a seminar qua giù buone bobolce!* (*Par.* XXIII, 132).

Grâce à cette analyse systématique des éléments phonétiques et des éléments morphologiques, M. Ghinassi parvient à tracer une sorte de ligne de démarcation entre les tendances de la langue populaire et celles de la langue savante qui se manifestent dans le poème de Politien.

La deuxième partie de l'ouvrage consacrée à l'étude de la syntaxe et du rythme révèle plus clairement encore le but poursuivi par M. Ghinassi. Au moyen d'une analyse patiente, et souvent délicate, des phénomènes syntaxiques et de leurs répercussions particulières sur le rythme [1], l'auteur établit un bilan des structures qui caractérisent la langue des *Stanze* : il met l'accent sur l'emploi très fréquent de « l'adjectif en tant qu'épithète libre », comme, par exemple, dans les vers :

« sott'esso *aprico* un lieto pratel siede » (*St.* LXX, 6)

« Sovresso il verde colle alza *superba*
l'ombrosa chioma..... » (*St.* LXXX, 3-4)

ou encore : « e, con sua man di leve aier compose
l'imagin d'una cervia altera e bella
con alta fronte, con corna ramose
candida tutta, leggiadretta e snella » (*St.* XXXIV, 1-4)

pour conclure que la fréquence exceptionnelle de cet emploi témoigne d'un goût particulier chez Politien pour toutes constructions destinées à donner un relief inaccoutumé à sa peinture et au rythme. De même les observations concernant la préférence donnée par le poète aux constructions où triomphent les propositions coordonnées et même l'asyndète [2], conduisent tout naturellement M. Ghinassi à esquisser les grandes lignes d'un « art poétique » de Politien, et confirment le jugement tant de fois formulé par les critiques esthétiques : à savoir que Politien est un poète « incapable de construire autrement que par fragments, mais qu'à l'intérieur de ces fragments il déploie, même dans les limites de passages descriptifs très restreints, une intensité visuelle d'une grande puissance et qu'il organise ces fragments isolés en vue d'un ensemble dont le secret réside dans un phénomène d'intuition rythmique, bien plus que dans une syntaxe délibérément intellectuelle et constructive » [3].

---

1. P. 48-82.
2. P. 65-67 et p. 80-82.
3. P. 82.

Dans la troisième partie [1] du livre enfin, M. Ghinassi aborde l'étude du lexique en tant qu'expression de la culture et des tendances stylistiques personnelles de Politien. C'est le chapitre le plus intéressant et le plus significatif de l'ouvrage : l'examen consciencieux du lexique, de ses sources classiques et *volgari*, des métaphores, des épithètes et des itérations synonymiques, la distinction entre *lessico letterario* et *lessico non letterario*, les observations sur le goût du mot et de l'image rares [2] qui implique la notion de choix et révèle les goûts précieux du philologue et de l'esthète : ce sont autant d'arguments probants qu'il convient d'ajouter à l'édification d'un jugement de synthèse sur l'œuvre de l'humaniste-poète Politien. Toutefois à l'intérieur des paragraphes où l'auteur traite plus particulièrement des métaphores et des épithètes en vue de déterminer les limites entre l'élément culturel et le goût personnel du poète [3], il n'eût pas été inutile d'aborder plus en détail la question du langage allégorique. Par exemple à propos de la description du monde végétal et animal qui peuple le jardin du royaume de Vénus : à première vue, et de l'avis unanime des critiques [4], la peinture contenue dans les strophes 78-91 est un exemple rare de poésie descriptive où l'élément culturel est dominé, fondu et nouvellement créé grâce aux dons d'observation et à l'esprit « réaliste » du poète ; en réalité on peut remarquer que les fleurs, les arbres, les animaux décrits et représentés sous l'empire de l'Amour, sont définis en fonction des symboles qu'ils représentent, malgré les épithètes si « naturelles » employées par le poète :

« cresce l'abeto schietto e senza nocchi » (*St.* LXXXII, 1) ;

l'emploi de *schietto* pour *dritto*, par exemple, rappelle non seulement l'aspect extérieur du sapin, mais semble parfaitement épouser l'idée de « droiture bienfaisante » symbolisée par le sapin [5]. Il semble qu'un développement de ce genre eût permis de situer plus exactement le véritable point de fusion des sources traditionnelles et du langage poétique propre à Politien.

---

1. P. 83-143.

2. Voir à ce propos les articles de E. Bigi, *La cultura del Poliziano* in *Belfagor*, IX, 6, nov. 1954, p. 633-53 et *Il Poliziano critico* in *Rassegna della Letteratura Italiana*, A. 58, série VII, juillet-septembre 1954, p. 367-76 ; voir aussi notre art. *Une page inédite de Politien : La note du Vat. Lat. 3617 sur Démétrius Triclinius* etc. in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XVI, 1954, p. 7-17.

3. P. 120-26.

4. G. Citanna, *La poesia del Poliziano* in *Saggi su la poesia del Rinascimento*, Milano, 1939 ; cf. aussi l'aperçu rétrospectif de la critique de B. Maier, déjà cité, p. 244.

5. Une analyse détaillée du langage des symboles dans les *Stanze* ne saurait trouver place dans les limites d'un simple compte rendu ; nous espérons pouvoir fournir un examen complet de la question dans un essai de synthèse sur l'œuvre de Politien, sujet d'une thèse encore inédite.

Bien qu'il n'en ait point tiré parti pour une démonstration concrète, M. Ghinassi a bien senti pourtant la valeur des symboles dont le langage poétique des *Stanze* est constamment émaillé, puisqu'en définitive il conclut son étude en mettant l'accent sur le puissant attrait qu'exerce aux yeux des humanistes la vision d'un monde de Beauté où chaque symbole est mis au service d'une noble contemplation.

Le livre de M. Ghinassi comporte enfin un lexique très utile, non seulement pour l'étude de la langue des *Stanze*, mais aussi pour une précieuse mise au point des conditions du *volgare* dans la deuxième moitié du XVe siècle.

Ida MAÏER.

Ponzela Gaia, *Cantare dialettale inedito del sec. XV*, a cura di Giorgio VARANINI. Bologna, Commissione per i testi di lingua, 1957 [*Scelta di curiosità...*, disp. CCLII]. In-12 de LII-75 pages.

Ce petit poème anonyme de cent-huit octaves avait été publié sous une forme curieuse en 1893. Pio Rajna, qui venait de découvrir le manuscrit, fut frappé de sa forme incorrecte et hybride, où un dialecte d'allure vénitienne se mêlait de toscanismes. Il en conclut que l'original devait être toscan, et crut voir que tous les vers clochants retombaient d'aplomb sur leurs pieds dès qu'on les touchait d'une plume toscane. Il n'est rien de plus facile et amusant que d'écrire et même d'improviser en vers toscans. Pio Rajna rhabilla donc à sa manière le poème dialectal et l'imprima pour les noces d'une fille de d'Ancona. — Par la suite Ezio Levi le reproduisit tel quel dans la collection Laterza (t. 64, *Fiore di leggende, Cantari antichi*).

M. Varanini critique avec raison, mais en termes modérés, cette fantaisie d'un savant philologue (elle ne devenait dangereuse que pour les lecteurs inattentifs d'E. Levi), et juge bon de republier le texte authentique de *Ponzela Gaia*, dont les naïvetés et les incorrections ou étrangetés mêmes sont intéressantes. Par malheur l'unique manuscrit ancien est maintenant perdu ; mais Rajna en avait conservé — sauf pour les huit octaves finales — une première transcription faite avec soin. Il semble qu'il ait eu longtemps l'intention de l'utiliser dans une édition plus sérieuse que celle de 1893. — Le petit volume de M. Varanini rétablit trois octaves (XCVI-XCIX) que Rajna, non sans arbitraire, jugeait interpolées et qu'il n'avait pas imprimées. — On approuvera aussi les règles critiques selon lesquelles est présenté le texte : avec le moins d'interventions possibles. L'éditeur ajoute en appendice un fragment inédit conservé à la Nationale de Florence : deux pages d'un remaniement en prose, correspondant aux cinquante derniers vers du poème.

Cette publication est précédée d'une introduction qui, à part l'histoire « moderne » du texte, met en relief son intérêt pour les romanistes : car,

dans ses amours avec Gauvain, cette « Pucelle Gaie » (un Français aurait dit plutôt « Gaie Pucelle ») ressemble à plusieurs autres demoiselles de la *Table Ronde* : l'ouvrage, apparenté par divers épisodes au *lai de Lanval*, au *lai de Graelent*, peut-être à *Guigemar*, à *Guingamor*, voire à *Parthenopeus*, pourrait être soit un remaniement capricieux de ces poèmes, soit au contraire le témoin d'une tradition utilisée différemment par Marie de France et par les conteurs antérieurs à Chrétien de Troyes. Si l'on voulait considérer comme un chapitre d'histoire pure l'approximative chronologie de la *Table Ronde*, il serait intéressant de replacer cette aventure de Gauvain à sa date dans l'un des « trous » disponibles entre les divers épisodes que la tradition nous a conservés. Sans doute en naîtrait-il de belles et neuves querelles.

Nous nous contenterons de résumer le récit, pour la commodité des romanistes et la clarté des notes qui suivront. — Octaves 1-2 : Gauvain est défié par Troyen, à qui fera la plus belle chasse; le vaincu aura la tête coupée. 3 : Troyen rapporte pour proie une biche blanche. 4-9 : Gauvain rencontre un grand serpent et ne peut le vaincre. 10-12 : Le serpent admire sa vaillance et lui demande son nom; Gauvain finit par l'avouer et ôte son casque. 13-15 : Le serpent se transforme en une belle demoiselle : « Tu es celui que j'ai tant désiré. Je suis fille de la fée Morgane; mon nom est Pucelle-Gaie. » 16-19 : Journée d'amour. La demoiselle donne à Gauvain un anneau grâce auquel il pourra la faire apparaître à son désir; mais il devra cacher sa joie d'amour. 20-24 : Pucelle-Gaie reprend sa forme de serpent. Retour de Gauvain à la cour, avec une escorte donnée par sa belle, et une proie merveilleuse. 25-26 : Son triomphe. Fuite de Troyen. 27-29 : Amours secrètes de Pucelle-Gaie et de Gauvain. Il refuse l'amour de la reine Guenièvre; soupçons de la reine. 30-33 : Elle ordonne un tournoi, et impose à tous les chevaliers de « vanter » leurs amours. Gauvain irrité de ses menaces se flatte d'avoir la plus belle de toutes les dames. On lui commande de la faire voir, sinon il aura la tête coupée. 34-43 : Il implore l'anneau de le sauver : l'anneau a perdu sa vertu. Gauvain accepte la mort. Apprêts du supplice. Deuil général. 44-50 : Pucelle-Gaie sacrifie son secret pour sauver Gauvain. Elle arrive en superbe équipage, vêtue de soie noire ; elle délivre et maudit l'imprudent; ils s'embrassent en pleurant; elle lui annonce qu'ils ne se verront plus. 51-53 : La fée Morgane injurie et emprisonne sa fille au fond d'une tour souterraine où Pucelle-Gaie est plongée dans l'eau. 54-58 : Gauvain désespéré part en quête de celle qu'il a perdue. Longue errance et aventures. 59-69 : Dans un château, des demoiselles affligées lui indiquent le chemin à prendre. Il chevauche vers une forteresse (Camalhaut) et rencontre une dame irritée qui veut la mort de tous les chevaliers, car l'un d'eux a causé la perte de Pucelle-Gaie. Elle lance contre Gauvain cent guerriers. Gauvain les tue tous. 70-76 : La belle dame admire Gauvain : elle lui offre son amour et ses richesses. Il ne veut d'elle que le moyen de retrouver Pucelle-Gaie. La dame lui enseigne la ville et le

château de *Pela-horsso* (Pellaus). 77-84 : Gauvain s'y rend. Il chevauche quatre ans alentour et tue tout ce qu'il trouve. La ville se rend à discrétion. 85-87 : Attaque générale contre le château. Pucelle-Gaie entend le bruit de la bataille. 88-93 : Par une servante effrayée elle envoie un message à Gauvain. 94-100 : Ayant lu la lettre, Gauvain fait mine de se retirer. Quinze jours plus tard il habille de vert, comme des demoiselles, cent chevaliers, et revient au château. Morgane croit à une visite de sa sœur la Dame du Lac (Deux octaves sur Lancelot et Merlin). 101-108 : La porte s'ouvre. Morgane voit aussitôt qu'elle est trahie. Bataille meurtrière. Gauvain délivre Pucelle-Gaie, et à sa place emprisonne Morgane. Retour à Camalhaut, puis à la cour. Joie générale.

Cette lecture pourrait nous porter à excuser la tentative de Rajna ; du moins réflexion faite, à comprendre l'origine de son parti-pris, encore que M. Varanini ne dise rien à ce propos. Sans compter les toscanismes qui frappèrent le premier éditeur, divers autres faits : les dimensions modestes du poème, sa forme métrique en octaves, et d'autre part la nature des péripéties, le ton général du récit, rappellent les *cantari* du Florentin Pucci, et en particulier *La reina d'Oriente*. Je dirai même que le dernier vers de *Ponzela Gaia* — le salut traditionnel du trouvère à ses auditeurs :

Al vostro onor compiuto ò questa inchiesta,

semble un écho direct de plusieurs *explicit* de Pucci [1]. — Enfin des vers anonymes du XIVe siècle citent côte à côte « la Pucelle Gaie » et « la Reine d'Orient » comme des personnes fameuses [2]. — Avec un peu d'imagination, il était facile de prêter à Pucci une *Pulzella Gaia* qui aurait pu être le prototype de notre petit poème. Mais on ne saurait aller plus loin. Le silence de M. Varanini est prudent.

---

1. *E l'istoria è finita al vostro onore* (*Regina d'Oriente*, éd. Romagnoli).
Antonio Pucci il fece al vostro onore (Id. éd. Laterza).
Antonio Pucci il feci al vostro onore (*Madonna Lionessa*).
Al vostro onor questo fe' Antonio Pucci (*Gismirante*).
A ces *cantari* incontestés, E. Levi en joint d'autres dont la paternité n'est pas établie, ni même examinée dans son édition. Ils s'achèvent ainsi :
Al vostro onor compiuto è 'l cantar mio (*La Donna del Vergiù*).
Al vostro onor finita è questa storia (*Liombruno*).
Questo canto è compiuto al vostro onore (*Il bel Gherardino*).
Questo cantare è detto al vostro onore (*Madonna Elena*).
Il y a dans la première série une signature et comme une marque de fabrique. Dans la seconde série, si ce n'est la même marque, c'est au moins une imitation consciente.
Les soupçons de Pio Rajna n'étaient donc pas sans excuse. A moins qu'il ne faille retourner l'hypothèse contre la critique : partant de l'idée préconçue que *Ponzela Gaia* était d'un Toscan, n'a-t-il pas donné à l'*explicit* du manuscrit pour nous perdu, plus encore qu'au reste du texte, un coup de pouce ?

2. *La Sala di Malagigi*, st. 21 ; ms. *Riccardiano 2816*, cité par E. Levi dans le GSLI, *Supplemento*, XVI (1914), p. 37.

Tout son travail d'ailleurs est pondéré. Le glossaire même, et les indications grammaticales qu'il renferme, sont d'une précision et d'une justesse constantes... Les seules observations que l'on puisse se permettre sont hypothétiques plutôt qne critiques. Ainsi, l'éditeur met en relief le fréquent usage de curieuses formes verbales, où la troisième personne du singulier prend la désinence en *-no*, caractéristique du pluriel ; type : *Miser Galvano chavalcano a la boscaia* (oct. 4, 1). J'en ai vérifié quatre-vingt-quatorze exemples en cent octaves. C'est très intéressant : la *Crestomazia* de Monaci elle-même n'offre rien d'analogue (seulement le cas inverse, bien connu, au § 500). Il est peu croyable qu'il s'agisse d'une fioriture phonétique du genre de *va/vane*, *partì/partìne*. Je pense que ce pourrait être, en principe, une recherche de majesté, comme celle qui fait que le roi dit « nous voulons » : ici, j'aimerais mieux dire un pluriel « héroïque », bien que dans notre histoire il s'applique bientôt à tel personnage qui n'est pas chevalier ni dame, voire à telle chose concrète ou abstraite (o. 9, 4; 19, 8). — M. Varanini se contente de comparer cet usage à celui dont semble témoigner la version franco-vénitienne du *Roland* (*V*⁴, édition Gasca-Queirazza, v. 4566 et 4595 ; Mortier 4540 et 4569) :

che Gainellon sunt allé fuant...
por Gaine che sont [...] escanpeç...

mais ces deux cas semblent bien peu sûrs [1], et la série de *Ponzela Gaia* est autrement consistante. Ainsi tiré en pleine lumière, cet usage syntaxique pourrait bien être désormais signalé par ailleurs. Qu'il doive ou non rester une curiosité exceptionnelle, et quelle qu'en soit la date de naissance, le premier auteur médiéval qui l'ait conçu a pu raisonner comme les Grecs qui spécialisèrent l'usage du οἱ περὶ τινά pour désigner la personne même et non plus ceux qui l'entourent. Dans le monde cérémonieux de la Table Ronde, le glissement de sens va quasiment de soi. Notre rimeur écrit de la sorte :

Una damixela cavalchavano per lo sentero,
he zento donzele li andavano a lato [2].

Enfin la morphologie même de certains de ces verbes à singulier en *-no*

---

1. Le premier vers n'a que neuf syllabes : *sunt allé* pourrait être une transcription fautive de *sen est allé(s)*. — L'autre vers, défectif aussi, pourrait se résoudre de même : *sen est* [...] *escanpeç*. — Le manuscrit, selon M. R. Mortier, donne lisiblement, d'une part *Gainellō sūt*, d'autre part *che sont*. Mais je veux dire que le prototype pouvait porter l'abréviation *se* + ou *senꝫ*.

Je n'ai pas vu d'autres exemples de formes plurielles à sens singulier dans les mille premiers vers du poème : de là mon doute systématique.

2. Oct. 62, 5. C'est un cas peu fréquent. La plupart du temps le héros (ou l'héroïne) est parfaitement solitaire.

est à préciser [1]. En voici un exemple qui, étant à la rime, porte un accent non douteux. C'est là qu'est rappelée l'histoire de la Dame du Lac et de Morgane,

di queste do sorele che mentoàno
lo autore nostro che fo tanto audace. (0.96, 5-6)

Mentoàno rime avec *Galvano* et *àno* (*banno*) : M. Varanini l'entend (p. 64) comme un présent, *mèntova*, sans expliquer le déplacement d'accent. Selon moi *mentoàno* est un passé (*mentovò* : noter au vers suivant *fo*) ; exactement comme *chavàno* (à la rime, 12.4, où le temps est attesté par les vers 1-2 : *préxeno, dise*; sujet commun *Galvano*). Et en effet, on connaît des sixièmes personnes de prétérits paroxytons en *-òno, -ìno* (graphies de : *-onno, -inno*), refaites sur troisièmes personnes en *-ò* ou en *-ì*. Au contraire des présents auraient la forme proparoxytonique : *chàvano* (et même *bisdrucciola* ici : *mèntovano*) comme ailleurs *àveno* (5.1), *vàrdano* (15.4).

A eux seuls, les exemples de cet usage qui fourmillent dans *Ponzela Gaia* suffisent à prouver le genre de dommage qu'aurait subi la philologie si le texte de Pio Rajna, reproduit comme authentique par E. Levi, avait seul continué à régner. — Au fil du récit, on observe tout à côté de cet idiotisme, l'idiotisme inverse, verbe au singulier avec un sujet pluriel, même si ce sujet n'est nullement collectif ; pratique déjà amplement documentée par Monaci et par les éditeurs de Dante (*Inf.* VI, 86, etc.). Nous en trouvons le type dès la première octave :

...li chavalieri eranti
ch' al tempo antigo andavano a la ventura;

et fréquentes sont des inconséquences de ce genre :

Intranbidue parevano che morisse (27.3).

J'aimerais un jour revenir à loisir sur tout cela. Pour l'instant, il nous reste à examiner quelques difficultés particulières, en suivant le fil du récit.

*
* *

— 6. 7-8. (Le serpent fait la paix avec Gauvain.)

« Per cortesia e per amor di dona *adonda*,
seresti de queli de la tavola redonda ? »

Glossaire : *Adonda* (*in rima*) : « *adorna* ». — L'épithète *adorno* est courante dans le poème, mais sous sa forme normale ; et le métaplasme ne

1. Au moins pour la première conjugaison, sinon pour la deuxième et la troisième, car *preseno, risposeno* se trouvent comme pluriels normaux dans d'autres textes. *Disino* (14.5) ressemble assez à *disseno, disno*, attestés ailleurs.

s'explique pas. D'autre part on note que le vers est hypermètre. *Per cortesia e per amor di dona/...*, sans plus, ferait la mesure juste, et le sens serait plus naturel, et plus discret à vrai dire, la Gaie Pucelle parlant d'elle-même. La rime *dona : redonda* est suffisante dans l'usage populaire : elle pouvait être parfaite dans le prototype, *donna : redonna* ? M. Varanini a bien fait de respecter son texte, mais une note est souhaitable : *adonda* semble une rime postiche extraite de la vraie par réduplication.

— 7, 5-7. (Gauvain est honteux de n'avoir pu vaincre le serpent.)

> « De la tavola redonda esere e' me credia,
> hora non ne son più, per la disaventura :
> a dire ch'io ne sia e' non *abia* tanto ardire. »

M. Varanini glose : *abia : « avrei »*, mais ajoute un (?) ; cette hésitation est de trop ; l'ancien italien comme l'ancien français tient du latin cette valeur. Pourtant je la dirais optative ou exhortative plutôt que conditionnelle : « je ne veux pas avoir, je ne saurais avoir cette audace ». Sens tout proche du commandement, ou de l'interdiction, dont on peut relever une cinquantaine d'exemples dans les lettres de Guittone, où *dea* (*deia*, *dia* : cf. ses vers) a le sens de *deve*, *dovrebbe*. De même chez Jacopone (*Rom.*, LXXVII, 536). C'est une attraction anticipée du mode auquel on mettrait le verbe suivant s'il était principal au lieu d'être à l'infinitif : *Bene dea ghaudere lo più avaro homo... Chaudete dunque... !* (Guittone, *Let.*, XL, 111-115). Comparer chez Dante un *basti* pour *basta* [*che sia detto ciò*] (*Inf.*, XVIII, 98).

— 26, 7-8. (Gauvain, rentré à la cour, conjure l'anneau magique.)

> « ... e tosto e di presente fa che *apaia*
> in le mie braze la Ponzela Gaia. »

Par exception, M. Varanini a corrigé le manuscrit, qui donnait *abaia*. Bien sûr, « aboyer » serait absurde, et au contraire « apparaître » est ici naturel. Mais *apaia* n'est-il pas une *lectio facilior* ? — On pourrait considérer *abaia* comme la 2e personne d'un subjonctif licencieux [1], appartenant à un **abaiare* II, ou sous une forme moins dialectale **abaliare*, dérivé de *balia* ou de *bàlio* : comparer çà et là dans notre texte maintes réductions de *-li-* ou *-gli-* à *-i-* : *boscaia*, *bataia*, *taia*, *maia*, *bersaia*, et même *fiola* (15,3 ; 96,7 ; cf. *fie* = *figlie* 97,3), ou *piato* (66,8) ; voir Monaci, § 191. *A(b)baliare* manque au DEI, mais se trouve à l'octave 69, 5, *uno colpo... abalia*, avec le sens de « donner », a. fr. *baillier*, *abaillier*. Notre vers signifierait « fais en sorte que tu livres ma dame entre mes mains ». Cette conjecture ne justifie peut-être pas une correction au manuscrit, mais elle peut fournir une note.

27, 6. (Deuxième séparation des amants.)

---

1. Cf. 63, 8 *dona* (*doni*), 8, 4 *porta* (*portino*), 10, 8 *monta* (*monti*), 29, 7 *avanta* (*avanti*).

« Fa che lo nostro amore non se *descaze*,
non lo manifestare ad altrui e non lo dire... »

Glossaire : *Descaze* : « *discacci* ». — Si Gauvain manque à la loi du secret, peut-on dire que son amour sera « chassé » ? *Descazare* s'entendrait mieux comme une transcription de l'ancien français *descacher*, « découvrir » (contraire de « cacher »). *Desquaicher* est encore employé par Marot.

40, 5. (Gauvain est conduit au supplice.) M. Varanini intègre ainsi le vers 5 :

Tuti li chavalieri ⟨*in*⟩ gran dolor menava
miser Galvano lo cavalier aprexiato.

Bien entendu *menava* représente *menavano* (s.-e. *a la piaza*, comme au v. 1) : *menare* pour *accompagnare* est une impropriété vraisemblable. — Mais on aurait pu supposer une autre intégration :

Tuti li chavalieri gran dolor menava
⟨di⟩ miser Galvano...

Elle est mauvaise, faussant le rythme ; mais ce coup de pouce aidera à faire entendre mon arrière-pensée. *Menar dolor, menar gioia, orgoglio, fierezza*, etc., sont des tours usuels. Si l'on admet que la locution *menar dolore* équivaut à *lamentare, deplorare*, expressions indivisibles, on pourrait concevoir que le verbe composé se construise activement comme le verbe simple : les chevaliers « plaignent » Gauvain, ou « tiennent à grand douleur » Gauvain. Ou pour mieux dire, leur douleur, « c'est » Gauvain. En somme son nom serait alors bâti comme attribut du complément grammatical direct de *menare*. Il n'y faudrait aucune préposition. L'italien connaît des accusatifs doubles de ce genre : *aver debito mille lire, dar giunta un papero* (G. Volpi, *Saggi di voci e maniere d. parl. fiorentino*, 1932, p. 26 et 39). On pourrait y joindre : *lasciar tempo un mese*, et chez de vieux auteurs *dar termine un dì* (Sacchetti, nov. IV, Li Gotti, p. 11, al. 3); *pongan cura quella maniera che...* (*Reggimento e c. di donna*, 135, 8, cf. CVIII); et encore au XVe siècle : *alleçando ragioni che.., che..., che...* (Berni, *Cap. peste*, I, 53 ss). Le meilleur exemple serait celui-ci : Guittone (Lett., II, l. 17) écrit : *Perdere ò odio*, « je tiens toute perte pour chose haïssable » ; mais il ne dit pas *ò in odio* ; il construit *ò odio* comme un verbe simple : *odio, aborrisco perdere.*

— 44, 5. (La Gaie Pucelle accourt pour sauver Gauvain.)

Molto zoioxa per queli sentieri aveva *ande.*

Encore un vers hypermètre à rime douteuse (cf. 1 et 3 : *piatade : contrade*). Glossaire : « *faceva andate* », *venetismo spiccato* [1]. — Mais la forme visée

1. Il existe en Vénétie un autre mot *anda*, non enregistré dans les vocabulaires, mais recueilli par Jud et Jaberg (*ALI*, c. 452) : il désigne la « couleuvre » et ne peut donc nous servir ici. J'aurai pourtant à le rappeler à propos de l'octave 89, v. 4.

anda, en Vénétie, semble n'avoir que le sens d'« allure, manière » (Contarini : *andamento, tratto, maniera*); à Brescia seulement (Melchiori) il signifie « élan » (*rincorsa*) : le plus souvent il entre dans des locutions comme *essere in anda, star sull'anda*, « être sur le point de partir, être disposé à agir ». Un pluriel *ande* ne se conçoit guère, et le verbe *fare* auprès de lui se conçoit encore moins : on ne dit pas *far rincorse !* Voilà pour le détail de l'expression. Quant à l'accord des éléments dans le récit, est-il satisfaisant ? « La Gaie Pucelle, par ces sentiers, avait des allures... », « elle avait des élans... ».

D'autre part, il faudrait, pour retrouver une rime exacte, chasser l'*n* et supposer un monstre comme *avevade*. Si absurde que cela paraisse, j'en ai fait l'essai, puisque aussi bien il s'agit d'un texte désespéré. D'abord, pour finir le vers, on demande une forme verbale. Il n'y a pas beaucoup de verbes en *-vade*, à part *invade*. Or déjà Virgile disait *invadere viam* (*Aen.*, VI, 260) et Stace *invadere vias* (*Silv.*, V, I, 245) pour : « se mettre en route ». Tacite disait même *biduo tria milia stadiorum invasit* (XI, viii), « il s'avança en deux jours de 3 000 stades ». La tradition a passé largement dans l'ancien français, qui donnait à *envaïr* le sens de « prendre un chemin », et même le sens figuré d'« entreprendre » une recherche, une tâche, etc. Une expression telle que *per queli sentieri invade* n'aurait donc rien d'étrange. Dès lors, si ce texte imite un modèle français, on peut même supposer, d'après la vieille graphie *anvaïr, anvaïement*, une forme italienne *anvade*, comparable à d'autres types archaïques : *anvito* pour *invito* (Jacopone, éd. F. Ageno, p. 436, glose meilleure que dans Monaci, p. 609, 673), *antorno, ancidere*, etc. [1], et ainsi le vers primitif serait :

Molto zoioxa per queli sentieri anvade.

A partir de là, l'*n* parasite de la fausse rime *ande* s'explique sans peine. Un copiste, au lieu d'*anvade* (*anuade*), a dû lire : *auuade*, ou flairant un imparfait d'*avere* : *aueuade* ; puis lui-même, ou un correcteur, a rétabli l'*n* entre les lignes, et exponctué le groupe *ue*; mais un dernier copiste a interpolé l'*u* trop loin, à la syllabe finale, et conservé le *ue* : *avev'ande*. — Autre hypothèse : les copistes successifs ont écrit : *āvade*, puis *avãde, av'ande*, et enfin *avev'ande*.

— 61, 2-4. (Gauvain cherche partout sa dame captive.)

« Per la chortesia che fato m'*aveti*,
s'io sapesi dove è la persona bela,
e chi è colui che in prixon l'*aveti*... »

1. Monaci, § 112, semble voir dans tous ses exemples d'*a* initial remplaçant un *i* des accidents phonétiques. Je croirais plutôt que dans bien des cas, qu'il s'agisse d'italien ou même de français, le préfixe refait *an-* est un fait de morphologie et de sémantique, exprimant à la fois l'acheminement (lat. *ad*) et l'entrée ou l'entreprise (lat. *in*).

Le glossaire, p. 55, donne ces deux *aveti* à la rime comme variantes d'*avete*. La rime équivoque n'est pas une preuve d'altération (cf. oct. 1, 10, 22 ...). Mais le deuxième *aveti* n'offre aucun sens. — Je couperais *la veti*, et entendrais *la rimuova*, *la rattenga*. Le subjonctif se justifie par l'incertitude et l'indignation de Gauvain. En ancien français *veer* ou *deveer* (et de même *empeschier*) avaient le sens de « retenir » ou « priver de liberté » [1].

— 89 : voir à la fin.

— 98, 3. (Digression sur Merlin et Viviane.)

..... La sua instoria ⟨*s*⟩*ono* a dire.

Le manuscrit porte *ono*. M. Varanini semble voir là un simple accident matériel. Mais *òno* peut offrir un sens : « j'ai à dire, je vais dire. » Il y a des exemples de *òno* pour *ò* chez Guittone ; cf. le vers 11 de la première pièce reproduite par Monaci (pièce II d'Egidi : autre leçon).

— 98, 4. (Merlin trahi par la Dame du Lac.)

De la sua fine non sepe vedere lo *partimento*.

Glossaire : *dipartita* : c'est-à-dire : « séparation, congé ». Deux noms pour la même chose ; le génitif est gênant. — Ne pourrait-on entendre « le plan, la forme de sa mort » ? Viviane fait à Merlin, pour finir, un « mauvais parti ». Pour le sens de *parti* en français, voir l'étude de L. Foulet (*Rom.*, LXIX, 148, 151, 155-6, 165). Pour l'italien, voir les acceptions de *partito : via ; modo ; determinazione*, relevées par Tommaseo, *s. v.*, §§ 1, 2, 6 et 16. Mais une valeur semblable n'a pas été enregistrée pour *partimento*.

— 99, 8. (Gauvain reçoit la lettre.)

Amaistrato da la Ponzela Gaia,
hobedire la vuole e più non *abaia*.

Glossaire : *Abaia* (fig.) : *parla*. — Le sens indiqué surprend, si vraiment M. Varanini se réfère à l'acception propre d'« aboyer », *abbaiare* I. On pourrait y voir un souvenir de Dante (*Inf.*, VII, 43) ; mais l'amère violence d'une telle image ne convient pas au rôle joué jusque-là par Gauvain. Et

---

1. Un vers difficile de Giacomino Pugliese (Monaci-Arese, p. 124) pourrait s'expliquer de même façon :

Ch'ella si penssi ch'io non sia vietato,
lo core m'inciende di grande adiranza... (27-28).

(N. B. : le *non* vaut un *ne* latin.) « Si elle craint que je puisse être captif d'une autre dame (c.-à-d. captivé), cette idée me blesse. » Sens confirmé par les vv. 5-7 :

Non ch'io fallasse lo suo fino amore,
con gioia si dipartisse lo mio core
per altra donna ond'ella sia pensosa.

Le glossaire de la *Crestomazia* propose pour *vietato* la traduction *insensibile*, avec un point d'interrogation.

d'ailleurs le chevalier solitaire n'a plus « parlé » ni haut ni bas à qui que ce soit depuis longtemps (treize octaves). — Je verrais dans ce verbe — appelons-le *abaiare* III — le décalque de l'ancien français *abeer*, *abaier*, avec une valeur particulière : non pas celle de « désirer » (Tommaseo, § 10), mais la valeur plus ancienne de « rester bouche bée, regarder sans rien faire, flâner » ; cf. *abeance*, *abeiance*, *abaierie*, *abé* : « attente ». Cette valeur est sensible même dans le verbe simple *baer*, *baier*, et bien entendu dans les verbes italiens *badare*, *stare a bada*, *abbadare*.

— 89, 4. (Plongée dans l'eau, la prisonnière de Morgane se lamente.)

« Ponzela Gaia iera, e mo son *avara* [1]. »

L'éditeur, persuadé par l'antithèse des verbes : *iera — son*, voit dans *avara* le contraire de *gaia*. Le glossaire traduit donc : *avara : triste, in pena*. — Sans doute, *avaro* se prête à des acceptions figurées : maître avare de paroles, galerie avare de lumière, compagnons avares de secours, maîtresse avare d'amour. Et de même le provençal a pu employer *avar*, *avarc*, absolument, au sens d'« opposé, ennemi » (Em. Levy) : ce n'est qu'une variante renforcée des deux derniers exemples. Mais « avare » ne semble en aucun cas signifier « triste », ni même « ennemi de soi », qui s'en rapprocherait vaguement [2]. De son côté l'ancien français prenait parfois *aver* absolument, au sens de « lâche » c'est-à-dire « avare de coups ». Cette idée non plus ne convient pas à la Gaie Pucelle. De toute façon, l'épithète *avara* apparaît jetée bien brusquement dans le discours. — Mais regardons mieux le texte. Au milieu de l'octave, nous avons donc lu

« Ponzela Gaia iera, e mo son avara »,

et puis voilà que la prisonnière reprend à la fin de l'octave :

« Prima era Ponzela Gaia, e mo son pese. »

La symétrie est significative. Cette naïve complainte qui se répète, bon effet lyrique pour le lecteur « sensible », donne aussi à réfléchir au grammairien. Si le vers 8 compare à un « poisson » la demoiselle en sa chartre d'eau, à quoi la peut bien comparer le vers 4 ? — Je propose d'entendre : à une « couleuvre de marais », et je m'expliquerai plus loin sur l'idée.

Pour la forme, il suffirait de lire **avana*. La rime *chara : avana : amara* est normale dans le poème (comparer oct. 12 *parlare : mortale* ; 23 *rechiamo : andarno* ; 42 *intorno : sono* ; 48 *stela : schiera* ; 53 *persona : adorna* ; 69 *sole :*

---

1. Cette étude-ci aurait eu sa place deux rangs plus haut. Mais elle est aventureuse, et nous entraîne si loin, qu'il est bon de la reléguer à l'écart, en présentant toutes les excuses possibles.

2. Pio Rajna s'est vu obligé d'intégrer : *Era Gaia, mo son* di gioia *avara*. Vaine hardiesse : il faudrait encore ajouter *verso me stessa*. Et l'idée ne serait juste que si la Pucelle voulait se châtier elle-même.

furore). Le copiste, en présence d'un mot inconnu, se sera cru fondé à rétablir un mot familier, et du même coup améliorer la rime.

**Avana* pourrait être la transcription d'un adjectif français *evain*, *-aine*, si l'unique exemple d'*evain* dans Godefroy n'était une fausse lecture. Mais le prototype latin, l'adjectif substantivé *aquana* « créature des eaux », n'est pas douteux. *Aquana* (*REW*, « wassernixe ») a donné au moins six formes dialectales localisées dans les diverses provinces italiennes du nord-est. A la liste de Meyer-Lübke, il faut ajouter les variantes *euguana* et *iguana* offertes par un madrigal probablement toscan publié par E. Li Gotti [1]; il faut relever surtout un vers de Giacomino de Vérone [2] :

né sirena né aiguana né altra cosa che sia.

On voit bien à cette double désignation, *sirena*, *aiguana*, de quelles figures fabuleuses il s'agit à l'origine : fées des sources, comme dit Monaci, ou esprits des eaux dormantes... : contentons-nous de cette première et poétique indication. La plus normale des formes attestées est *aguana*. **Avana* se présente comme une forme plus vénitienne (cf. *vardar* = *guardare*, en trois passages de la *Ponzela*) ; mais à vrai dire le métaplasme de *-qu-* en *-v-* n'est pas seulement vénitien (par exemple tosc. *avale*, *avaccio*; piem. *aiva* (XII^e), *eva* (XIII^e, Monaci) ; a. fr. *aive*, *ive*, « eau », et toute sa famille : *ever* « baigner », *eveis*, *evos* « marécageux », *evier*, etc. ; et d'autre part *ive* « jument » ; *ivel*, *avel* « égal », etc. (*Rom.*, LXXIX, 96-97).

Une forme prosthétique, mais en fait identique à **avana*, est le trentin *Vivènes*, qui désigne des nymphes en peine, déchues de leur grâce magique (*ibid.*, 97, où est cité F. Neri). Comme la belle amie de Gauvain, ces fraîches divinités sont souvent en pleurs, frappées d'un sortilège :

Piançe la bella Iguana
se 'l suo amor non vede :
fil d'oro ten' in mano
e spera di merçede...

Elle aussi, l'héroïne du vieux madrigal attend [3] une « merci » qui pourrait être la délivrance de quelque prison, si le « fil d'or » qu'elle tient est celui que doit suivre son chevalier pour la rejoindre : un bel et bon fil d'Ariane, luisant dans l'ombre ? ou, défiant tous regards, la fine et longue percée des amours qui se cherchent ? On soupçonne ici un thème cent fois chanté.

Mais c'est trop de poésie désormais : n'oublions pas que nous courons après une bête d'eau, ou du moins après une créature qui fut une fée mais

---

1. *Atti d. r. Acc. di Palermo*, s. IV, p. II, 1944, p. 127-8, cité ci-dessous.
2. *De Ierusalem celesti*, v. 116, dans Monaci-Arese, *Crestom.*, p. 429.
3. En 1944, je traduisais *spera* par « miroir », le prenant pour un deuxième complément de *tiene*.

n'est plus qu'un « poisson », nous disions encore une « couleuvre » emprisonnée. C'est en ces formes rampantes et froides que nous voyons se dégrader la vertu des noms mythologiques : ils tombent peu à peu au rang des noms communs. Dans le langage prosaïque des naturalistes, par exemple, les « sirènes » homériques deviennent un genre de reptiles voisins des salamandres ; les « tritons » fils de Neptune ne sont plus que des batraciens urodèles, ou des coquilles univalves du type murex ; et la pauvre « vénus » est bivalve, tantôt flexueuse et tantôt verruqueuse. Pareille mésaventure est advenue à la naïade des contes médiévaux ; en même temps que se gâtait sa gracieuse figure folklorique, le son même de son nom s'altérait. Nous en étions restés à *aguana*, ou **avana*, ou *iguana*. Dans la suite, l'effacement de l'étymologie naturelle, et le caprice des imaginations superstitieuses firent naître la forme *anguana* [1], par épenthèse d'un *-n-*, ou plutôt par confusion avec le nom latin du serpent, *anguis*. L'accident, fréquent dans la langue et souvent obscur, se justifie ici par le désir de rappeler la métamorphose familière de la fée des eaux en serpent, ou en « anguille » [2].

On ne s'étonnera donc guère de voir la Gaie Pucelle, par sarcasme, se dénommer « serpent d'eau », **avana*, comme elle se dit « poisson ». On nous a fait savoir qu'elle est nièce de la Dame du Lac, c'est-à-dire magicienne aux figures fluides : n'a-t-elle pas été, au début de l'histoire, un serpent hideux et redoutable ? Ceci n'est pas une invention sans conséquence. Le « serpent evage » apparaît plus d'une fois dans les romans en vers français ; et déjà dans *Eneas*, où son sang paraît-il fait la richesse de Carthage, puisqu'il fournit la pourpre noire (?), plus forte que la rouge. Là (v. 484) il s'appelle proprement crocodile (*cocadrille*). Dans le *Bestiaire* de Philippe de

---

1. *Anguana*, dans l'ancien dialecte de Vicence, et à Vérone. *Langana* et *longana* en vénitien, par concrétion de l'article (*REW*).

2. Le nom simple latin, dont l'Alighieri a fait *angue*, survit dans la langue populaire, qui l'applique à la couleuvre. L'*ALI* le donne en cinq points de Vénétie (343, 345, 354, 374, 381), sous les formes *angia*, *anza*, *anda*.

Si le point de départ est bon, si *aguana-*avana* a bien désigné un serpent d'eau ou un poisson de forme analogue : anguille, murène, lamproie, il y aura lieu d'examiner à nouveau l'étymologie d'*avan(n)otto* « menu poisson, alevin » : il se rattacherait sans peine à la lignée d'AQUANA, et confirmerait notre étymologie. — Cependant les dictionnaires (Meyer-Lübke, A. Prati, Battisti-Alessio) le tirent du radical *uguanno* « cette année » (les formes *ugnanno*, *-otto*, *DEI*, p. 376, c. 1, sont des coquilles) ; ils l'expliquent comme signifiant « [petit poisson] de l'année ». Mais Meyer-Lübke, notons-le, imprime *avanotto* par un seul *n*, ce qui disqualifie l'étymologie *hoc(que) anno*, ou tout au moins suggère que de bonne heure le radical **avana*, un peu spécial et mal reconnu, a dû se croiser avec *uguanno*, doué d'un sens plus apparent, et assez répandu de nos jours encore. Prati considère *avanotto* par un seul *n* comme une faute. Contre l'usage moderne, certes. Mais contre l'usage ancien, qui sait ? Le plus curieux est que l'on voit s'opérer une réaction exactement inverse dans la forme *anguano* (XIII[e] s.) enregistrée par le *DEI* à côté d'*uguanno*.

Thaon, son nom de guerre est Ydrus [1]. — *Evage*, c'est-à-dire AQUATICUS, est le plus proche parent d'AQUANUS, -ANA, d'où vient *a(n)guana-*avana*. Là où le modèle français que nous entrevoyons derrière *Ponzela Gaia* disait sans doute *evage*, une traduction typique du genre d'**avana* s'imposait donc.

D'autre part, Gauvain, amant de la Gaie Pucelle, semble avoir eu dans les histoires de la Table Ronde des rapports obscurs mais profonds avec le monde mystérieux des eaux ; un peu comme son ami Lancelot du Lac. Un épisode du *Chevalier de la Charrette* conduit Gauvain vers un *pont evage* (656), qu'il faut franchir pour entrer au royaume de Gorre d'où nul étranger ne retourne, mais où la reine est prisonnière ; ce *pont evage* est invisible, c'est-à-dire plongé dans l'eau d'une rivière noire, à égale distance de la surface et du fond. Alors Gauvain semble disparaître un temps du roman. On le retrouvera baignant dans l'eau dont il s'efforce en vain de sortir : des jours et des semaines ont passé, remplis d'aventures pour ses amis et ses ennemis. Qu'a-t-il fait, durant cette nébuleuse solitude ? On dirait que le temps s'est ouvert en deux, et n'a pas la même fibre sous les eaux que sous le soleil. Pourtant c'est Gauvain qui, tiré de la rivière par les chevaliers, aura l'honneur de ramener la reine, délivrée par Lancelot.

L'histoire contée par le poète vénitien est du même goût que celle-ci, bien qu'elle ne s'y superpose point. L'une et l'autre, comme il a été noté plus haut, pourrait bien se rattacher à un thème romanesque primitif — antérieur, qui sait ? au baptême littéraire de Gauvain — : un de ces thèmes dont parle M. Jean Frappier [2] « amours des mortels et des fées, voyages dans l'Autre Monde... L'Autre Monde des Celtes — paradis sous-marins, tertres hantés, palais souterrains — était à la fois le pays des morts, plus exactement de ceux qu'on croit morts, mais qui sont peut-être encore vivants, et celui des dieux, des déesses et des fées... Or, si une frontière humide, océan, rivière, mur de brouillard, les sépare du monde terrestre, cet obstacle n'était pas toujours infranchissable. Les deux mondes pouvaient communiquer par des passages périlleux, quelquefois de simples gués. Une sorte de solidarité les unissait ainsi l'un à l'autre, surtout à l'époque des grandes fêtes saisonnières d'automne et de printemps... L'aventure de l'Autre Monde était réservée au héros prêt à surmonter des épreuves redoutables et énigmatiques, ou au privilégié de l'amour qu'une fée emmenait dans son royaume. »

Cette traversée des « frontières humides », Gauvain et son amie la font, ensemble ou séparés, plusieurs fois dans les deux sens, selon un rythme apparenté en effet au rythme des saisons, au rythme lent des eaux qui sortent

---

1. *Ydrus est beste evage / D'un estrange curage...* (v. 633). — Ailleurs, on voit apparaître un *rat evage* qui est notre rat d'eau, et l'on pourrait sans doute trouver des aigles *evages* ou des chiens *evages*.
2. *Chrétien de Troyes*, p. 59.

des ténèbres et se gonflent, ou rentrent sous terre, suivies par les flots de verdures tantôt fraîches, et tantôt mourantes de soif. Le lecteur sans doute ne peut pas noter ces alternatives dans le poème italien ; l'auteur, loin de les illustrer, ne les commente même pas. Son expression toujours familière vulgarise, à force de naïveté, les détails les plus saillants — celui du « poisson » par exemple, comme celui du serpent à la « sale figure » ; — sa poésie manque un peu de mystère ; dans ses babillages l'action nue du drame tient plus de place que le décor et le rêve. Mais le spectateur, instruit par Chrétien de Troyes et par ses interprètes les plus pénétrants, se pose bientôt des questions, et médite :

— Avant de connaître Gauvain, du temps qu'elle était seulement fée, où vivait la Gaie Pucelle, et de quelle vie ? Était-elle dame des eaux, et s'est-elle changée en serpent à seule fin d'éprouver le héros qu'elle a distingué depuis longtemps ? ou bien était-elle monstre, et l'amour naissant en elle comme foudre la fait-il femme après une ingrate et longue attente ? Si elle était dame, mais peut-être froide et pure comme l'eau, et sauvage à la façon des nymphes chasseresses, n'est-ce pas son orgueil qui la pousse à combattre Gauvain, et n'ayant pu le vaincre en bataille, n'est-ce pas un faux amour qu'elle lui offre pour le perdre plus sûrement ? et ensuite, ne se laisse-t-elle pas prendre à son piège, et quand la mort menace Gauvain, ne pleure-t-elle pas d'amour, tout de bon, à l'improviste ? Faute que lui fera expier cruellement sa mère, comme Diane châtiait les nymphes au cœur trop faible. Sortie du royaume des fées, elle y rentre, en tout cas, contre son gré : divinité malheureuse, dans sa prison d'eau noire, jusqu'au jour où Gauvain, par vaillance d'amour et par ruse d'amour, franchit tout seul, ses compagnons étant morts, les confins de l'autre monde, pour ramener avec lui celle qu'il aime, au grand jour. Mais il faut que quelqu'un prenne la place de la victime ; qu'à son tour la plus belle des fées vive d'une vie caverneuse et ruisselante. Morgane affligée devient à son tour serpent d'eau ; nous l'imaginons comme était sa fille : femme seulement par le buste et le visage, le reste du corps baignant « jusqu'aux mamelles » et couvert d'écailles. C'est elle désormais qui attend la délivrance.

Pourtant, ne venons-nous pas d'imaginer un mythe trop complet, trop subtilement mis en forme ? Ni Chrétien de Troyes — M. Frappier l'a noté — ni bien sûr le brave troubadour italien ne se piquent de très secrètes significances. L'un avec plus de délicatesse, l'autre avec plus de bonhomie, ils laissent du vague dans leur récit, et nous permettent de songer. Personne en tout cas ne nous dira si l'état premier de la Pucelle, sous sa forme de guivre, était un effet de sa volonté, amoureuse ou perfide, ou bien le châtiment d'une faute commise, ou encore une étrange fatalité, jalouse comme peut être la loi d'un monde surnaturel.

La fille de Morgane, la nièce de la Dame du Lac, baignée de son irréel bonheur, ressemble à ces mélancoliques esprits des fontaines, à ces mirages

qui rendent aimables tant de vieux contes. Quant à la langue de ce poème, que Pio Rajna trouvait barbare, elle nous charmerait au contraire, dans sa gentillesse un peu enfantine, avec sa musique d'oiseau, neuve de ses caprices, et rendue vaporeuse par nos doutes mêmes.

André PÉZARD.

Ponzela Gaia, ... aggiunta e correzioni (1958).

Sous ce titre, un an après l'édition susdite et alors que ce compte rendu était déjà composé, vient de paraître un fascicule de dix pages où M. Varanini présente les octaves 101-108, non plus dans le remaniement arbitraire de Pio Rajna, mais dans leur forme authentique, selon le manuscrit *It.* IX 621 (10 697) heureusement retrouvé à la *Marciana*. Deux tableaux y sont joints : l'un, des erreurs commises par Rajna dans sa transcription première ; l'autre, des erreurs commises par l'éditeur de 1957 dans sa propre lecture de ladite copie, la main de Rajna ayant quelques habitudes graphiques qui peuvent tromper.

L'examen de ce supplément inespéré suggère quelques remarques supplémentaires. La première note de notre compte rendu s'achevait par une hypothèse prudente et ironique : elle est superflue ; le poète vénitien a écrit en toutes lettres (108, 8) *Al vostro onor conpiuto e' ò questa inchiesta*. Pio Rajna était donc bien encouragé, comme nous le disions, à rapprocher cette conclusion de toutes celles de Pucci.

— 98, 3. Nous avions douté de la restitution <*s*>*ono* proposée par l'éditeur, et préférions conserver l'auxiliaire « avoir », sous la forme *òno*, « j'ai ». Or le manuscrit retrouvé porte en réalité *àno* (corr., p. 10), qui diffère peu de notre conjecture. Cette forme *àno*, elle-même exceptionnelle comme première personne, pourrait s'expliquer par une contamination (*aio*/*òno*)... Mais plutôt, ne s'agit-il pas d'une lettre mal dessinée, qui, retouchée, permettrait de lire *azo*, type bien attesté ?

— 102, 4 et 103, 6 donnent deux nouveaux exemples d'une forme *avé* jusqu'ici unique (60, 6) : le glossaire (p. 56) annotait : *ebbe*, et cette note m'avait échappé. Si notre poète avait fabriqué la forme *avé* sur le modèle des prétérits faibles du deuxième groupe, il aurait été d'une hardiesse dont je ne connais pas d'autres exemples. N'y a-t-il pas là une supposition trop rapide de l'éditeur ? Dans les trois vers qui nous occupent, un très ordinaire *ave'* (apostrophe et non accent), pour *avea*, serait tout à fait à sa place, le poète usant et abusant de l'imparfait.

— 104, 2 *a la prixone dove lì era incharzerada*. Remplacer *lì* tonique par un *li* atone, forme plus naturelle pour un explétif. (Cf. Dante, *Par.* XIX 63, XXIV 81, etc.).

— 106, 1-4 (Châtiment des coupables.)

Miser Galvano chon la fada Morgana, in falanza,
simelemente in prixon à metuda, a sta fiata,
quela chameriera ch'io disi per zertanza
che a lo castelo la guardia aveva fata...

Pio Rajna remaniait audacieusement le vers 1 : *senza fallanza*. M. Varanini se laisse influencer dans sa note 4 (p. 10), et glose *in falanza* : « *senza fallo* ». Je ne comprends pas comment *senza* aurait pu prendre la place de *in*.

L'ancien français donne couramment au mot *faillance* la valeur de « faute », « tort » [déclaré] et, le joignant au même verbe justement que nous fournit le vers 2, il forme l'expression *metre en falence* (XIII^e s.), que Tobler traduit : « condamner, mettre en disgrâce ». Cette idée convient parfaitement à notre texte : *à metuta* régit deux compléments à la fois, l'un complément de lieu (*prixon*), l'autre complément de manière ou état. Supprimer les deux virgules du vers 1.

André Pézard.

Studi in onore di Angelo Monteverdi ; Modène, 2 vol. gr. in-8°, 1959.

Nous avons eu le plaisir de recevoir en février 1959 les deux beaux volumes gr. in-8° des *Studi in onore di Angelo Monteverdi*, imprimés à Modène (Societa editrice Modenese) cette année même pour le 50^e anniversaire de la « laurea » de notre très cher confrère et ami. Nous ne pouvons en analyser de près le contenu, mais nous indiquerons les titres et les auteurs des mémoires qui les composent.

Le tome I nous donne, après un bon portrait d'Angelo Monteverdi, la bibliographie de ses écrits classée chronologiquement, et la Table des auteurs de ces *Studi* dont la pagination se continue à travers les deux volumes.

A la *Tabula gratulatoria* aurait dû s'ajouter le nom d'Edmond Faral s'il avait eu le temps matériel de répondre avant d'être pris par la maladie, et celui de Mario Roques qui n'est absent que par une inadvertance que nous regrettons en assurant le destinataire de ces *Studi* de la place de choix qu'il tient dans l'estime de tous les rédacteurs de la *Romania*, dont plusieurs se retrouvent heureusement parmi les collaborateurs des *Studi*.

P. 33-47. Paul Aebischer, *Le titre originaire de la Chanson de Roland*. De l'étude minutieuse de ce que nous permettent de saisir et de conjecturer les manuscrits du poème français, de ses remaniements ou de ses adaptations étrangères, comme des tentatives des éditeurs modernes pour donner un titre à ce poème, il résulte que le plus ancien de ces titres est peut-être *Roncevaux* ou *Bataille de Roncevaux* ou à la rigueur *Roman de Roncevaux* et que le mot *Chanson* qui y figure aujourd'hui est dû à Francisque Michel sous l'influence générale de l'expression « chanson de geste » combinée avec la tradition de Wace sur Taillefer qui à Hastings « alout chantant, / de Karlemaigne e de Rollant / e d'Oliver e des vassals / qui morurent en Rences-

vals ». — P. 48-75. Marcello Aurigemma, *La fortuna critica dello* Specchio di vera penitenza *di Jacopo Passavanti*. — P. 76-81. Miquel Batllori, *Provençal i català en els escrits lingüistics d'Hervàs*. Présente quelque intérêt pour la connaissance de la linguistique romane au XVIII^e^ siècle. — P. 82-99. Giovanni Maria Bertini, *La sintassi del « refranero »*. Examen stylistique de 200 « refranes », c'est-à-dire près du quart de la collection, comme asyndète, juxtaposition, ellipse, etc... — P. 100-108. E. Brayer, *Deux manuscrits* du Roman de Brut *de Wace*. Ce sont les mss Vatican Ottob. lat. 1869, dont Ivor Arnold n'a donné les variantes qu'en appendice, et La Haye, Bibl. royale 73. J. 53, bon manuscrit français du XIII^e^ siècle, mais très mutilé et fragmentaire. Nous connaissons le nom du copiste : « Cest romanz escrist mestre Guill. le petit », mais nous n'avons pas d'autre renseignement sur ce ms. dont M^lle^ Brayer donne une description précise avec des indications sur le classement qui peut lui être attribué. — P. 109-137. Giovanni B. Bronzini, *Bernal Francés e* Il marito giustiziere. Étude du thème de cette chanson de la *Femme perfide et du mari assassin* et de ses formes diverses en France, Italie, Espagne, Portugal, Catalogne, avec des notations musicales catalanes et italiennes. — P. 138-141. Cl. Brunel, « *Provençal* las ancas « *les reins* ». M. Brunel qui a heureusement prêté attention aux œuvres scientifiques, surtout médicales, de l'ancien provençal, a retrouvé dans le ms. D II LL de la Bibliothèque de Bâle qui provient de l'École de médecine de Montpellier, des exemples de « *ancas* », français *hanches*, pour désigner les reins (*lumbi*) ou les reins (*renes*). Intéressantes observations sur l'instabilité sémantique des noms des parties du corps et leurs variations du type *osbucca* ; — P. 142-157. Gianfranco Contini, *Alcuni appunti su* Purgatorio *XXVII*. — P. 158-184. Carlo Cordié, *Alla ricerca di Demogorgone*, avec l'édition du *Ballet du grand Démogorgon* de César de Grand-Pré (vers 1633). — P. 185-197. Maria Corti, *Il mito di un codice*. Sur le ms. Laur. Gadd. 115 (*Fiore di virtù*) dont l'importance doit être fort diminuée. — P. 198-206. Maurice Delbouille, *Cercamon n'a pas connu* Tristan. Il s'agit du *cor tristan* de la ch. IV de Cercamon où M. D. se refuse à voir, comme l'avait imaginé Carl Appel une allusion au roman de *Tristan* et préfère voir en *tristan* un adjectif, rare sans doute, mais qui donnait au troubadour une rime en *-an* dont il avait besoin et lui permettait une expression de même sens et presque de même forme que le banal *cor dolan*. — P. 207-241. Carlo Dionisotti, « *Entrée d'Espagne* », « *Spagna* », « *Rotta di Roncisvalle* ». Essai utile pour fixer les rapports de ces trois œuvres. — P. 242-253. Gino Funaioli, *Ovidio poeta*. — P. 254-268. Pierre Gardette, *Franco-provençal* molâr « *tertre, talus, tas de pierre, tas de terre, montagne....* » Commentaire de cartes des atlas de la région lyonnaise : M. Gardette pense qu'il s'agit là d'un mot du franco-provençal peut-être d'origine lyonnaise, qui pourrait représenter le dérivé latin molaris de mola, au sens de « [pierre] *meulière* », mais le mot franco-provençal désignant normalement une hauteur de dimensions

modestes et au sommet arrondi pourrait aussi être un dérivé de mola, « meule à moudre » qui pouvait être de forme conique, comme sont coniques aussi les *meules* de fourrage. — P. 269-277. Ciro Giannelli, *Ancora a proposito di* blittri. — P. 278-302. Enzo Giudici, *In margine alle danze macabre : Pierre Michault e Louise Labé.* — P. 303-312. Camillo Guerrieri Crocetti, *Per la* Dorotea *di Lope di Vega.* — P. 313-317. Augusto Guidi, *Un brano del « Galvano » inglese.* — P. 318-322. Henri Guiter, *Catalan* boig. « Flou, niais », dérivé populaire de *balbus* avec finale iotacisée. — P. 323-333. Albert Henry, *Trois types de composition dans* l'Inferno. — P. 334-352. Jules Horrent, *Sur le* Carmen Campidoctoris. — P. 353-375. Omer Jodogne, *L'édition de* l'Évangile aux femmes. Difficultés d'application à ce texte des méthodes de classement et d'établissement critique. — P. 376-386. Ernesto Koliqi, *Come nasce in Albania un canto popolare.* Il s'agit d'une composition d'un poète paysan de ces dernières années. — P. 387-391. M. Domenica Legge, *Le doit mainuel.* Paraît être un cliché pour le petit doigt ou le petit orteil. — P. 392-402. Yves Le Hir, *Art et technique dans les* Tableaux de la nature *et* Moïse *de Chateaubriand.* — P. 402-442. Rita Lejeune, *La chanson de l'« amour de loin » de Jaufré Rudel.* Étude de la chanson, accompagnée d'une étude musicale de Mme S. Clercx. — P. 443-454. Giorgio Levi della Vida, *Fazio degli Uberti e l'Egitto medievale.*

Tome II. — P. 455-465. Ettore Li Gotti, « *Caramella* ». Pupille de l'œil. Histoire sicilienne, portugaise, espagnole, française de ce vocable. — P. 466-493. René Louis, *Le site des combats de Roncevaux d'après la Chanson de Roland.* — P. 494-497. Giovanni Macchia, *La fortuna paradossale di Henry Becque.* — P. 498-516. Francesco Mazzoni, *Per l'Epistola a Cangrande.* — P. 517-542. Bruno Nardi, *L'amore e i medici medievali.* — P. 543-548. Antonino Pagliaro, « *... ove » i mar non ha vento* (Dante, *Inf.* II, 108). — P. 549-570. Costanza Pasquali, *Charles d'Orléans e il suo « Nonchaloir »*. Interprétation en vigueur de ce « Nonchaloir ». Rapprochements intéressants avec Mallarmé et Baudelaire. — P. 571-593. André Pézard, « *Manche » et « mancia* ». Commentaire précieux d'exemples italiens et français. — P. 594-603. Francesco Piccolo, *Nota sulla storia poetica di Flaubert.* — P. 604-612. Vittore Pisani, *Alcuni aggettivi in -ingo.* — P. 613-622. Geo Pistarino, *Antroponimi arabi in Liguria* : Tabacco. — P. 623-628. Martín de Riquer, *El fragmento de Roncesvalles y el planto de Gonzalo Gustioz.* — P. 629-640. Aurelio Roncaglia, « *Sarraguce, ki est en une muntaigne* ». On admirera volontiers l'ingéniosité des commentateurs pour transposer en « beauté poétique » une inexactitude d'expression géographique, mais on peut faire des réserves sur l'utilité de cette dépense d'efforts. — P. 641-654. Mario Ruffini, *Contributo alla bibliografia dei mss romeni dei « Miracoli della Madona »*. Notices sommaires. L'examen des manuscrits devrait être remis à des circonstances meilleures. — P. 655-680. Ruggero M. Ruggieri, *Medioevo e umanesimo, materia e stile in Giovani Boccaccio.* — P. 681-690. Salvatore Santangelo, *Jaufré Rudel* qui non sap esser chan-

taire... Édition commentée et défense, contre l'opinion d'Alfred Jeanroy, de l'attribution de cette chanson à Jaufré Rudel. — P. 691-715. Alfredo Schiaffini, *Problemi del passagio del latino all'italiano* (*evoluzione, disgregazione, ricostruzione*). Essai fort intéressant pour montrer l'aspect particulier de la transformation du latin en Italie et la liaison de ce processus linguistique avec les conditions sociales de la Péninsule, et même l'évolution du droit. — P. 716-755. Jole Scudieri Ruggieri, *Vita segreta e poesia del conte di Villamediania*. — P. 756-770. Cesare Segre, « *Lanval* », « *Graelent* », « *Guingamor* » : cf. *Romania*, LXXIX (1958), p. 121, le compte rendu par Mlle Lods. — P. 771-783. Manlio Simonetti, *Alcune osservazioni sul De Trinitate di Novaziano*. — P. 774-787. Marcello Spaziani, *Una pagina dimenticata del Carducci a proposito di* Gherardo e Gaietta. — P. 788-806. Leo Spitzer, *La belleza artistica dell' antichissima elegia giudeo-italiano*. — P. 807-830. Benvenuto Terracini, *Il patrimonio poetico di un comune delle Alpi piemontesi* (*Usseglio*). — P. 831-859. Lore Terracini, *Un contrasto di lingue in due diverse prospettive*. — P. 860-866. Paolo Toschi, *Ultime tracce di antiche canzoni* : « *L'acqua corre alla borrana* ». — P. 868-873. Antonio Viscardi, *Lettura degli auctores moderni nelle scuole medievali di grammatica*. — P. 874-910. Emilio Vuolo, *La s davanti a consonante nel dialetto montesanese ;* avec 3 cartes de la région *Campania-Basilicata*. — P. 911-922. Hermann K. Weinert, *La Repubblica di Lucca presentata nell' edizione lucchese dell'* Encyclopedie *di Diderot. Ritratto, autoritratto e ideale di uno Stato modello*. — P. 923-924. Table des deux volumes.

Mario ROQUES.

Gunnar TILANDER, **Nouveaux essais d'étymologie cynégétique** (*Cynegetica, IV*), Lund, 1957 ; in-8°, 237 pages.

M. Tilander apporte à la philologie française (et partiellement anglaise) un nouvel ensemble de contributions que ne permettaient guère de présenter une moins vaste et minutieuse connaissance de la littérature cynégétique ancienne et moderne, et une moindre expérience d'historien de la chasse. Il s'agit de treize notices dont nous donnerons la liste pour servir à la bibliographie.

1. Vieux français « *cerf de dix ramors* ». Examen des exemples assez rares de *ramor(s)* en vieux français. Il s'agit des *cors* du cerf qui permettent d'en déterminer l'âge. La tête chargée de ce bois est qualifiée en anc. fr. par les adjectifs *rameux, ramu*, ou *ramé* ; tous ces mots se rattachent au latin *ramus* employé pour les cors du cerf ; mais *ramor* ne doit pas s'expliquer par un dérivé abstrait en *-orem*, et l'emploi relativement moderne du français *ramure* ne suffit pas à faire supposer l'existence d'un abstrait dérivé de ramus. *Ramor* serait pour M. Tilander un nouvel exemple du génitif pluriel, ramorum (*cervus decem*).

2. *Au coute*. Cette expression du veneur appuyant la quête de ses chiens est assez récente : ce serait une déformation de *acoute*, forme septentrionale de *écoute*, dont le *a* initial a été confondu tantôt avec la préposition *à*, tantôt avec l'interjection *ha*.

3. Anglo-normand « *hossaine* » : c'est une autre forme de *houssine* avec une variation très normale de suffixe.

4. Anglo-normand « *asseine* », « *assigne* », « *cast asseine* » et autres expressions et mots anglais au sens de « *détourner, faire une enceinte* ». Se rattacherait à *enceinte*.

5. « *Massacre* » comme terme cynégétique. Ce qu'on appelle *massacre*, c'est l'ensemble de la tête du cerf, séparée du corps et du cuir, avec ses bois, mais sans la chair du mufle, des joues, et sans la langue. Cette tête prenait place dans la « curée » et était livrée aux chiens qui la rongeaient et en faisaient le *massacre*, de là son nom, avant que les veneurs l'aient retirée pour la décharner et la garder avec ses bois comme trophée.

6. *Harer, haler, harasser, hare, hale, hari, hali, harier, haro, harou, harout, halo, halou, haloer*, moyen anglais *halow*, anglais *hallow, hollow, holla, holloa, halloa, halloo*, allemand, suédois *hallo*, français *allô*. Tous ces mots peuvent être rapportés à l'ancien français *harer* « exciter un animal après une proie ». L'appel téléphonique français *allô* est une adaptation de l'appel anglo-saxon *hallo*, ici pour exciter les chiens, puis simplement pour attirer l'attention.

7. *Harout, à route, frapper et battre à route, frapper à la brisée ou aux brisées, routailler*, anglais *rout*, « crier ». — Le point de départ est dans l'interjection *haraut, harou* (voir ci-dessus) pour exciter les chiens, d'une étymologie folklorique à interpréter par *à route* en y reconnaissant le mot « route » désignant la voie de la bête chassée. *Routailler* qui signifie d'abord suivre le gibier en criant *harou* ou *à route* pour exciter le chien, a subi à son tour l'influence de l'étymologie par *route*, et a pris le sens, propre à la chasse du sanglier, ou du loup, ou autre animal nuisible, dont le chien quête et poursuit la voie.

8. *Hallali, halali*. — Le mot a des applications diverses : d'abord interjection pour amener le chien à la poursuite du cerf, il a servi à marquer la permission donnée aux chiens d'attaquer la curée, mais aussi à faire connaître aux chasseurs et aux chiens que la bête est sur ses fins, ou qu'elle tient tête aux chiens, et enfin qu'elle est portée à terre, qu'elle est prise ou morte. Si bien que « hallali » n'apparaît pas comme une exclamation de victoire, mais bien comme une excitation à l'attaque par les chiens, d'où l'on peut conclure que la première syllabe *hal* est une forme collatérale de *hare* au sens « d'excitation » complétée par *à là* pour désigner l'animal poursuivi — *Halali* que l'on trouve aussi n'est qu'une variante de parole.

9. *Har, hal, hau, ho, haut à haut, holà*. — Toutes ces variantes ou déformations du cri d'excitation, auxquelles on peut joindre *harloup* sont encore des

variantes de graphie ou de prononciation assez évidentes, mais toujours d'histoire ou d'emploi incertain.

10. *Revari, reva, hourvari, hourva, vari.* Ces mots sont relatifs à une ruse de la bête chassée qui, par un détour, revient à la place d'où elle a été levée, ce qui met les chiens en défaut, et ils se rattachent au verbe *raler* comme une direction donnée aux chiens (il retourne en arrière) : il a pu ensuite facilement s'y joindre d'abord *ari* au sens de arrière, et aussi le *hou* d'appel aux chiens. Puis on a fait de ce composé, non plus un appel, mais un substantif au sens de « retour » ou de « ruse ».

11. *Ally, aly, rali, ralie* et le verbe cynégétique anglais *relie.* — *A li* (pour *à lui*) est l'indication d'une direction ou d'un point de rassemblement et le voisinage sémantique du verbe *rallier* a pu influencer l'initiale. Puis-je signaler de nouveau à M. T. que *moyenâgeux* (p. 191 et 201) n'équivaut pas à *médiéval* ?

12. Anglo-normand *espeyard*, moyen anglais *espayard.* Ce mot est employé dans la *Vénerie de Twiti* (1er quart du XIVe siècle) pour désigner un cerf à sa troisième année, qui porte déjà des bois, tiges ou perches pouvant donner l'impression d'une épée, d'où *espeyard.* On notera que parmi les noms très divers de ces tiges figure aussi le français *époi* (germ. *spit*) de sens connu, « épieu » ou « andouiller ». M. T. fournit aussi sur ces derniers mots et sens quelques indications utiles.

13. A ces articles M. T. ajoute une note sur l'anglais *strake* pour désigner une sonnerie de cor caractérisée par la longue répétition d'un même groupe de sons.

Mario ROQUES.

Gunnar TILANDER, **Mélanges d'étymologie cynégétique**, Lund, 1958, in-8°, 329 pages.

La série des *Cynegetica* inaugurée par M. Gunnar Tilander en 1953 avec l'attention et la compétence que notre confrère scandinave apporte aux textes et au langage cynégétiques, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, qui intéressera à la fois les lexiques français et anglais, et qui fait suite aux *Essais* (1953) et aux *Nouveaux essais* (1958) *d'étymologie cynégétique.*

Il serait fort long et difficile d'analyser dans le détail la trentaine d'articles ou presque, certains fort étendus, qui forment ce recueil. Mais M. Tilander a eu le soin et l'heureuse précaution de faire suivre chacun de ces articles d'un *résumé* qui en rapporte et parfois en explique plus clairement tout l'essentiel.

1. *Parfait, parfaire.* Le parfait, c'est le cerf lancé, levé ou mis debout, par les chiens, le *cerf de meute*, le *droit* (par opposition au *change*).

2. *Cépée, sépée, spée.* C'est la réunion de plusieurs tiges sortant de la même souche.

3. *Ne souffler mot*; *ne sonner mot*. Le verbe a ici le sens de « jouer d'un instrument à vent », j'ajoute que *mot* ne signifie pas ici « parole », mais phrase musicale à jouer sur l'instrument.

4. « *Cerf* » employé comme adjectif. Et comme tel il se complète de degrés de comparaison. Cet emploi paraît exister dès la première partie du XVIIe siècle.

5. *Toutous*. C'est un redoublement intensif de *tous* (pluriel), employé pour rallier les chiens qui ont perdu la trace. Mais le singulier de la langue enfantine, *un toutou*, n'est qu'un hypocoristique, comme *mimi*; resterait à expliquer l'origine de ce redoublement hypocoristique.

6. *Appuyer les chiens*, ou *aux chiens*; c'est encourager les chiens d'une meute, par des paroles ou des sons de trompe, et appeler les traînards à les rejoindre.

7. *Laila*, *laillela*; interjection aux chiens qui ont pris le change à abandonner cette mauvaise voie : il faut comprendre *lai-là* (de *laisser*).

8. *Vaila*, *hava haila*, *la ila*. Ces interjections adressées aux chiens sont après tout assez semblables sauf élisions ou confusions phonétiques : la première partie est un impératif tel que *voi* ou *va* (ou *ha*), souvent suivi du pronom *le* désignant la bête chassée, et de *là*.

9. *Voyleci*, *velecin*, *velela*, etc... Même forme d'interjection. La voyelle *e* peut être remplacée par *au*.

10. *Marque*, *marquer*, se rapportant aux cors du cerf.

11. *Bête de compagnie*. C'est d'abord (en Angleterre) la bête qui n'est pas encore *sanglier*, et qui reste en compagnie de la laie qui l'a porté; puis *compagnie* désigne une troupe de porcs sauvages, mais surtout une bande de perdreaux. On a appliqué le mot aux hommes en disant quelquefois *homme de compagnie*, pour celui qui ne peut se passer de compagnons.

12. *De chacun son côté*. Semble avoir été d'abord une habitude de la langue cynégétique, provenant de la construction normale où *chacun* précède le complément, *chacun son fusil*, par exemple.

13. *Haye!* etc... Interjection d'interruption ou d'arrêt, d'origine cynégétique, dès le XVIIe siècle, peut-être issue de l'ancien germanique *hei*, incitation à arrêter comme l'ancien français *hez* (*hez avant*). Il me paraît bien que les deux sens de l'interjection *hai* s'expliquent de même que les deux sens de *hé*!, appel et de *eh*!, arrêt; l'interjection est seulement un appel à l'attention, qui peut avoir une suite active ou une suite statique.

14. *Forlonger* (*se*) et dérivés. Étude des emplois, nombreux; à côté de *forlonger*, on a dit *forloigner*. Cf. *éloigner* et *allonger*. Quant à *for-*, il est ici *foris*, l'animal que l'on chasse restant d'abord, autant que possible dans sa contrée qu'il connaît, et finissant au besoin par se « dépayser », se « *for--payser* », ainsi qu'on a dit jadis.

15. *Enceinte*. C'est le tour que l'on fait d'un terrain, par exemple d'une pièce de bois, pour s'assurer que l'animal chassé et qu'on y croit réfugié n'en est pas sorti. C'est aussi l'entourage de toiles qui délimite une battue.

16. Moyen anglais « *releve of* », franç. *relever* (*le défaut*). Il s'agit de démêler les ruses d'un animal pour retrouver la piste perdue.

17. Vieux français *traillier* (angl. *trail*), *troler* (angl. *troll*), deux verbes synonymes d'origine commune. *Trailler* se dit des chiens qui cherchent sans que l'on ait d'avance aucune piste déjà trouvée, <*tragulare, puis le verbe a pris dans les dialectes le sens de « courir » ; à côté de lui le verbe *trobler* (?) a subi le même développement dans la langue cynégétique et le français populaire, tandis que les pêcheurs appelaient *trole* le filet à traîner. M. T. revient, à ce propos, pour les contester, sur les propositions de M. Livingston sur les verbes analogues de « dévider ». Il s'occupe aussi des mots actuels du français *trolée*, « *bande* » et du français « *troler* » au sens de « aller de côté et d'autre ».

18. « *Dresser* » comme verbe cynégétique. Sens divers de « lever », « trouver », et « se diriger ».

19. *Redresser*, « *redresser* » dans la langue cynégétique. Variations sur le sens général de « rectifier ».

20. *Droit* « animal lancé ou mis debout, animal de meute ». Sens déjà étudié dans le premier article.

21. *Parchasser*, *perchasser*, *pourchasser*. Emploi cynégétique à valeur d'intensif.

22. *Verbes cynégétiques construits avec « de »*. Ce sont souvent des restes de syntaxe ancienne.

23. *Tahou*, *tahau*, *taha.... tayaut..... tielau*, *tiaulaut*. Appel du chasseur pour faire venir les chiens à la quête. Toutes ces formes sont des composés d'interjections, *ta* et *hau*.

24. *Ca revau.... ça-va-là-haut*, etc... Le premier élément est l'adverbe *ça* (ou *ci*). Cri pour lancer les chiens sur le gibier dans son fort.

25. *Venez a coupler... coi*, *bellement*, etc... Exclamations pour ramener les chiens en défaut ou les faire chasser sagement.

26. *Laisser courre*, etc..... C'est l'action de découpler les chiens et de les lancer à l'attaque.

27. *Tristre*, *titre*. Place du chasseur avant le lancer, n'a rien à voir avec tristegum désignant un échafaudage dans les branches d'un arbre d'où il serait impossible de lancer des chiens sur le gibier, mais ce peut être le même mot que l'anglais *trust*, « confiance » : c'est le poste d'attente.

28. *Mener*, *pourmener*, *demener*. Les deux premiers verbes s'appliquent bien à la chasse, à la poursuite, mais non pas *demener* qui n'est pas cynégétique.

29. *Meute* « action de lever, de lancer l'animal », *esmouvoir*. Nombreux exemples de « mouvoir », pour le lancer de l'animal quêté par le limier. De là, la différence entre les « chiens de meute » et les « chiens de relais ».

Mario ROQUES.

DISCUSSION

A PROPOS DE LA « DISCUSSION » SUR LA *DANSE MACABRE*.

La « Discussion » de *Romania*, LXXIX, n° 4, sur la *Danse Macabre* m'a rappelé un article publié sous mon nom il y a plus de vingt ans sur le même sujet, envisagé cependant du point de vue musicologique plutôt qu'historique ou philologique.

Par une curieuse rencontre, des recherches généalogiques concernant ma famille, et qui constituaient pour moi une distraction de vacances, m'avaient conduit à une véritable dynastie de MACABRÉ, s'étendant du premier tiers du XIVe siècle jusqu'à nos jours, dans une région du Comté de Bourgogne étroitement circonscrite.

L'article dont je reproduis ci-dessous les principaux passages montre que j'écartais l'origine orientale du mot *macabre*, *macabré*, et que j'envisageais la possibilité d'un auteur ou d'un peintre de ce nom ; ce texte étant destiné à un périodique musical ne comporte presque pas de références, mais les initiés les placeront facilement sous les citations ou les allusions — surtout s'ils ont lu les études de M. Lecoy (1950) et de Mme Edelgard E. DuBruck — ; en outre, je fournirai à la suite de ces extraits une série importante de renseignements documentés jamais évoqués par les auteurs qui continuent de s'occuper de cette question [1] ; l'un des derniers en date, M. Rosenfeld (1954) qui a consacré 350 p. serrées à la *Danse Macabre*, n'a rien apporté de nouveau au problème du nom ; incidemment, on remarquera qu'Émile Mâle avait groupé sur ce point des arguments et des solutions à peu près décisifs, au moins quant à certains détails (*L'Art religieux à la fin du M. A.*, éd. 1949, p. 359-389).

*
* *

Extraits de l'hebdomadaire *Le Ménestrel*, 19 et 26 novembre 1937 (quelques références ajoutées en 1959) :

---

1. En dehors des indications que j'ai pu glaner depuis 1937, je mentionnerai quelques travaux anciens que ne signalent pas les commentateurs, mais qui présentent aujourd'hui encore un certain intérêt.

Notes sur la Danse Macabre.

La *Danse Macabre* appartient au domaine de la Musique non seulement parce qu'elle fut illustrée par Saint-Saëns et Liszt, mais surtout parce que ses représentations figurées comportaient des instruments de musique variés, précieux témoignages archéologiques, et plus encore parce qu'elle fut réellement *jouée*, *dansée*, que toute danse suppose de la musique, et que si aucun document ancien intitulé *Danse Macabre* ne comporte de notation, nous connaissons le commentaire musical d'une production très voisine et qui en est comme l'avant-courrière.

Les lignes qui suivent rappelleront l'essentiel de ce qu'on sait aujourd'hui de cette singulière manifestation médiévale et ajouteront quelques renseignements inutilisés ou inconnus de ses derniers historiens : MM. Émile Mâle, Seelman, White.

*
* *

Pourquoi *Danse* ? et pourquoi *Macabre* ?

Les peintures ou les gravures du XV^e^ siècle qui représentent *la Danse Macabre* nous proposent toutes de nombreux personnages fixés dans des attitudes chorégraphiques. La viole, la flûte, la cornemuse, le tambour, les orgues portatives[1], ne laissent aucun doute sur les nécessités sonores et rythmiques de ce défilé à l'allure d'étrange farandole; bien plus, *la Danse Macabre* peinte à la Chaise-Dieu (vers 1470)[2] était rythmée par un personnage seul, assis sur une marche d'escalier et jouant de la cornemuse[3]. On retrouve ce mort cornemuseux à Berlin, à Reval. Il ne figurait pas dans la célèbre fresque du Charnier des Innocents, antérieure aux précédentes (1424-1425), ce qui fait supposer un modèle, sans doute français, datant de la fin du XIV^e^ siècle. A Sainte-Marie de Lubeck, c'est un squelette dansant au son de la flûte qui guide le cortège (1463).

Or, les représentations picturales ne sont que des reproductions plus ou moins stylisées des scènes réelles qui les ont précédées. En 1376, Jean Lefèvre nous révèle par un vers l'existence de la *Danse Macabrée* :

Je fis de Macabré la danse

écrit-il dans le *Respit de la Mort*; en 1383, on jouait *la Danse Macabre* à Caudebec; au début du règne de Charles VII, le duc de Bedford ayant pénétré dans Paris, y aurait fait une sorte de procession qualifiée de *Danse Macabrée*[4] par un chroniqueur; en 1449, on donne en spectacle *la Danse Macabre* au duc de Bourgogne, à Bruges; en 1453, le 10 juillet, on avait organisé une grande représentation de la *Chorea Machabeorum* en l'église cathédrale Saint-Jean de

---

1. Kastner a reproduit dans de nombreuses planches tous les instruments qu'on découvre dans *les Danses Macabres*. Son travail, extrêmement important et documenté, manque un peu de sens critique et date de quatre-vingts ans.

2. Ce n'est donc pas la plus ancienne, comme on le prétend dans la région; celle des Innocents est de 1424-25; *la Danse Macabre* de Saint-Paul de Londres de 1430-39, celle de Dijon 1436, celle de Bâle 1446, de Klingenthal 1450 environ, de Strasbourg vers 1450.

3. Cité par M. Emile Mâle, *L'art religieux à la fin du moyen âge*, éd. 1949, p. 359-389

4. Témoignage très douteux.

Besançon à l'occasion du « Chapitre Provincial » des Frères Mineurs ; nous noterons ce détail qui nous éclairera sur l'origine probable de la fameuse Danse. Enfin les médiévistes qui ont étudié plus récemment la *Dança général de la Muerte*, réplique espagnole du XIVe siècle d'une *Danse Macabre* sans doute française [1], remarquent que le mot *danse* y revient trente-six fois, que le terme *corro* y figure, que la mort y est dotée d'une flûte et qu'elle invite tous les humains à la danse.

Pouvons-nous pousser plus loin l'investigation et nous faire une idée de ce qu'étaient la danse et la musique de la fameuse *Chorea* ? Un manuscrit espagnol du XIVe siècle (ou du début du XVe) contient un petit poème latin débutant par ces mots : *Ad mortem festinamus*, qui peut être considéré par son esprit et par son texte comme un avant-coureur de *Dança général de la Muerte* ; par miracle, la musique nous en a été conservée et le musicographe Felipe Pedrell, aussi bien que le P. Suñol qui publia le poème en 1917, sont d'accord pour lui reconnaître tous les caractères d'une danse populaire, mais à tendance morale, convenant aux pèlerins du Montserrat, qui prolongèrent très avant dans le moyen âge la tradition des danses et évolutions religieuses.

.....

Le terme *Danse* étant suffisamment justifié, tentons d'expliquer l'adjectif *Macabre*.

Notons d'abord que la forme la plus ancienne est Macabré, avec un *M* majuscule ; il s'agissait donc de la danse de Macabré (1376) ; à la fin du XIVe siècle, l'expression était courante ; au début du XVe siècle, écrit M. Mâle, on s'en servait, mais on en avait déjà perdu la signification. Un chroniqueur parle de la Danse *Maratre* (!) des Innocents, un autre de la Danse *Marcade*. D'autre part, le manuscrit de Besançon (1453) porte *Chorea Machabeorum*, la *Danse des Macchabées*. Il est hors de doute que le nom du célèbre Roi de Judée ait revêtu au moyen âge deux formes : l'une, savante, latinisée, avec l'orthographe biblique (sans R), et une autre, populaire (avec R), utilisée jusque dans les romans de la Table Ronde. On en trouve un commencement de preuve dans un vers de *Perceval le Gallois* (XIIe siècle, manuscrit cité : XIIIe siècle). Perceval ayant, après maintes péripéties, retrouvé le château du roi Pêcheur, les Chevaliers le conduisent dans la salle du Graal :

Dès le tans Judas Macabre
Ne fue veue autre si faite [2].

Cette identité établie, il reste à savoir comment la *Danse* se rattache au nom biblique ; l'explication la plus plausible et généralement adoptée est la suivante :

Il faut d'abord rappeler que le surnom Macchabée s'applique non seulement aux trois fils du grand prêtre Mathatias qui combattirent avec succès, au IIe siècle avant notre ère, Antiochus Epiphane, mais encore et surtout, dans la liturgie catholique, aux sept frères qui, avec leur père et mère, subirent le supplice et la mort, précisément sous le règne des Macchabées, pour n'avoir

---

1. Publiée par Janer dès 1856. Le texte diffère sensiblement de celui des Innocents. M. Mitjana la date de 1360. M. J. Subira signale une *Dança de la Muerte* en vers latins dès le XIe s. — Malheureusement sans références. *Hist. de la Musica española*. Ed 1953, p. 146.

2. La version en prose n'en fait pas mention, et Kastner, qui paraît avoir ignoré ce vers, ne sent pas l'identité des doublets macabre et machabée.

pas voulu adorer des idoles. Les « Sept Frères », devenus légendaires, furent adoptés, sous le nom emprunté des Macchabées, comme saints et martyrs de la Foi par la nouvelle religion ; leur fin tragique associait tout naturellement leur histoire à l'idée de la mort, à telle enseigne qu'un passage de l'*Office des Défunts* est tiré du récit qui les concerne.

. . . . . .

En Occident, Lyon édifie une église des Macchabées dès les premiers siècles, et peut-être en souvenir de ses propres martyrs (cette église fut remplacée par Saint-Just, elle-même détruite au XVIIIe siècle). Vienne (Isère) avait une chapelle des Macchabées au XIIIe siècle ; Cologne, Amiens et bien d'autres villes, des couvents et monastères placés sous le vocable des saints Macchabées. Des moulins, des « granges », des fiefs divers portent le nom de Macabré ou Macchabée. Au XVIIe siècle, il y avait encore en Franche-Comté une ancienne *seigneurie de Macabray* relevant du duc de Wurtemberg. Un moine anglais du Ve siècle fut canonisé sous le nom de saint Macchabée.

. . . . . .

Les terribles pestes qui ravagèrent l'Europe vers le milieu du XIVe siècle (1346-7-8-9), le *Mal des Ardents*, qui projetait dans les rues des malades atteints de frénésie et se livrant à des mouvements violents jusqu'à ce que mort s'ensuive (1373), étaient un cadre propice aux visions horrifiques de la mort, qui se propagèrent à cette époque en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre. Elles expliquent aussi, en partie du moins, la fréquence et l'importance que les prédicateurs accordent alors aux sermons sur la mort, et que moines mendiants, cordeliers, dominicains leur aient appliqué la formule déjà consacrée par les sermons de *Passion : la représentation scénique*, ou, comme écrit M. Mâle, *l'illustration mimée* du sermon.

Les plus anciens manuscrits (Munich, Heidelberg, 1443-6-7) nous montrent que la Danse était encadrée par le sermon[1]. Dans la *Dança general de la Muerte*, c'est après le *Sermon du Prédicateur* que la Mort appelle « tous humains à la Danse »[2].

Enfin, ces manifestations ont été moins soudaines qu'il ne semble au premier examen, et l'on peut en découvrir les signes précurseurs « dans les vers d'Hélinand » (XIIe siècle), évoqués par M. Mâle, qui fait appel également à un poème du début du XIVe siècle ; dans un autre poème daté de 1267 [3], dont l'esprit et certaines strophes forment le fond de la danse chantée : *Ad mortem...*, citée plus haut ; dans les écrits de Juan Ruiz, qui contenaient, paraît-il, une *Danse générale* — dialogue ironique, rapporte l'Histoire littéraire — entre la Mort et les innombrables danseurs qu'elle entraîne avec elle (Juan Ruiz de la Hita, *Libro del Buen amor*, vers 1343), enfin, dans l'existence, dès le XIIIe siècle, d'une confrérie religieuse des Frères de la Mort.

On voit que la célèbre Danse fut bien une chorégraphie, une sorte de ballet illustrant un texte moral, philosophique et religieux, et que l'épithète

---

1. D'après Massmann, dont les travaux (1840 et 1847) sont fondamentaux et demanderaient seulement à être rajeunis.

2. Ici la danse commence par celle de deux jeunes filles (donzellas) ; à plusieurs reprises, au cours des soixante-dix-neuf strophes de ce ballet, la Mort dit : *Écoutez ma Chanson* (Oyd mi cancion) ; c'est donc bien une chanson mimée.

3. *Scribere proposui*. Ms. fr. 24508. Trans. dans notre : *Notations non modales (XIIe-XIIIe s.)*, Paris, 1958.

Macabre peut s'expliquer uniquement par la filiation qui s'établit, depuis l'Antiquité judaïque jusqu'au moyen âge, entre le supplice des Macchabées, leur culte, l'idée de la Mort tragique, les circonstances mêmes dans lesquelles elle se présente au XIVe siècle. Il est donc inutile de faire appel à des analogies hébraïques ou arabes comme on l'a tenté. Par contre, il est difficile de passer sous silence l'hypothèse soulevée par un auteur de la fin du XVe siècle et qui suggère l'existence d'un poète allemand du nom de Macaber.

En 1490, alors que Guy Marchant avait fait publier les vers français de la *Danse Macabre* des Innocents (1485), un certain Desrey faisait imprimer la traduction latine d'une *Danse* sous ce titre : *Chorea ab eximio Macabro versibus alemanicis edita*, etc. Ce texte suppose un original allemand dont l'auteur serait Macabré ou Macaber. Bien qu'elle n'ait jamais été prouvée, l'existence de ce personnage a été acceptée en France et en Allemagne jusqu'au début du XIXe siècle sur ce seul témoignage. Aujourd'hui encore, d'importantes encyclopédies font mention d'un poète ou d'un peintre allemand inconnu qui aurait porté ce nom. Cependant aucun document, aucune pièce d'archives n'ayant jamais apporté l'ombre d'une confirmation au dire de Desrey, on a admis depuis Peignot (1826), puis Lœdel (1849), que le poète Macaber « n'a jamais existé » ; Desrey aurait mal compris l'expression *chorea machabrae* qu'on pouvait lire sur certains manuscrits de l'époque. Devons-nous accepter cette opinion comme définitive ? Pour défendre la *possibilité* d'existence d'un poème Macabré ou Macaber, il faut savoir si Macabré a été un nom de personne [1] ; à quelle époque ; en quelle région.

Notre attention fut attirée, il y a quelques années, par le fait que, le long de la frontière, qui sépare l'actuel département du Doubs de la Suisse, et tantôt en France, tantôt en Suisse, plusieurs familles portent le nom de Macabré.

. . . . . .

A Tavannes, petite localité de la Bourgogne transjurane, non loin de Bâle, vivait déjà au XIIe siècle une famille essentiellement militaire. Nogérus de Tavannes est écuyer (1181), Conrad, *miles*, Burckardt, *armiger*, etc. Ces hommes d'armes étaient propriétaires terriens, et comme au cours des temps la famille se multiplie, comme simultanément plusieurs cousins, oncles et neveux portent le même nom individuel, on est amené à distinguer chacun des Sires de Tavannes par l'héritage qui lui échoit. L'un sera Norbert de la Motte, l'autre Pierre de la Tour, etc., et c'est ainsi qu'en 1333, nous voyons paraître un Jehannenet dit Maquabré, écuyer, lequel, en 1337, est encore désigné : Jean dit Makabré de Tavannes. A partir de cette date, le surnom de Macabré, orthographié Macabrel, Makabrey, Maquabrel, etc., se retrouve sans discontinuer dans les annales de Tavannes et de Porrentruy (où la famille de Tavannes possédait des biens), cesse d'être un surnom pour devenir un nom de famille — car l'Officialité de Besançon mentionne en 1381 un testament de Jean Macabrey — et s'étend à plusieurs localités de la Suisse et de la Franche-Comté, de telle sorte que son aire se trouve limitée par un triangle : Besançon, Bâle, Fribourg en Suisse. D'où venait ce surnom de Macabré ? Sans doute d'un bien de famille placé sous ce vocable et compris dans l'héritage de Jean ; et ceci est peu important ; ce qui nous intéresse, c'est de constater que dès le courant du XIVe siècle Macabré devient un nom

---

1. Dans un ancien manuscrit français de la *Danse*, le Docteur est déjà appelé *Machabré*.

de personne, puis un nom de famille [1], qu'il se multiplie rapidement et essaime un peu avant les premières manifestations connues de la *Danse*, et précisément dans une région où nous la verrons jouée (Besançon) [2], ou figurée (Bâle, Klingenthal, Lucerne, etc.); enfin, bien que le Comté de Bourgogne et la Transjurane soient politiquement et juridiquement unis jusqu'à Granson et Morat, la langue allemande dominait la région bâloise.

Nous ne voulons pas dire qu'un poète soit issu de la famille Macabré de Tavannes ou de Porrentruy, militaire et terrienne (encore que quelque cadet ait pu renoncer aux armes, entrer dans les ordres, commenter ou arranger en allemand un texte primitif de la danse destiné à un sermon) [3] mais seulement qu'un dépouillement plus poussé des archives ou des manuscrits locaux en Suisse allemande ou romande et en Allemagne — peut-être en Italie du Nord — pourrait seul infirmer ou confirmer la croyance de Desrey en l'existence du poète germanique Macaber.

Car nous voyons bien qu'il existait des versions allemandes antérieures à 1490, mais si elles n'étaient déjà que des translations ou des imitations d'un poème français plus ancien (XIVe siècle ?), quels étaient les auteurs des unes et des autres?

. . . . . .

Sans vouloir compliquer cette question, somme toute subsidiaire pour l'histoire de la musique, on peut souhaiter que quelque antiquaire curieux s'y attache et nous éclaire définitivement.

. . . . . .

Armand Machabey.

*
* *

Les justifications de l'orthographe : Macabré, Macabrey, etc., nom de famille, se puisent à deux sources principales :

Trouillat, *L'ancien évêché de Bâle*, 5 tomes (1852 à 1861) où sont dépouillées les archives de nombreuses familles dont celle des Sires de *Tavannes* (actuellement commune du canton de Berne).

Archives du Doubs : Tables alphabétiques et chronologiques des familles nobles, distinguées ou bourgeoises dont les noms se trouvent dans les testaments de l'Officialité de Besançon (un ex. à la B. N. Collection Moreau, 865 ; plusieurs testaments édités par Ulysse Robert).

---

1. L'identité de Macabre et Maccabée, établie par les vers de *Perceval le gallois*, est confirmée au XVIIIe siècle par le fait qu'au sein d'une même famille les uns orthographient leur nom avec R, les autres sans R. Le retour à la forme classique (biblique) semble s'être opéré sous l'influence de la culture française, après l'annexion de la Franche-Comté. En 1729, une édition de Troyes porte *Danse Machabé.*

2. Les représentations d'Histoires, Mystères, etc., étaient fréquentes en la cathédrale de Besançon.

3. Les fortunes s'amenuisaient rapidement; certains damoiseaux le restèrent toute leur vie, ne pouvant acquitter les droits de chevalerie. D'autres vendent leurs biens. Au XVIe siècle, la plupart des descendants de Macabré de Tavannes sont agriculteurs et ne portent plus aucun titre nobiliaire. Une branche parallèle fournit le célèbre maréchal.

On remarque d'abord l'origine germanique des noms personnels :

1178. Waltherus, Bocheris, de Tavannes. 1181. Nogerus de T., miles. Les Walther se succèdent jusqu'en 1261 et 62.

1279. On relève les premiers surnoms :
Johannes de Tavannes, dictus de Turre, Stephanus de Tavannes, dictus (de la) Motte.

1314. Pierre de la Tour, chevalier de Tavannes.

1317. Jehannenat dit le Roix (sans doute le Roy) bourgeois de Porrentruy, frère de Jean de T. écuyer.

1333. *Jehannenat dit Maquabré*, écuyer, demeurant à Porrentruy.

1337. Jean dit Makabré de Tavannes, écuyer (alias Jean de Tavannes).

1345. Jehannenat Maquabrey de Tavannes, écuyer.

1355. Jehannenat Makabrey, écuyer, du Conseil de Porrentruy.

1358. Jean Makabrey, écuyer.

1361. Jehannenat dit Makabré, écuyer, de Porrentruy.

1368. Jehan dit Makabrey, de Porrentruy, écuyer,

1374. et son fils Bourcard.

1381. Testament de Jean Macabrey ou Maquabrel de Porrentruy, frère de Jean Kaud, damoiseau, père de Bourcard, Jean, Richard et Marguerite.

On continue de voir des Maquabrey de Tavannes, écuyers, demeurant à Porrentruy en 1406, 1412, 1455, 1456, 1459, 1492. Ils vendent, achètent, partagent, échangent des immeubles, des terrains, des prés, des dîmes, etc.

1446. Testament de Jean Macabrey, écuyer de Tavannes.

1495. Claude de Tavannes, fils de Jean Ory Macabrey. (A ce moment cette branche de la famille de T. est alliée aux familles de Dompré et de Longeville, cette dernière proche de la frontière suisse.)

Cette liste, longue et fastidieuse m'a semblé nécessaire pour faire ressortir la liaison permanente des Macabrey avec les sires de Tavannes dont ils continuent de porter le nom ; leur habitat constant à Porrentruy (qu'on voudra bien retenir); les variations orthographiques du nom Macabré.

Cette forme BRÉ peut provenir du génitif latin fréquent : Machaboeorum, et aussi de l'allemand Macaber (Maccabäer, Macabeer) qui peut se prononcer Macabr' (cf. Vatr' pour Vater, Muttr' pour Mutter). On peut songer encore à des formes dialectales : le languedocien TUC (colline) devient TRUC (Dauzat); on lit jusque dans des dictionnaires du XIXe siècle : char*tre* pour char*te*, etc.

L'influence germanique se manifeste également et visiblement par la fréquence du K (à la place de *ca*, ou *cca* ou *cha*) ; quant à la finale EY où l'on a voulu voir un pluriel hébraïque, elle est extrêmement répandue tant dans les noms de lieux que dans les noms de familles de ces régions (dans le Doubs en particulier) ; selon certains philologues, elle signalerait une origine celtique (Dottin, *La langue gauloise*, p. 107) tandis que les nombreux noms en ANS seraient d'origine burgonde.

*
* *

A partir de 1495 on perd la trace des Macabrey de Tavannes que nous retrouverons plus tard ; en revanche, la bourgeoisie rurale, les propriétaires terriens (cf. J. de T. bourgeois de Porrentruy) apparaissent dans toute la région qui longe la frontière franco-suisse — longtemps flottante — et s'étendent progressivement vers l'ouest, sur les hauts plateaux du Doubs. Dans ce qui suit, je fournis intentionnellement les noms de très petites localités pour préciser leur proximité et leur groupement sur une aire restreinte.

1° Aux Brézeux, village (alors sans église) à 1 500 m. de Maîche (Doubs), Mathé Macabrey laisse le 24 octobre 1613 un long testament qui révèle une importante situation, un nombreux entourage et un habitat remontant au moins au XVIe siècle, car il veut être inhumé dans l'église de Maîche où ses prédécesseurs sont déjà enterrés (photographie en notre dossier) [1].

2° Vernois-le-Fol (et Vaufrey, Glère) localités du Doubs, voisines de Maîche. En 1926, le maire de Vernois portait encore le nom de Macabrey (Émile). Il déclarait conserver dans les papiers de famille la liste de ses ancêtres depuis 500 ans « tous cultivateurs de père en fils sur le même patrimoine » (donc, depuis au moins le début du XVe siècle). A son avis, les Macabrey « de Porrentruy, Damvans (v. plus loin) Maîche et Vauclusotte » étaient originaires du Fol [2].

(On a vu qu'il y avait des Macabrey à Porrentruy depuis le XIVe s.)

3° Vauclusotte. Autre village de la région de Maîche. Les registres paroissiaux peu anciens (1760) et les registres d'états de biens, etc. (reg. E) révèlent une importante « gens » ...BRÈ au cours du XVIIIe siècle. Les registres d'une confrérie de Cour-Saint-Maurice (localité voisine) fournissent le même renseignement ; mais surtout en août 1925 (lettre privée) des familles Macabrey subsistaient encore à Vauclusotte, Cour-Saint-Maurice et Orgeans, cette dernière famille originaire de Mont-de-Vougney (toutes ces localités sont proches les unes des autres ; des procès de mitoyenneté éclatent où sont impliqués des ...BRÉ (ou BREY) 1746, 1748, 1776,

4° Goumois, village frontière, mi-suisse mi-français, coupé en deux par le Doubs. On y rencontre Adam Macabré et Jean Macabrey au moins dès le 12 fév. 1607. (Arc. Doubs, Chambre des Comptes B 2560.) Le 2 mai 1631, puis en 1647, paraît le nom de Pierre Macabre (*sic*) fils de Jean Macabre et vouable (huissier) de Goumois (pièces originales relatives à la succession d'un certain Jehan Guigon, et une photographie).

Une première remarque intéressante : toutes les minutes sont rédigées en français, mais on y compte en monnaie baloise (livres baloises) ; le curé de

---

1. L'église de Maîche a été refaite au XVIIIe s. et le cimetière transporté en un autre lieu ; aucune inscription ne subsiste.
2. Lettre privée.

Goumois, Mory, est en rapport avec de proches parents du canton de Fribourg et, en 1747, avec une famille de Porrentruy (délimitation de terrains).

La famille . . . BRE subsiste encore au début du XVIII[e] siècle et on en a une preuve indirecte par un document crucial au point de vue de l'orthographe du nom :

5° Besançon. Le 8 octobre 1731, à Besançon, Pauline et sa sœur Anne-Thérèse Ma*cabé* (orthog. Machabé dans l'acte) font leur testament ; elles se disent filles de Jacques-François Machabé de Goumois, « artisant » et sœurs de Jean-François Machabé « notre frère germain ». (Pièce originale en notre possession.)

Or, nous retrouvons l'existence de ce Jacques-François MacaBRÉ dans la « cense annuelle » de Goumoy (le 11 mars 1697, Jeanne-Baptiste Mercier est dite : veuve de Jean-François Macabré ; Arch. de Besançon, liasse G. 2276 ; photog. en notre dossier). Ainsi se manifeste le passage de . . . BRÉ à BÉ, la première orthographe solidement maintenue dans le pays d'origine, la seconde résultant de l'influence française qui retrouve sous la prononciation populaire la consonance biblique et la restitue ; on note même que, dans le testament, le tabellion orthographie M*acha*bé — rappel du latin CCH ou du CHI grec — alors que Anne-Thérèse qui, seule des deux sœurs sait écrire, signe Macabé.

Une modification orthographique du même genre se constate en 1770 à :

6° Porrentruy. La famille dite Macabrey du XIV[e] siècle a subsisté à Porrentruy et y existait encore en 1926 [1].

Un procès ayant éclaté entre les héritiers Macabré se termine le 5.X.1770 par une transaction à laquelle participent les frères, sœurs, belles-sœurs, etc. (L'un d'eux est *soldat*, comme au XIV[e] s.) Le notaire orthographie partout BRÉ, les intéressés signent BRÉ ou BREY ou BREZ ; mais le clerc (ou peut-être le notaire lui-même, de nom français) qui porte une annotation au dos de l'acte avant de le classer écrit : « Transaction entre Jean-Claude Macc*abé*, et Marguerite et Mathieu Ma*ccabé*, etc. » (Arch. de Besançon, Dannemarie, Carton II. Noter qu'on compte en monnaie baloise. Photog. de l'annotation à notre dossier).

7° Longsancey (Doubs). Le 4 mars 1738, on enregistre à l'église de Loray (Doubs) le mariage d'un certain Pierre Machabey (sic. registre paroissial. Photog.), fils de Guillaume MacaBER (*sic*) ; malheureusement Guillaume ne signe pas. Le 7 mars 1747, ce même Guillaume meurt à 90 ans, à Longsancey ; il est dit : G. M. de Fribourg [2] en Suisse ; le registre paroissial écrit

1. Lettre de M[e] Grandjean, notaire à Porrentruy. Au cours des siècles et sans doute dès le XV[e] s., les M. étaient propriétaires de la Grange de Damvans et estimaient que leur famille était originaire de cette localité. Le village de Dampvans appartenait en partie à la principauté de Porrentruy, le reste au Comté de Bourgogne (vers 1706).

2. En réalité d'une localité du canton de Fribourg.

alors Maccabey. Venant de Suisse, Guillaume aurait dû se nommer Macâbre ou ...bré comme le laisse entendre l'orthographe de 1738 : Macaber. Quant à Pierre, il est déjà connu, « assimilé », par un premier mariage, des naissances et des décès ; aussi le curé de la paroisse francise son nom et lui donne l'aspect biblique (CH, BEY). Dès cette époque, une lignée ininterrompue de ...BEY qui s'éloigne de plus en plus de la frontière suisse, se développera parallèlement à la lignée BBÉ restée voisine de cette frontière et de ses propres origines.

Ces trois derniers paragraphes (5, 6, 7) nous révèlent l'équivalence qui s'établissait au XVIIIe siècle en territoire français entre l'orthographe populaire à quoi semble s'ajouter l'influence germanique ...BRÉ et la forme ...BÉ (ou BEY, BEZ, etc.) inspirée du livre des Macchabées. L'insertion de la lettre H témoignerait à elle seule de ce rapprochement.

8° Seigneurie de Macabrey. En 1397, Henriette de Montfaucon apportait en dot à Éverard de Virtemberg, le comté de Montbéliard avec le bourg fortifié de Clerval, la terre de Passavant (Doubs) et la baronnie de Granges (Haute-Saône) qui comptait une vingtaine de localités parmi lesquelles le fief de Macabrey [1]. Un terrier (Bes. E 699) mentionne ce fief (...BREY, ...BRÉ, ...CCABREY) cité pour la dernière fois en 1676, comme seigneurie appartenant à S. A. George, duc de Wurtemberg, prince de Montbéliard, etc., et devant lui faire retour. On ne saurait se hasarder à voir une liaison entre ce fief et les Macabrey de Tavannes, Porrentruy et autres lieux ; mais la preuve est faite qu'un bien foncier pouvait porter ce nom, et cela sur un domaine français, d'influence germanique.

*
* *

La forme BRÉ n'est pas exclusivement helvétique ou allemande ; on la rencontre en plusieurs autres régions et je ne citerai à titre d'exemple que la toponymie de l'Isère [2] ; en 1568 : Grange de Macabray ou Macabrey — 1612 et 1658, Moulins appelés de Macabrey-lez-Vienne — en 1756, Macabré — 1779, Grangeage Machabrey — XVIIIe s. une maison forte Macabrey (pour Macabée, dit l'auteur).

A Londres, l'église Saint-Paul : Danse de Machabray (1430), etc.

En aucun cas, ni en Dauphiné, ni en Suisse, ni en Allemagne, ni en Franche-Comté, le terme Macabré ne s'applique à un cimetière ou à quelque fonction funèbre comme le voudraient les étymologies hébraïques, syriaques ou arabes proposées par certains philologues. La liaison Macchabée-Macabré est établie par la graphie, le langage et la prononciation ; la signification

1. Dunod, *Hist. du Comté de Bourgogne*, t. II, 1737. V. aussi : *Catal. des Mss de la Bibl. de Besançon* et *Arch. de Besançon*, E 671, 1544-1783.

2. *Dictionnaire topographique de l'Isère* par Filot de Thorey, p. 206 et pass.

première du surnom évoque d'abord le caractère victorieux ou belliqueux des Rois de Judée [1] et ce n'est que par une sorte de glissement, nous l'avons dit, qu'il a été appliqué aux « Sept frères »; de toute façon, c'est le terme biblique et plus exactement chrétien qui s'applique aux couvents, églises, chapelles, fiefs, etc., adoptant tantôt l'orthographe latine correcte (établissements religieux) tantôt une forme populaire en BRÉ (surnom, d'où patronyme).

Il est symptomatique que « le savant juif, confident de Pierre le Justicier » Rabbi Dom Sem Tob de Carrion à qui on attribue la *Danza general*, vers 1360, n'ait pas songé au terme hébraïque *maqebir*, mais ait qualifié cette Danza « de la Muerte » [2]. Deux autres *Danzas de la Muerte* du XVI[e] s., dont celle de Juan de Valera de Salamanque (1520) [3] ignorent le mot Macabré.

En 1917, le P. Suñol publiait le chant : *Ad mortem festinamus* signalé plus haut, illustré d'un cercueil renfermant un squelette [4] et qui appartient au type de la *Danza de la Muerte*; mais le terme Bré ou Bé en est également absent.

Quant aux différentes formes germaniques, latines ou latinisées du nom, on les relèvera dans le manuscrit (rarement cité) lat. 10161 (XVI[e] s.) qui rassemble tous les textes jusqu'à Érasme, relatifs à l'histoire des « Frères M. » dont certaines reliques auraient été apportées à Cologne en 1160 (... in collegio Machaboeorum).

*
* *

Dans de semblables discussions, je me suis toujours interdit d'empiéter sur les domaines des spécialistes : archéologues, romanistes, orientalistes, etc. Chacun d'eux suit sa « filière » et en tire des conclusions qu'il ne m'appartient pas de contester; cependant comme j'ai ma « filière » personnelle, il m'est permis d'aboutir à mon tour, sinon à des certitudes (qui peut se flatter d'y atteindre dans ce domaine ?) du moins à des hypothèses qui me paraissent plus probables que celles de mes voisins.

Si l'on résume ce qui précède on constate : 1° que les deux formes Macabré (bre) et Macabé ne sont que les doublets du nom biblique (du surnom, exactement) du Roi Juif vainqueur d'Antiochus Epiphane, nom qui s'est ensuite appliqué dans le culte chrétien à la famille martyrisée pour sa foi; 2° que ces deux noms ...*bré* et *bé* (sous les nombreuses graphies des actes,

---

1. Cf. *Encyclopédie Juive*, art. Macchabées. Ce n'est d'ailleurs qu'une des interprétations de ce surnom ; plusieurs autres ont été proposées.
2. Menandez y Pelayo l'estimait d'origine non espagnole, mais française ou allemande. V. Mâle, *op. cit.*
3. C'est une suite de la Danza de 1360, v. aussi *Encyclopedie de la Musique*, I, p. 1943, par Mitjana, an. 1914, et Subira, *op. cit.* 146.
4. Annales Montser., 1917. Photographie à l'Institut de Recherches des Textes.

registres, etc.) ont été et sont encore des noms de famille, la forme ...BRÉ dès 1333, c'est-à-dire avant le premier témoignage de la *Danse M.* (On se rappellera que la graphie Judas Macabré date du Ms. de Perceval, XIIIe siècle.) A ce sujet, Mme Edelgard E. DuBruck signale que Gröber n'a pas trouvé trace du surnom Macabré dans les sources consultées. Ce savant philologue avait mal cherché (*Romania*, LXXIX, 4, 538); que n'a-t-il ajouté la formule prudente « dans l'état actuel de nos connaissances... ».

Pour ma part je ne vois pas l'utilité de faire appel à de lointaines et orientales origines, puisque la Bible [1], la liturgie, d'une part, les pièces d'archives de l'autre, nous fournissent des arguments directs et solidaires les uns des autres.

Et maintenant se pose la question : l'existence d'un peintre, d'un poète, d'un prédicateur du nom de Macabré est-elle à rejeter catégoriquement comme le voulait É. Mâle?

*
* *

Compléments bibliographiques. Il est inutile de répéter la bibliog. de M. Eisler, Rosenfeld, E. DuBruck. — Kastner et Emile Mâle ont fourni les cotes de tous les mss caractéristiques; d'autre part, on a pu relever en cours de route et dans l'art. de 1937 les références les plus utiles; je voudrais cependant rappeler :

Kastner, *La Danse des Morts*, 1825 et 1852 (nombreuses citations; en général intéressant).
Janer Florencio, *La Danza General de la Muerte, poema castillano del Siglo XIV*. Paris, 1856.
Whyte, *The Dance of Death in Spain and Catalonia* (1938) (Cite Suñol, Menandez y Pelayo, Du Méril, le ms. de 1267).
Ursprung, *Spanish Katalonish Liedkunst des XIV Jahrh.*, 1921.
Guilbert de Metz (éd. de 1855), *Description de la Ville de Paris* (1434) (... danse macabre [des Innocents]).
Peignot (G), *Recherches*, etc., 1826.
Murcier, *La sépulture chrétienne en France* (du XIe au XVIe s.), Paris, 1955. L. IV.
Lacurne de Saint-Palaye, *Glossaire*, ad. v. Macabre (Danse).
The Jewes Encyclopedia, ad verbum.

(Les *danses* de Manuel-Stettler (1515-20) et Meglinger-Schneller ne sont intéressantes que par leurs dates et leurs lieux, Berne et Lucerne.)

N.-B. On sait que le doublet a persisté jusque dans le langage courant : découvrir un machabée est une trouvaille macabre.

Armand MACHABEY.

---

1. Ou du moins les Livres historiques.

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie (Bruxelles), XXXI, 1957. — P. 37-62. Jules Herbillon, *Toponymes hesbignons (C-à-Chap.-)*. Parmi les mots étudiés, il faut noter *Canne* (forme romane *Cheneffe*), *Celles* (*-lez-Waremme* ; formes anciennes, *Silva*, *Selve*, *Selle*), *Chapeauveau*. — P. 63-69. J. Devleeschouwer, *Doublets et triplets en Wallonnie*. M. D. avait identifié il y a quelques années le nom de lieu *villa Haidis* avec *Leignon* ; il l'identifie maintenant avec *Ohey*. Si *Feschaux* représente un *fiscales*, *Givet* représente un germ. **gabiljum* dont le sens est le même. M. D. cite de nombreux exemples de ces « doublets » mosans : *Lenne* (**lina*, « la linière ») et *Heer* ; — *Lignières* et *Hives* ; — *Dorinne* (dérivé de *durus*) et *Hordenne* (du germ. *hard*) ; etc. — P. 101-150. Edgard Renard, *Textes d'archives liégeoises* (3e série). Près de deux cents mots étudiés (de A à H inclus), avec des exemples datés. — P. 151-276. Élisée Legros (Louis Remacle et J. Herbillon), *La philologie wallonne en 1956*. — P. 277-326. J. Leenen, *De Schrijfwijze van de Aanlopen* de *en* van *in Geslachtsnamen*. — P. 335-425. J. L. Pauwels, *De Nederlandse Taalkunde in 1956*. — P. 427-480. H. J. van de Wijer, H. Draye en K. Roelandts, *De Plaatsnamenstudie in 1956*. — P. 481-498. K. Roelandts, *De Persoonsnamenstudie in 1956*.

Pierre Cézard.

Revue de linguistique romane, XXI, nos 81-82 (janvier-juin 1957). — P. 1. Y. Malkiel, *Préstamos y cultismos*. — P. 62. K. Baldinger, *Contribution à une histoire des provincialismes dans la langue française* ; avec 6 cartes sommairement, mais utilement commentées. — P. 93. B. E. Vidos, *Étymologie organique*. L'auteur expose d'abord ce qu'il entend par « étymologie organique », qui se fonde sur la constatation que « la dénomination d'une partie d'un objet ou d'un objet appartenant à un système d'objets étant empruntée à une date donnée à une certaine langue, les dénominations des autres parties du même objet ou du même système d'objets sont empruntées, elles aussi, à la même, ou à peu près à la même date, à la même langue ». Après ces observations préliminaires, il en montre l'application à l'histoire du terme nautique français « bouée » — P. 106. J. Veny Clar, *Los*

supervivientes romanicos de talentum « deseo ». — P. 138. R. Levy, *Bibliographie des études lexicales*. — P. 145. R. Levy et L. Poston Jr., *A bibliography of longer french word-studies, 1935-1955*. — P. 183. P. Gardette et G. Straka, *Collections, publications en cours, revues ; comptes rendus sommaires*. — P. 191. *Chronique*.

— XXI, nos 83-84 (juillet-décembre 1957). — P. 197. J. Orr, « *Vous avez beau faire* », *sémantique et syntaxe*. — P. 209. P. Gardette, *Le Lyonnais et le Massif Central d'après les atlas linguistiques régionaux*, avec 4 cartes. — P. 231. R. Sindou, *Pour servir à l'histoire des noms du castor dans la Romania*. Il s'agit d'établir la descendance de fiber, beber, et autres formes du nom du castor. — P. 249. V. Vinja, *Contributions dalmates au « Romanisches etymologisches Wörterbuch » de W. Meyer-Lubke*. — P. 270. N. C. W. Spence, *L'assimilation de l'R intervocalique dans les parlers jersiais*, avec une carte. — P. 289. M. Gonon, *Étymologies foréziennes*. Exclamations paysannes de la région de Poncins. — P. 294. G. Rohlfs, *Aspekte und probleme spanischer etymologie*. — P. 320. A. J. Bliss, *The chronology of some anglo-norman soundchanges*. — P. 329. R. Lévy, *Bibliographie des études lexicales, annonces supplémentaires des travaux lexicaux sur le vieux francais*. — P. 332. *Livres reçus, publications récentes*. — P. 343. *Chronique*.

— XXII, nos 85-86 (janvier-juin 1958). — P. 1. J. Orr, *Ancien français « C'est del meins », sémantique et syntaxe*. — P. 22. C. Camproux, *Phonétique et répartition lexicale*, avec 3 cartes. M. C. s'est proposé de montrer, contrairement à l'opinion admise qu'il n'y a pas de rapports entre les aires phonétiques et les aires lexicologiques, que à l'inverse, d'après l'étude de la géographie linguistique du Gévaudan, il existe des rapports certains entre les faits lexicologiques et les faits phonétiques et morphologiques. — P. 32. M. Sala, *Autour de l'Atlas linguistique roumain, nouvelle série*, avec cartes. — P. 47. P. Nauton, *Dialectologie et toponymie, disciplines connexes (à propos d'un ouvrage et d'un article récents)*. — P. 76. O. Duchâcě, *L'évolution de l'A accentué libre en français*. — P. 81. M. Borodine, *Sur le développement du franco-provençal*. — P. 92. J. Fox, *L'affaiblissement de R devant consonne dans la syllabe protonique en moyen français*. — P. 98. A. Prati, *Nomi composti con verbi*. — P. 120. E. Lozovan, *La lexicologie roumaine*. — P. 141. K. Baldinger, B. Pottier, *Bibliographie des études lexicales*. — P. 151. *Livres reçus, publications récentes*. — P. 160. *Chronique*.

— XXII, nos 87-88 (juillet-décembre 1958). — P. 169. P. Aebischer, *Le suffixe italien « -igiano »*. L'auteur suivant sa méthode coutumière et avec la remarquable abondance et la précision de sa documentation historique, constitue le dossier des témoignages datés et localisés de ce suffixe et conclut qu'il s'agit d'un suffixe toscan, correspondant peut-être à deux traitements phonétiques de *-si* passant à *-ci* ou à *-gi* suivant sa position par rapport à l'accent. — P. 193. G. Massignon, *Aspects linguis-*

tiques d'une enquête ethnographique en Corse. Il ne s'agit pas ici d'une enquête dialectologique, mais de remarques de phonétique et de lexicologie recueillies au cours de l'enquête ethnographique qui forme le centre de cet article et qui apporte des indications utiles de tournures syntactiques. Un index étymologique utilement commenté complète l'article. — P. 237. J. Hubschmid, « *Heuhaufen* » : « *Traglast* ». Rapports entre les expressions désignant le tas, par exemple de foin, et l'idée de « porter », le tas pouvant représenter la charge qu'un homme transporte, à dos ou à bras, dans des régions, où le transport ne se fait ou ne se faisait pas encore avec une charrette. — P. 241. K. Baldinger, *La position du gascon entre la Galloromania et l'Ibéroromania.* Cet article, minutieux et qu'accompagnent des cartons très clairs, se termine par ces indications générales : « Le castillan et le galicien ont eu la chance de s'étendre vers le sud et de devenir des langues nationales ; le gascon, moins fortuné, est resté cantonné dans son coin de province », mais « les particularités gasconnes les plus spécifiques remontent très loin dans le passé et... se rattachent à la péninsule ibérique ». — P. 293. G. Tuaillon, *Exigences théoriques et possibilités réelles de l'enquête dialectologique.* M. T. présente les réflexions que lui a inspirées l'expérience de ses enquêtes à travers la Savoie, le Dauphiné, la Bresse, le Bugey et le Jura en vue de la rédaction de l'Atlas linguistique franco-provençal à l'est de l'Atlas linguistique franco-provençal du Lyonnais. Tous nos philologues, enquêteurs ou linguistes, devront étudier de près et mettre à profit les remarques de M. T. — P. 317. H. Glättli, *A propos du prétendu barbarisme « usité par ».* « Usité » est légitimement et historiquement le participe régulier de « usiter » venant du latin *usitare.* La difficulté vient pour nous seulement de ce que cet infinitif a disparu laissant un participe orphelin, où l'on n'a plus voulu voir qu'un adjectif. — P. 324. E. Lozovan, *Chronique. La lexicologie roumaine.*

Mario Roques.

Thesaurus (Boletín del Instituto Caro y Cuervo), X (1954). — P. 1-58. J. E. Englekirk, *El epistolario Pombo-Longfellow.* — P. 59-77. J. Jaramillo Uribe, *Miguel Antonio Caro y el problema de la valoración de la herencia espiritual española en el pensamiento colombiano del siglo XIX.* — P. 78-88. L. Flórez, *Algunas fórmulas de tratamiento en el español del departamento de Antioquia (Colombia).* Lexicologie sociale. — P. 89-105. J. G. Fucilla, *Una recopilación de refranes del siglo XVII (Ms. Magliabechiano, VII-753).* Recueil, inédit jusqu'alors, d'une série de proverbes contenus aux f^os^ 449-463 de ce ms. de la B. N. de Florence. Quelques variantes intéressantes. — P. 106-136. T. Buesa Oliver, *Seis casos de sinonimia expresiva en altoaragonés.* Documents de la région de Ayerbe. 1. ' andrajo, harapo ' : *zarallo, zaringallo, pingo* ; 2. ' as de oros ' : *oré, zanguango, forón, güego* [huevo] *duro* ; 3. ' morcón ' : *cular, obispo, padresanto* ; 4. ' orinal ' : *barreño, mono, pišador* ; 5.

'vinaza' : *vinada, fušina, malluelo, pitarra, gandalla*; 6. 'zancarrón del jamón' : *charrete, garrón*. — P. 137-146. — J. A. Salazar, *Fray Andrés de San Nicolás*. Chroniqueur augustinien. — P. 147-315. T. Buesa et L. Flórez, *El Atlas lingüístico-etnográfico de Colombia (ALEC). Cuestionario preliminar*. Exposé de la méthode suivie, étant donné les conditions particulières des enquêtes dans ce pays. Le questionnaire publié offre 7 300 rubriques lexicales, des mots destinés à être des témoins phonétiques ou morphologiques, des tours syntaxiques, et des « romances » généralement connus. En hors-texte deux tableaux assez impressionnants, par le raffinement des notations, des voyelles et consonnes espagnoles. Magnifique entreprise en cours, à laquelle il faut souhaiter une prompte réalisation. — P. 316-347. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora*. De *papito* à *querrequerre*. — P. 348-352. F. A. Martínez-R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción y régimen de la lengua castellana*. Article *empinar*. — P. 353-396. J. Motta Salas, *M. Antonii Cari carminum libri tres*. — P. 397-400. G. Arcila Robledo, *Revaluación de nuestro vocabulario popular*. — P. 401-489. Comptes rendus : J. M. Valverde, *Guillermo de Humboldt y la filosofía del lenguaje* (F. A. Martínez, 409-412) ; A. Alonso, *Estudios lingüísticos, temas hispanoamericanos* et H. Toscano Mateus, *El español en el Ecuador* (L. Flórez, 413-421) ; J. Tobón Betancourt, *Colombianismos* (I. E. Delgado, 421-425) ; A. Rabanales, *Introducción al estudio del español de Chile* (J. J. Montes, 425-428) ; « Romania », LXXII-LXXIII-LXXIV (E. Rojas, 477-484) ; « Rev. de filología española », XXXIV-XXXV (L. F. Suárez, 484-489).

XI (1955-1956). — P. 1-9. F. A. Martínez, *Filología y estilo en la obra de Suárez*. — P. 10-25. R. Torres Quintero, *Don Marco Fidel Suárez ante el problema de la lengua*. — P. 93-123. E. Alvarado, *Teoría del lenguaje de Otto Jespersen*. Exposé des principales caractéristiques de la théorie. — P. 124-187. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora*. De *quetuví* à *urubitinga*. — P. 188-192. F. A. Martínez-R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción y régimen de la lengua castellana*. Article *emplazar*. — P. 193-158. — J. Terlingen, *Las relaciones científicas y personales entre Rufino José Cuervo y Reinhard Dozy*. — P. 200-419. Comptes rendus : A. Martinet, *Économie des changements phonétiques* et J. Hubschmid, *Pyrenäenwörter vorromanischen Ursprungs...* (W. Giese, 219-228) ; *Homenaje a Fritz Krüger* (J. J. Montes, 266-289) ; « Rev. de filología española », XXXVI-XXXVII ; « Archivo de filología aragonesa », I-II-III-IV-V ; « Romania », LXXIV-LXXV ; « Boll. dell' Atlante linguistico italiano », I (J. J. Montes, 378-408) ; « Les Lettres Romanes », VIII-IX (C. Valderrama, 409-419).

XII (1957). — Les quatre premiers articles sont d'ordre essentiellement littéraire : leur importance justifie leur mention ici. — P. 1-50. O. Macrí, *Sobre el texto crítico de las poesía de fray Luis de Léon*. — P. 51-80. J. Páramo Pomareda, *Consideraciones sobre los « autos mitológicos » de Calderón de la Barca*. — P. 81-132. G. Posada Mejía, *El pensamiento poético de Porfirio*

Barba-Jacob. — P. 133-153. J. Torre Revello, *Pedro Mártir de Angleria y su obra* De orbe novo. — P. 154-173. J. J. Montes, *Del castellano hablado en Manzanares.* Commune du département de Caldas où la culture du café est très développée. Étude du vocabulaire concernant cette activité, et caractéristiques du parler régional (proverbes et devinettes entre autres). — P. 174-204. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* De *urubú* à *zurubí.* Ce lexique étant ainsi terminé, il y est joint un index des appellations scientifiques, dont la première partie, de *acanthia* à *crax*, est donnée dans ce tome. — P. 205-219. F. A. Martínez-R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción y régimen de la lengua castellana.* Articles *emplear* et *empleo.* M. Martínez a plus que doublé les exemples laissés par Cuervo. L'intérêt que présentent ces articles font souhaiter qu'ils se publient plus fréquemment. — P. 220-224. F. A. Martínez, *Orientaciones de la filología y la lingüística para la Universidad.* — P. 224-228. J. J. Montes, *Algunos términos que designan el concepto de ' estupidez ' en el español colombiano.* Métaphores corporelles ou animales en grande partie. — P. 228-233. L. Guevara Castillo, *Los juegos infantiles en el municipio de Cota.* Commune du département de Cundinamarca. Mots et choses. — P. 233-235. Z. Hampejs, *Acerca de los últimos trabajos de lingüística románica en Hungría.* Chronique bibliographique. — P. 238-316. Comptes rendus : K. L. Pike, *Language in relation to a unified theory of the structure of human behavior* (R. Páez Patiño, 228-242) ; E. Coseriu, *La geografía lingüística* et *Logicismo y antilogicismo en la gramática* (L. Flórez, 243-244); S. Gili Gaya, *Nociones de gramática histórica española* (F. A. Martínez, 245-246); L. L. Cortés, *El dialecto galaico-portugués hablado en Lubián* (*Zamora*) (J. J. Montes, 246-247); J. A. León Rey, *El lenguaje popular del Oriente de Cundinamarca* (J. E. Delgado, 248-249); « Nueva Revista de Filología Hispánica », VII-VIII-IX (L. Flórez, 288-291) ; « Z. f. R. Ph. », 71-72 ; « Vox Romanica », 11 ; « Romania », LXXVI (J. J. Montes, 291-310).

B. Pottier.

CHRONIQUE

La *Romania* a perdu, à la fin de l'année 1958, un de ses collaborateurs les plus diligents et fidèles et un de ses chercheurs les plus pénétrants, le directeur de la *Romania* a perdu l'un de ses amis les plus sûrs et les plus proches, en la personne de Lucien Foulet. Il avait été notre camarade au lycée Henri-IV et à l'École normale supérieure, dans une amitié profonde qui ne s'est jamais démentie et n'a jamais été troublée, en plus de soixante ans, par le moindre nuage, au travers d'événement difficiles et douloureux.

Lucien Foulet était né dans le Rhône, à Saint-Laurent d'Oingt, le 9 janvier 1873. Fils d'un instituteur, il fut élève au lycée de Saint-Rambert, puis au lycée Ampère, à Lyon ; il vint de là en 1892 à Paris au lycée Henri-IV, où commença notre amitié, dans la rhétorique supérieure, alors très active et brillante de ce lycée, autour de maîtres dont nous avions l'un et l'autre conservé le souvenir, parfois amusé, mais souvent admiratif et toujours reconnaissant : Poyard l'helléniste précis et rigoureux, Edet le latiniste disert, et d'une inlassable bonté pour ses élèves, Dhombres l'historien qui nous apprit le sens de la liberté civique, et surtout Henri Bergson le philosophe, notre maître à penser, qui unissait dans nos esprits psychologie, métaphysique et morale. Tous quatre ont été l'honneur de notre enseignement secondaire et nous ont marqués fortement de leur empreinte ; et leurs élèves de 1893-94, mes camarades proches, leur ont aussi fait honneur à leur tour : Étienne Burnet le philosophe, qui fut médecin et devint directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, Lucien Foulet qui fut un brillant représentant de l'enseignement français en Amérique et dont les publications magistrales font toujours autorité dans notre philologie, Armand Garnier, l'historien de d'Aubigné, Claude-Eugène Maître, l'orientaliste, Jean Poirot le germaniste, qui organisa le premier Institut de Phonétique de la Faculté des Lettres de Paris, Désiré Roustan le philosophe, qui fut inspecteur général de l'Enseignement secondaire, Antoine Vacher le géographe du Berry, et mon très intime ami Henri Yvon qui n'a pas voulu abandonner l'enseignement secondaire, tout en multipliant et en continuant encore pour la *Romania* ses pénétrantes et solides études de grammaire française théorique, de syntaxe et de

vocabulaire. C'est une de mes fiertés d'avoir fait partie de ce groupe de travailleurs fervents et d'être resté lié avec tous tant que leur vie et la mienne se sont trouvées rapprochées dans l'existence.

En 1895, Foulet entra à l'École normale supérieure où nous nous retrouvâmes avec des maîtres inégaux, mais parmi lesquels il y avait Joseph Bédier et Ferdinand Brunot.

Après un court stage de délégué au lycée Michelet, il fut de 1900 à 1908 professeur à Bryn Mawr College (Pensylvanie), puis de 1909 à 1911 professeur à l'Université de Berkeley (Californie). Revenu volontairement en France, à Paris, et mobilisé de 1914 à 1919, il s'installa, pour une retraite studieuse très active, dans une petite maison de la rue d'Alésia toujours librement ouverte aux collègues français et américains qui, si souvent, faisaient appel à la précision et à la perspicacité de ses connaissances en littérature médiévale. C'est là qu'il est mort au milieu de ses livres et de ses notes manuscrites le 26 décembre 1958.

Lucien Foulet, dont la curiosité était très large, s'était un moment attaché à la littérature française moderne et on lui doit en particulier une très importante contribution à la *Correspondance* de Voltaire pour les années 1728-29 (Paris, 1913). Il ne négligea pas non plus la littérature anglaise moderne, et il donna une excellente traduction des *Simples contes des collines* de Rudyard Kipling, où l'éditeur a fâcheusement omis de mentionner le nom du traducteur (Paris, 1925).

Mais de bonne heure, sous l'influence de Joseph Bédier tout d'abord, mais aussi sous la mienne, il s'attacha presque exclusivement à la littérature médiévale, d'abord autour de Marie de France et des lais bretons (de 1905 à 1908), puis, avec une étude très large et définitive au *Roman de Renard* (1914), enfin à ses études sur Villon (1927) et à sa collaboration pour le moyen-français à l'*Histoire de la littérature* de Bédier et Hazard (1923).

Depuis lors, Lucien Foulet n'a cessé de travailler sur Villon (révision d'éditions de Villon, 1929) auquel il ajouta son édition de *Galeran* ; il travailla aussi de façon continue à l'accroissement de la collection des *Classiques français du moyen âge*, pour laquelle il composa son excellente et toujours précieuse *Syntaxe médiévale*.

Mais il faut y ajouter les très importantes contributions lexicologiques, qu'il a données sous forme de glossaires à l'édition de la *Chanson de Roland* de Joseph Bédier (1927) et à celle des *Continuations de Perceval* de Chrétien de Troyes par W. Roach.

Et je voudrais rappeler sa traduction de *Perceval* le Gallois de Chrétien que j'avais eu le plaisir de présenter aux lecteurs en 1947.

Je ne puis me dispenser d'ajouter que, depuis la guerre, j'avais coutume de montrer à mon ami, avant leur publication, les articles sur lesquels j'avais besoin d'avoir son avis, et que son opinion, toujours très libre avec moi, et son accord, m'ont été d'un grand réconfort, par exemple pour mon mémoire

sur le *Graal* de Chrétien et la *Demoiselle au Graal*, comme ils l'avaient été pour mon édition d'*Aucassin et Nicolette*, ou pour mon explication psychologique de *Lancelot*.

Mario Roques.

— Au tome XVII-1 du *Vox Romanica*, a paru une notice de S. Heinimann sur mon regretté ami Karl Jaberg (1877-1958), complétée par une bibliographie de ses publications, avec un assez bon portrait.

— *Jules Gilliéron, vie, enseignement, élèves, œuvres, souvenirs*, par Sever Pop et Rodica Doina Pop ; préface par Pierre Chantraine (*Travaux publiés par le Centre international de dialectologie générale près l'Université catholique de Louvain*, fasc. IV); Louvain, 1959; in-8°, 196 pages, avec 4 planches hors texte. Il est pour moi infiniment touchant de voir le souvenir de Jules Gilliéron célébré, près de trente ans après sa mort, par deux travailleurs roumains qui ont recueilli la tradition des plus anciens élèves du fondateur de la géographie linguistique romane, du créateur de la notion même de géographie linguistique intellectuelle et réelle. Les auteurs ont réuni des documents que moi-même je ne connaissais pas tous exactement, et ils ont fait pour nous une précieuse collection de souvenirs, de témoignages et de preuves qui resteront inséparables du souvenir même de Gilliéron.

— La Faculté des Lettres et Sciences humaines de Marseille a organisé dans le cadre des enseignements dits du 3e cycle un *Centre d'études provençales* anciennes et modernes qui, en raison de la commémoration du centenaire de *Mireille*, fait cette année une place particulièrement importante à l'étude de Mistral. — M. R.

Collections et publications en cours.

— Nous avons reçu le 38e fascicule des l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch paru en 1958 et qui va de honte à image.

— Du *Thesaurus linguae latinae* est paru en 1958 :

1° Le fascicule XII du volume VII, 1, qui va de inordinatus à insipiens;

2° Un *Supplementum* à l'*Index Librorum scriptorum, inscriptionum ex quibus exempla adferuntur*.

— Le volume XIX de *The year's work in modern language studies* pour 1957 est paru en 1958 en un fort volume de 700 pages.

— Malgré les incessantes et toujours accrues difficultés de l'impression, quelques groupes de travailleurs gardent une obstination à leur labeur, dont la *Romania* leur donne peut-être l'exemple; je voudrais au moins faire connaître les titres de recueils où l'on publie le résultat de leurs recherches, en voici quelques exemples :

Bulletin de l'Institut de linguistique romane de Lyon. Le fascicule II de ce bulletin nous présente :

1° une notice sur Georges Guichard, fondateur de cet Institut, mort le 23 novembre 1955 ;

2° la Chronique de l'Institut, rédigée par Mgr Pierre Gardette ;

3° Un compte rendu par Mlle Gonon du t. XIV des *Chartes du Forez*.

— Au tome XX des *Travaux et documents de la Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*. Mlle Halina Lewicka a publié une « Note sur un schéma de farce aux XVe et XVIe siècles » d'après les farces étudiées par Em. Philippot : schéma qui replace la farce dans l'histoire du théâtre français.

— L'université de Nottingham a commencé en 1957 la publication de *Nottingham medieval studies*, éditées sous la direction de M. Lewis Thorpe : le deuxième volume qui est de 1958, contient notamment, p. 38, une étude de miss Dorothy L. Sayers sur la Vision de Béatrice de Dante ; — p. 67, une notice de Lewis Thorpe : *Nicaise Ladam and manuscript 283/2 of the Fitzwilliam Museum*, dont la première partie est consacrée à une épitaphe de Philippe de Crèvecœur par Jean Molinet ; — p. 119, un article de M. H. H. Lucas, *Pons de Capduoill and Azalais de Mercuor : a study of the planh*.

— Le *Comité international permanent des linguistes* a imprimé sous le no VIII des publications de la Commission d'enquête linguistique (Louvain) un *Premier répertoire des Instituts et des Sociétés de linguistique du monde*, par Sever Pop et Rodica Doina Pop : ce volume in-8° de 294 pages s'ouvre par deux bons portraits d'Antoine Meillet et de Mgr Schrÿnen.

— Les nos 11 et 12 de la série des *Publications de l'Institut de linguistique romane de Lyon* sont constituées par les thèses de Mme S. Escoffier, Lyon (1958) : 1) *Remarques sur le lexique d'une zone marginale aux confins de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du franco-provençal*, in-8°, 214 pages.

2) *La rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du franco-provençal entre Loire et Allier ; limites phonétiques et morphologiques* ; in-8°, 269 pages, avec 45 cartes.

— Le t. LXVI des *Romanica helvetica* est constitué par un important travail de Hans-Erich Keller, *Études linguistiques sur les parlers valdôtains. Contribution à la connaissance des dialectes franco-provençaux modernes*, 1958, avec 31 tableaux linguistiques et 13 cartes.

— *La Société de publications romanes et françaises* (Paris et Genève) a publié en 1957 sous le no LVIII : K. J. Hollyman, *Le développement du vocabulaire féodal en France pendant le Haut moyen âge (étude sémantique)*, in-8°, 212 pages ; sous le no LIX, un ouvrage de Michel Burger, *Recherches sur la structure et l'origine des vers romans*, in-8°, 188 pages, sur lequel nous aurons à revenir ; et sous le no LXII (en 1958), Robert de Dardel, *Le parfait fort en roman commun* ; in-8°, 172 pages.

— Dans les *Études romanes* de Lund a paru en 1957 sous le no XII, et avec un titre quelque peu compliqué plus que limpide, la thèse de M. Ingemar Boström : *Les noms abstraits accompagnés d'un infinitif et combinés avec* avoir ;

étude historique sur la syntaxe des articles et des prépositions dans ce genre de constructions françaises; in-8°, 261 pages.

— Nous avons le plaisir d'annoncer la publication par l'Université d'Upsal en 1957 des *Études sur la formation diminutive dans les langues romanes*, auxquelles M. Bengt Hasselrot a travaillé opiniâtrement depuis dix-huit ans et que nous attendions avec une amicale impatience et un espoir justifié.

— Les *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* qui avaient peu publié depuis quelques années n'en arrivent pas moins à leur 100e fascicule avec un travail de M. Hans Robert Jauss, *Untersuchungen zur Mittelalterlichen Tierdichtung* (Niemeyer, Tübingen, 1959; in-8°, 314 pages), dont nous devons sans doute l'édition à l'activité du nouveau directeur de la *Zeitschrift*, M. Baldinger, et ce n'est pas sans quelque émotion que nous voyons en tête de ce fascicule les noms de G. Gröber, fondateur de la Revue, de W. von Wartburg qui l'a continué, présenter au public le nom de leur successeur.

Le mémoire considérable de M. Jauss a l'avantage de reprendre d'ensemble les œuvres médiévales qui mettent en scène Renart et tant d'autres animaux, et il a aussi le mérite, en s'enfonçant dans l'abondante littérature qui leur a été consacrée depuis un siècle, de ne pas se laisser entraîner par les courants divers qui ont animé ce flot et qui, depuis Grimm, y ont produit de dangereux remous, entre les tenants romantiques de la création populaire tels que Grimm, les folkloristes convaincus comme Sudre, les partisans des influences germaniques ou les adeptes d'une évolution de la littérature classique ou les fervents réalistes qui tiennent à expliquer les œuvres du moyen âge comme médiévales et les œuvres françaises comme nées en milieu littéraire français. Le principal intérêt, pour nous, du livre de M. Jauss est de compléter le beau *Roman de Renart* de Lucien Foulet en étendant la place consacrée aux formes latines de cette épopée médiévale depuis le *Romulus de Nilant*, les *Ysopets* et l'*Ecbasis captivi* jusqu'à Nivard et son *Ysengrinus*, sans oublier, chemin faisant, Sedulius Scottus, les auteurs de contes plaisants en latin comme celui du *Sacerdos et Lupus* qui est à l'origine de la branche XVIII de *Renart* dans l'édition Martin.

Ces indications suffisent pour nous faire sentir que l'examen auquel M. Jauss soumet les thèses de ses prédécesseurs l'amène à se tourner du côté des tenants de l'origine littéraire (peut-être orale, mais populaire) des contes de *Renart* et à s'éloigner d'autant des vues romantiques de jadis ou des nuées folkloriques de naguère.

— Dans la collection des *Textes littéraires français* (Droz, Genève, et Minard, Paris) vient de paraître la *Farce du Pauvre Jouhan*, pièce comique du XVe siècle publiée par Eugénie Droz et Mario Roques avec notes, glossaire, index et fac-similés, 1959, in-16, 63 pages. Une erreur s'est glissée à la page 11 de l'Introduction : la cote R. 120 indiquée pour l'exemplaire des *Canti C* de la Bibliothèque du Conservatoire de Musique de Paris est celle du microfilm de sécurité de l'ouvrage, la cote réelle étant Rés. 540. — M. R.

— Dans cette même collection vient de paraître (1959) par les soins de Mme Annette Scoumanne, de Louvain, une édition critique des *Dictz moraux pour faire tapisserie* de Henri Baude, d'après l'examen des sept manuscrits connus, ce qui lui permet d'apporter quelque amélioration à l'édition de Quicherat.

— L'université de Louvain a édité dans la 4e série de son *Recueil de travaux d'histoire et de philologie*, fascicule 14, un important volume in-8° de LXXXIII-322 pages avec 4 planches photographiques :

La Chanson de Godin, chanson de geste inédite, publiée par Françoise Meunier. Ce texte constitue la cinquième et dernière suite de l'épopée de *Huon de Bordeaux*. — Il appartient à la Bibliothèque nationale de l'université de Turin où il avait été copié par E. Stengel, et on avait pu craindre et même cru qu'il avait disparu dans l'incendie de janvier 1904. En réalité, ce manuscrit que sa masse même rendait moins vulnérable a pu être sauvé et restauré et il porte maintenant à Turin la cote R. 1639; il est après la restauration dans un état assez bon; sa copie prise par Stengel et actuellement conservée à Louvain permet d'en combler quelques lacunes.

L'ensemble de l'édition de Mlle Meunier nous présente ainsi 18 944 vers en CCCXLI laisses, dus peut-être à deux auteurs différents, mais tous deux picards, et du XIIIe siècle (milieu ou fin), et, si la valeur poétique et épique de ce récit n'est pas très grande, il n'est pas moins intéressant que nous soyons maintenant en possession de ce nouvel élément d'un roman épique-fleuve. — M. R.

Comptes rendus sommaires.

Koll (Hans-Georg), *Die französischen Wörter « Langue » und « Langage » in Mittelalter (Kölner romanistische Arbeiten)*; Genève-Paris, Droz-Minard, 1958, in-8°, 191 pages. — Il s'agit essentiellement des mots français, mais aussi des mots latins, et des expressions correspondantes dans des langues romanes, et aussi en anglais. On notera d'utiles observations sur l'emploi de *langue* au sens de « nation », par exemple de *langue d'oïl* et de *langue d'oc*. — M. R.

Weinrich (Harald), *Phonologische Studien zur romanischen Sprachgeschichte*; Münster, 1959 (*Forschungen zur romanischen Philologie*, fasc. 6); in-8°, 289 pages. — Sur la quantité, les labiales, l'aspiration, l'entrave, les groupes de consonnes, etc... — M. R.

The lingua franca in the Levant-Turkish nautical terms of Italian and Greek origin, par Henry et Renée Kahane et Andreas Tietze; Urbana (III), 1958; in-4°, XIII-752 pages. — Nous croyons utile de signaler cette importante contribution à la philologie méditerranéenne dont les roma-

nistes ne sauraient se désintéresser et qu'ils rencontrent constamment dans leurs études du vocabulaire roman ou même de littérature, par exemple pour Rabelais, les Provençaux, pour les Vénétiens et pour les Ibériques. — M. R.

Corrado Grassi, *Correnti e contrasti di lingua e cultura nelle Valli cisalpine di parlata provenzale e franco-provenzale*, Parte I, *Le Valli del cuneese e del Saluzzese*, Turin, 1958. — Voici une importante contribution à l'étude, heureusement en plein développement, du franco-provençal et de son extension dans toute la région alpine. — M. R.

Francesco A. Ugolini, *Testi volgari abruzzesi del Duecento*, Turin, Rosenberg et Sellier, 1959 (*Quaderni di Filologia romanza*, 1-2), in-4°, 186 pages. — L'éditeur a tiré d'un petit manuscrit sur parchemin qui paraît avoir appartenu au pape Célestin V et qui est conservé au Museo d'Arte Sacra d'Aquila les textes suivants qu'il publie avec index morphologique et lexical :

I. Lamentatio beate Marie de filio,
II. Proverbia,
III. Orationes,

avec en appendice un *Pianto delle Marie* et des *Proverbi morali di frate Jacopo da Todi*. — M. R.

Lantenne, un village comtois, par Jean Garneret, curé du pays (publications de l'Institut de Linguistique romane de Lyon, vol. 14). Le titre complet est : *Un village comtois, Lantenne, ses coutumes, son patois*. — Ce volume in-8°, de 390 pages, illustré de dessins d'ensemble au trait et de croquis théoriques, a été composé, sous la direction de Mgr Pierre Gardette, par le curé nommé à Lantenne il y a plus de 20 ans et qui, élève des Beaux-Arts de Besançon, s'intéressa aux traditions et au patois de son village, fonda un petit almanach comtois, *Barbizier*, et créa près de Lantenne, dans le prieuré de Corcelle, un musée de la vie comtoise où il continua à réunir des objets de fabrication ou d'usage local. Lantenne est un village situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Besançon.

La description qu'en donne l'abbé Garneret est méthodique et précise et ira compléter très utilement l'enquête faite par Edmont pour l'*Atlas linguistique de la France*. Les notations phonétiques de M. Garneret sont aussi précises et soigneuses, excellente contribution à la connaissance non seulement du patois comtois ancien, ou de ce qui en reste, mais aussi de sa rapide transformation moderne et de l'introduction du français commun ou scolaire. — M. R.

Michele Melillo, *Il tesoro lessicale franco-provenzale odierno di Faeto e Celle, in provincia di Foggia*; Pisa, 1956. — Travail extrait de l'*Italia Dialettale*,

t. XXI, et publié par les soins de Clemente Merlo, maître de l'auteur prématurément disparu. — M. R.

Raymond Dubois, *Le domaine picard, délimitation et carte systématique dressée pour servir* à l'Inventaire général du « picard » et *autres travaux de géographie linguistique*, Arras, 1957. Avec des cartes précises et des indications géographiques et bibliographiques très utiles. — M. R.

La vie de Saint-Hubert dite d'Hubert le Prevost publiée d'après le ms. fr. 424 de la Bibliothèque nationale (XV^e siècle) par F. C. De Rooy, 1958, in-16°, 107 pages. — Nous recevons avec plaisir ce travail d'un élève de notre cher C. de Boer et qui est dédié à sa mémoire. Il est fondé sur une étude précise des copies existantes et sur une étude poussée de la vie de Hubert le Prevost de Basserode, venu de Lille, qui avait réuni et fait traduire par Colard Mansion vers 1460 les documents sur la vie de son saint patron. — M. R.

Dictionarul limbi romîne moderne, Bucarest, édition de l'Académie de la République populaire roumaine, 1958. — Nous signalons cette publication qui n'a pas de prétention scientifique, mais qui dérive d'un dictionnaire en 4 volumes parus de 1955 à 1957 et rendra service aux romanistes en l'absence de dictionnaires plus complets. On y trouvera naturellement un grand nombre de néologismes français dont l'usage en roumain actuel nous paraît assez incertain, par exemple *crinoline*, et surtout des mots empruntés aux industries techniques dont la définition et la représentation sont sujettes à doute. — On ne peut que regretter que les ouvrages antérieurs de Candrea, Densusianu, L. Sainéan, Puscariu, etc., ne soient même pas mentionnés dans la préface. — M. R.

Contributions onomastiques publiées à l'occasion du VI^e congrès international des sciences onomastiques à Munich du 24 au 28 août 1958, par les soins de l'Académie de la République populaire roumaine, Bucarest, 1958, in-8°, 184 pages. — Voici le sommaire de ce recueil dont la rédaction a été assumée par Jorgu Jordan, Emil Petrovici et Marius Sala. — P. 7-32. Jorgu Jordan, *Sprachgeographisches aus dem gebiete der rumänischen toponomastik*. — P. 33-43. E. Petrovici, *Toponymes roumains d'origine slave présentant le groupe « voyelle + nasale » pour sl. comm. *o*. — P. 45-54. J. Pâlrut, *Dénominations multiples de villes slaves en roumain*. — P. 55-64. Aurelia Stan, *Contribution à l'étude des prénoms masculins dans la vallée de Sebes* (Alba). — P. 65-96. Marius Sala, *Du rapport entre l'évolution des appellatifs et celle des toponymes*. — P. 97-114. M.-M. Alexandrescu-Dersca, *L'origine du nom de la Dobroudja*. — P. 115-123. N. A. *Constantinescu. Rapports entre toponymes et anthroponymes dans l'onomastique roumaine*. —

P. 125-137. G. Ivânescu, *Origine préindo-européenne des noms du Danube* — P. 139-169. I. Conea et J. Donat, *Contribution à l'étude de la toponymie pétchénègue-comane de la Plaine roumaine du Bas-Danube.* — P. 171-184. Index. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir nos confrères roumains apporter leurs utiles contributions au développement le plus récent de nos recherches linguistiques romanes. — M. R.

Maurice Genevoix, *Le Roman de Renard* ; Paris, Presses de la Cité, 1958 ; in-16°, 285 pages. — Ce n'est là ni une traduction en français moderne, ni une adaptation, mais vraiment un roman dont Renard est le héros, dont les vieilles branches de *Renart* ont fourni la trame, et auquel l'écrivain a donné un cadre de nature, de campagne et de forêt qui est bien son œuvre propre, en même temps qu'il faisait de son héros une manière de personnage balzacien qui jette son défi à la société de son temps tout comme le Rastignac du *Père Goriot* jetait son défi à Paris. Le plus savoureux est le vocabulaire que M. G. a constitué à son goût, fait de mots de paysans et de braconniers ou même, peut-être un peu trop, de mots de veneurs. — M. R.

Alberto del Monte, *Civilta e poesia romanze* ; Bari, 1958, in-16°, 212 pages ; Biblioteca di filologia romanza, 2. — Recueil d'articles dispersés jusqu'ici dans divers périodiques, et qu'il sera commode de trouver ici réunis. — M. R.

Holmes (Urban T., jr.) et sister M. Amelia Klenke, O. P., *Chrétien, Troyes and the Grail* ; 1959, Chapel Hill ; 230 pages, in-8°. — Cet élégant volume réunit deux parties assez dissemblables de préoccupation et de ton : la première, due à U. T. Holmes, est consacrée à Chrétien lui-même et à une appréciation de sa *Queste du Graal*. Elle apporte nombre d'informations sur les rapports possibles de Chrétien avec les comtes de Champagne, sur l'histoire légendaire de la Bretagne, sur Chrétien en Champagne et enfin sur le Château et sur la Procession du Graal. La seconde partie, œuvre de sister Klenke, s'attache plus précisément à *Perceval* et à l'aspect religieux et liturgique de cette œuvre sans apporter de nouveautés bien définitives. Ces deux études ont le mérite d'être une claire mise au point des études antérieures et en particulier de fournir une liste choisie des opinions exprimées jusqu'ici par des savants divers sur le *Perceval*. Quelques illustrations, certaines bien connues, d'autres moins banales complètent utilement ce double exposé. — M. R.

La Chrétienté et l'idée de Croisade, II, *Recommencements nécessaires (XII^e-XIII^e siècles)* ; Paris, 1959, 339 pages in-8°. — Dans la collection de l'*Évolution de l'Humanité*, conçue, fondée et longuement dirigée par Henri Berr, une place avait été faite dès l'origine à l'idée de croisade, à son évolution

et à ses formes, et la synthèse achève le travail. Cette place n'a pu commencer d'être remplie que lorsqu'il a été possible de disposer des cours préparés pour l'École des Hautes Études (sciences religieuses) par mon regretté ami Paul Alphandéry qui fut mon compagnon à la Sorbonne pour l'étude de l'ancien provençal avec Antoine Thomas, et quand Alphonse Dupront, son élève, fut mis à même de reprendre ces matériaux et de les joindre aux siens propres en une refonte de l'exposé d'Alphandéry. Un premier volume en avait déjà paru sous le titre *La chrétienté et l'idée de croisade*, qui portait sur les premières croisades (n° 58), en voici un second, imprimé en cette année 1959 et qui étudie les continuations et les déviations de la Croisade, avec l'action de Foulques de Neuilly et de Citeaux, puis la croisade de Constantinople, avec, sous le titre que l'on voudrait plus clair de « Retours eschatologiques », l'examen des croisades d'enfants de la cinquième croisade, enfin une revue des projets, entreprises et échecs des XIII^e^ et XIV^e^ siècles où prennent place Saint-Louis et Rutebœuf, mais aussi Ramon Lull, et les Pastoureaux, et même la survivance de l'idée de croisade jusqu'au XIV^e^ siècle. Un chapitre final, dû surtout à Alphonse Dupront, étudie les croisades après la croisade et en poursuit jusqu'à nous la longue persistance et le mythe, et son importance dans l'idée et l'esprit de la chrétienté.

Nous pouvions regretter de ne pas avoir encore signalé cette œuvre puissante ; nous ne pouvons nous dispenser de la signaler même aux littérateurs romanistes qui y trouveront un enseignement précis, un tableau d'histoire « profonde », qui est hors des notions de siècle et de peuple et qui donne pour nous un sens nouveau à toute l'histoire de l'Orient et de l'Occident. — M. R.

ERRATA

Dans *Romania*, LXXIX (1958), 4, page 510, ligne 10, lire *atirer (soi)* au lieu de *atirier (soi)*.

Dans ce même fascicule, p. 525 à 533, dans le titre courant comme dans le compte rendu, lire LIVINGSTON au lieu de LIVINGSTONE.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Mai 1959. — Dépôt légal 2^e^ trimestre 1959.
N° immatriculation : 21.502. — N^os^ d'ordre : imprimeur : 6939 ; éditeur : 317.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1959 en un tome, t. LXXX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX (1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de X-531 pages.

Prix : France.. 1300 fr. ; Étranger..... 1300 fr.

TOME SECOND : INDEX DES COLLABORATEURS

TABLE DES MANUSCRITS, DES OUVRAGES RECENSÉS ET DES PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS

Un volume de VII-205 pages.

Prix : France.. 2500 fr. ; Étranger..... 2500 fr.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de Guiot (Bibl. nat., fr. 794).

N° 80 — I. — EREC ET ENIDE
publié par Mario Roques.

In-8° de LVII-285 pages ..... 800 fr.

N° 84 — II. — CLIGÉS
publié par Alexandre Micha.

In-8° de XXXII-256 pages ..... 800 fr.

N° 86 — III. — LE CHEVALIER DE LA CHARRETE
publié par Mario Roques.

In-8° de XLIII-242 pages ..... 900 fr.

A paraître prochainement :

IV. — LE CHEVALIER AU LION (YVAIN)
publié par Mario Roques.

N° 85 — LE ROMAN DE RENART

BRANCHES X-XI

(Liétart, Renart et la mort de Brun, les vêpres de Tibert)
ÉDITÉES D'APRÈS LE MANUSCRIT DE CANGÉ PAR
Mario ROQUES

In-8° de XXII-183 pages ..... 800 fr.

A paraître prochainement : Le Roman de Renart.
Branches XII-XVII.

TEXTES LITTÉRAIRES FRANÇAIS

N° 84 — LA FARCE
DU
PAUVRE JOUHAN

Pièce comique du XV^e^ siècle
publiée par Eugénie Droz et Mario Roques.

In-8° de 63 pages ..... 440 fr.